



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE
L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
UN DOCUMENT STRATÉGIQUE POUR
LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

LE CAS DE L'INITIATIVE DE LA CAF DU LOT POUR L'IMPULSION
D'UN RÉSEAU MULTI-PARTENARIAL DE L'ANIMATION SOCIALE

MANDY MICHELON

Sous la direction de M'HAMED BELHANDOUZ
Professeur Associé à Temps Plein à l'Université Toulouse II

Stage dirigé par MELANIE TELLAA
Responsable du service Action Sociale à la Caisse d'allocations familiales du Lot

Juillet 2015

Mémoire de Master 2 « Aménagement et Projets de Territoires »

Remerciements

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont apporté une aide, un soutien ou du temps pour la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu je remercie M'hamed Belhandouz, Professeur Associé à Temps Plein à l'Université Toulouse Jean-Jaurès, pour le suivi de ce mémoire et surtout pour les conseils qu'il m'a apporté.

Je souhaiterais également remercier l'ensemble du corps enseignant qui est intervenu dans le cadre de mes trois années d'études en Aménagement et Projets de Territoires. Ils m'ont formé à la rigueur universitaire et professionnelle qui me sera toujours nécessaire dans ma vie active.

Un grand merci à Mélanie Tellaa, Responsable du Service Action Sociale, et à Florian Bersan, Adjoint de Direction à la Caf du Lot, pour m'avoir confié cette mission très enrichissante et pour avoir donné un avis critique sur ce travail.

Je remercie aussi l'ensemble des Conseillers Technique et Mariannick Gloaguen, responsable adjointe du service action sociale, pour leur accueil convivial, leur disponibilité et les informations qu'ils m'ont prodigués tout au long de ce stage. Ils ont bien sûr contribué à l'écriture de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer durant cette période. Nos échanges ont toujours été fortement intéressants et éclairants.

Au moment de ce rendu, je tiens particulièrement à exprimer ma gratitude envers Élise Palus, Directrice de la Caf du Lot, pour sa confiance et pour me permettre de poursuivre ma mission au-delà du stage.

Une pensée pour mes parents qui ont continuellement veillé à mon bien-être.

Et enfin merci à Jérémie Garrigues pour son soutien et ses remarques constructives. En l'absence de prédispositions personnelles, ce travail lui doit beaucoup.

Sommaire

Introduction	5
I/ Éléments de cadrage sur les missions de l'animation sociale et les vecteurs de l'innovation sociale locale	9
1) Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, point d'appui de l'animation de la vie sociale en France	9
2) Considération générale sur l'innovation sociale comme facteur de développement humain et territorial	17
3) Focus sur les données statistiques des structures de l'animation sociale du Lot et les modalités de mise en œuvre du Schéma.....	25
II/ Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, un document porteur d'enjeux dans le département du Lot	36
1) Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le SDAVS	36
2) L'animation de la vie sociale lotoise, entre territoires dynamiques et territoires cumulant les difficultés	49
3) Les responsables des structures de l'AVS et leurs partenaires financiers : des acteurs indispensables dans la mise en action du Schéma	74
Conclusion	96
Bibliographie	98
Annexes.....	101

Introduction

Dans un contexte de désengagement financier de l'État, de contraintes budgétaires publiques et de généralisation de la précarité, la création/maintien de liens sociaux et de solidarités passent beaucoup par l'émergence d'innovations sociales. Les structures de la vie sociale telles que les centres sociaux ou les espaces de vie sociale (EVS) participent de cette dynamique, plus que jamais déterminante, pour favoriser le vivre ensemble et l'expression citoyenne.

Dans une période de restriction financière, il semble donc pertinent de favoriser l'autonomie des habitants en leur permettant de se sortir de situations difficiles par eux-mêmes, soit par le développement de solidarités, soit par leur mise en capacitation (pouvoir d'agir). Un glissement s'opère alors progressivement avec la reconnaissance des capacités d'innovation de la société civile. Pour les travailleurs sociaux on passe d'une logique de prise en charge des problématiques sociales à une logique d'animation de la vie sociale. On passe de simples habitants consommateurs de services à des habitants impliqués et acteurs.

En France et particulièrement dans le département du Lot, les indicateurs démontrent une progression de la précarité sur certains territoires : augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, forte proportion de personnes peu diplômées, faiblesse des revenus, etc. Il est aussi question de l'isolement social de certaines personnes et de la difficulté générale des travailleurs sociaux pour les repérer et les atteindre. Cette problématique est exacerbée dans un département rural comme le Lot où les problèmes de mobilité sont récurrents chez les publics précaires.

Dans ce contexte-là, on peut se demander comment la question sociale est prise en compte par l'ensemble des acteurs et des organismes sociaux du Lot (Centres sociaux, Espaces de Vie Sociale, Dispositif Local d'Accompagnement, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'allocations familiales, Conseil Départemental, Union Départementale des Associations Familiales) afin de répondre à cette augmentation croissante des besoins d'accompagnement.

La montée de la précarité engendre l'expérimentation de nouvelles formes d'animation sociale et de solidarités locales basées sur des initiatives innovantes. Ces expériences entraînent progressivement une recomposition des interventions et de nouvelles manières de concevoir le développement social local autour de la participation citoyenne et d'un réseau d'acteurs diversifiés.

Afin de fournir des clés de compréhension et d'accompagnement à ce phénomène également repérable au niveau national, l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) s'associent pour élaborer des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG). Les COG fixent des orientations et des priorités globales pour les Caf sur une période de 5 ans. Actuellement, les Caf sont positionnées sur la COG 2013-2017 qui préconise d'établir sur cette période un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

Le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale est un des outils possible pour faire un état des lieux partagé et une mise en perspective des actions d'animation sociale à l'échelle d'un département. Une fois validé, ce document devrait permettre d'organiser une concertation et une coordination des partenaires de l'animation sociale à travers la signature d'un accord-cadre¹ départemental. Ce Schéma conduira à des objectifs, des organisations et des éléments de cadrage communs pour l'ensemble des partenaires de l'animation de la vie sociale (AVS).

L'animation de la vie sociale passe par deux sortes de structures que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces deux types de structures présentent des objectifs communs d'animation locale et d'accompagnement des habitants mais il manque sur le Lot une fédération des partenaires pour créer du lien et de la cohérence.

Depuis 2000, la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France (FCSF) fédère les actions des centres sociaux. Ce réseau est organisé en fédérations locales (soit départementales, soit régionales). Or, dans le Lot et en Midi-Pyrénées, il n'y a actuellement aucune fédération donc aucune coordination ou communication fédérale sur les actions entreprises par les centres sociaux. Cette absence de réseaux fédérateurs est historique sur la région, les centres sociaux ont l'habitude de travailler seuls et n'ont pas toujours les moyens d'adhérer à la Fédération. De plus, il n'existe aucune fédération nationale pour les espaces de vie sociale. Ceci freine la démarche de rassemblement de ces structures. Le SDAVS s'inscrit dans ce contexte et a donc pour but d'impulser un réseau d'animation sociale afin d'inciter les 16 structures agréées (11 centres sociaux et 5 espaces de vie sociale) à travailler ensemble et à partager leurs idées.

Le Schéma vise également à faire le point sur l'implantation territoriale des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Actuellement, les Caf ne délivrent pas d'agréments « Centre social » ou « Animation Locale » selon l'implantation géographique ce qui peut amener certains territoires à être sous-dotés (zones blanches) ou à l'inverse sur-dotés avec des risques de concurrence sur certaines actions similaires que peuvent proposer des structures proches géographiquement. Le Schéma de l'Animation de la Vie Sociale a donc pour but de dresser un bilan et de tendre vers un rééquilibrage territorial de l'AVS.

¹ Convention fournissant le cadre d'une action générale (Cordial Dico).

Je profite de cette présentation des missions du Schéma pour faire un lien avec le domaine de l'Aménagement du Territoire :

Avec le mouvement de décentralisation impulsé dès le début des années 80, l'autonomie des collectivités territoriales révèle des risques de développement d'inégalités.

« *La question de l'inégalité des territoires relève traditionnellement en France de la politique d'Aménagement du Territoire dans une logique de cohésion sociale et de solidarité nationale* ». ² Cependant, malgré les politiques d'Aménagement favorisant les processus de rattrapage des territoires « en retard » (ruraux, littoraux, de montagne, villes petites et moyennes), des inégalités territoriales persistent. Ces inégalités peuvent être anciennes et amenées à se creuser mais elles peuvent aussi être récentes et apparaître en réaction à certaines stratégies politiques nationales/européennes de mise en compétitivité des territoires. On peut penser à ce sujet aux Pôles d'Excellence Ruraux, aux Pôles de compétitivité ou à la montée en compétence des métropoles....

La mise en égalité des territoires passe par des dispositifs de péréquation. Depuis 2003, l'État poursuit un objectif de péréquation financière (horizontale et verticale) ³. Toutefois, des critiques s'élèvent concernant ce système exclusivement tourné vers des dotations financières actuellement en baisse (on parle ici de la péréquation verticale, c'est-à-dire de la Dotation Globale de Fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités).

Pour la DATAR ⁴, la simple péréquation financière ne suffit pas à assurer des objectifs de cohésion sociale et territoriale. Ainsi, les politiques d'Aménagement du Territoire se doivent de créer des conditions favorables pour le développement d'équipements et de services à la population dans le but de rendre les territoires attractifs. ⁵

Sur ce principe, les politiques territoriales ont des impacts sur la population et à l'inverse les politiques sociales ont aussi des effets sur les territoires. En effet, « *Lorsque l'on regarde le budget global de la Sécurité sociale, on prend conscience que, non seulement notre modèle de répartition joue au bénéfice des personnes, mais a de fait un impact non négligeable sur l'économie endogène des territoires et contribue directement à la réduction des inégalités territoriales. Cette redistribution sociale atteint des seuils beaucoup plus importants et significatifs que la péréquation budgétaire et financière* ». ⁶

C'est par cette imbrication entre dynamique territoriale et dynamique sociale que s'inscrit aussi le SDAVS et le choix de la Caf du Lot de positionner une personne « spécialisée » dans les problématiques territoriales pour accomplir cette mission.

² DE VIGUERIE.P, *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'Aménagement du territoire*, Les éditions des journaux officiels, décembre 2013.

³ Cf. Réforme constitutionnelle du 28 mars 2003.

⁴ Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

⁵ DATAR, « Péréquation et Aménagement du Territoire », *Territoires 2020*, n°10, 2004.

⁶ DE VIGUERIE.P, *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'Aménagement du territoire*, Les éditions des journaux officiels, décembre 2013.

La participation à la mise en œuvre de ce document stratégique m'a donc été confiée par la Caf du Lot dans le cadre d'un stage de 6 mois, durée nécessaire pour la réalisation d'un état des lieux et la définition de perspectives d'évolution souhaitables de l'animation sociale départementale.

Pour ce faire, j'ai rencontré de nombreux acteurs clés du Lot⁷ et animé des Comités Techniques réunissant l'ensemble des partenaires afin de partager la démarche et de co-construire les actions à mener à l'avenir.

En termes de démarches stratégiques, l'objectif de ce mémoire est d'interroger dans quelles mesures le SDAVS, à travers sa mise en œuvre, permet à la Caf du Lot d'établir un état des lieux partagé de l'animation de la vie sociale. Comment arriver à terme à obtenir des actions cohérentes à l'échelle de tout un département ? Par quelle méthodologie de travail ? Comment faire dialoguer les différents partenaires des structures de l'animation sociale pour une meilleure connaissance de chacun, une mise en synergie ?

En termes de résultats, les disparités territoriales dans le domaine de l'animation de la vie sociale seront à interroger, mesurer, nuancer par l'identification de territoires à enjeux et par la mesure du rayonnement d'action des structures d'AVS. Le but reste de répondre aux besoins du plus grand nombre, de gommer les inégalités possibles en termes d'accès aux structures et d'implication dans la vie locale. Sur des zones peu dynamiques en AVS, ou enclavées, ou cumulant des difficultés d'ordre socio-économique, quels sont les relais sociaux possibles des politiques ? Quel rôle a à y jouer la Caf ?

Ce mémoire se structurera par une première partie organisée autour des missions de l'animation sociale en France, les structures qui les portent et le rôle qu'on a à jouer les Caf dans ce domaine particulier. Cette première partie sera aussi l'occasion d'évoquer les vecteurs possibles d'innovation sociale et ce par quoi les structures d'animation de la vie sociale la favorise. Une seconde partie aboutira sur la présentation du travail effectué en stage, c'est-à-dire les premiers résultats du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale du Lot.

⁷ Cf. Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées au cours de l'étude.

I/ Éléments de cadrage sur les missions de l'animation sociale et les vecteurs de l'innovation sociale locale

Cette première partie est destinée à éclairer la notion d'animation de la vie sociale telle que la conçoit la Cnaf au niveau national à travers son histoire, son rôle, ses objectifs et ses effets. Nous nous attacherons également à présenter comment elle se traduit globalement sur les territoires par le biais d'équipements et d'acteurs locaux. Nous verrons que cette organisation favorise l'impulsion d'innovations sociales par l'intégration des initiatives citoyennes dans les projets et les systèmes d'acteurs locaux.

1) Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, point d'appui de l'animation de la vie sociale en France

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation et de participation citoyenne. Elle vise à faciliter l'intégration des habitants dans la vie collective locale. La circulaire Cnaf relative à l'animation de la vie sociale définit cette dynamique par : *« l'implication des habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités de voisinage et à la réduction des exclusions ceci dans une démarche cohérente avec les problématiques sociales locales »*.⁸

Pour faire de l'animation sociale, les Caf s'appuient sur 2 types de structures, les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures portent des missions d'intérêt général référées à un territoire délimité. Elles ont vocation à être des lieux de proximité, familiaux et intergénérationnels, qui accueillent une population mixte puisqu'elles s'adressent à l'ensemble de la population. De ce fait, elles doivent être en capacité de déceler les besoins des habitants. Ces derniers peuvent donc y exprimer, concevoir et réaliser leurs projets grâce à des moyens humains (bénévoles, fonctionnaires ou travailleurs sociaux) et logistiques à disposition.

Pour Thierry Vieille, docteur en droit public : l'animation de la vie sociale se traduit en des *« Lieux d'accueil des associations du territoire. Elles ont la possibilité d'y intégrer leur siège social, d'y exercer leurs activités et permanences. Ainsi, le centre social (ou l'espace de vie sociale) a vocation de promouvoir la vie associative et la participation des usagers et des habitants. »*⁹

⁸ CNAF, Circulaire n°2012 relative à l'animation de la vie sociale, juin 2012.

⁹ VIEILLE.T, *Le Centre Social et la Lutte contre la reproduction de la pauvreté*, Les Presses du Midi, Toulon, 2008.

a) Le rôle de la Caf à travers l'attribution des agréments officiels

L'animation de la vie sociale est une notion ancienne qui reposait exclusivement depuis la fin du XIX^{ème} siècle sur des initiatives privées. Les premiers centres sociaux sont apparus en Angleterre à cette période-là. En France, l'animation de la vie sociale a connu un développement important avec les politiques nationales de reconstruction de l'après-guerre. Dès lors, *« les centres sociaux ont été les seuls équipements collectifs à être officiellement reconnus pour l'élaboration de politiques sociales »*.¹⁰

Depuis 1971, par délégation de l'État, les Caf ont le statut de chef de file coordinatrice de l'animation de la vie sociale pour deux raisons principales :

- Leurs capacités d'expertise et d'ingénierie sociale,
- Leurs compétences dans la délivrance des agréments. Ces agréments ouvrent droit à un financement : les prestations de service, indispensables au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

La délivrance des agréments se base sur des critères nationaux auxquels doivent se conformer toutes les Caf. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale possèdent les mêmes objectifs et valeurs communes. Cependant, on peut facilement les dissocier car les Caf ne leurs attribuent par le même niveau d'attentes en raison de leurs champs et de leurs capacités d'actions différentes.

- **Un centre social** est une structure composée de professionnels qui peuvent, et c'est souvent le cas, être accompagnés de bénévoles. Pour devenir un centre social la structure doit obtenir auprès de la Caf, l'agrément Centre Social au titre de « l'animation globale » et l'agrément Centre Social au titre de « l'animation collective familles ». Pour cela, la structure doit fournir un contrat de projet ou projet social. C'est un document primordial puisqu'il permet de mettre en exergue le profil des habitants, les dynamiques socio-territoriales mais aussi le réseau d'acteurs à travers lequel de nombreuses actions sont menées. Pour Régis Cortesero, sociologue chargé d'études et de recherche sur les pratiques et politiques éducatives à l'INJEP¹¹, *« ce projet doit énoncer la raison d'être du centre social sur son territoire de compétence, en précisant sa vocation par rapport au quartier, aux habitants et aux autres acteurs des politiques publiques locales. Il constitue une prise de position, étayée sur un diagnostic, au sujet des problématiques sociales propres à un territoire. »*¹²

¹⁰ CNAF, « Etude évaluative de la politique de l'animation de la vie sociale des Caf », *Cahier Technique de la Consultation*, n°330/10, juillet 2010.

¹¹ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

¹² CORTESERO.R, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », *Dossier d'étude* (CNAF), n°160, février 2013.

Le projet social se compose de 3 parties administratives :

- 1/ Le diagnostic rendant compte des problématiques sociales du territoire sur lequel la structure est implantée,
- 2/ L'évaluation des actions menées pour répondre aux besoins de la population et assurer une animation sociale,
- 3/ Le projet présentant les actions à mener dans les quatre prochaines années. Il est accompagné d'un budget prévisionnel.

Chaque agrément est à renouveler tous les quatre ans sur présentation du projet social.

La Caf fournit l'agrément « Centre Social » si la structure répond à ces missions ¹³:

- organiser une fonction d'accueil des habitants
- apporter une attention particulière aux publics fragilisés
- développer des actions collectives d'intervention sociale en lien avec le contexte local
- développer la participation et la prise de responsabilité des habitants et des bénévoles
- organiser la coordination avec les acteurs impliqués dans les problématiques sociales locales

[La nouvelle circulaire relative à l'animation de la vie sociale de juin 2012 inscrit la mise en place d'un projet familles pour les centres sociaux. Ces structures se doivent donc d'intégrer un référent famille au sein de leurs équipes afin de répondre aux besoins de ce public cible et d'impulser des actions collectives autour de la parentalité.]

Un centre social peut être géré soit par une association, soit par une collectivité locale, soit en gestion directe par une Caf¹⁴, soit en gestion mixte.

Derrière ces missions globales, on peut toutefois noter que les activités des centres sociaux peuvent être nuancées selon leur implantation territoriale. « *Dans les zones rurales et semi urbaines, les centres sociaux sont souvent seuls sur leur territoire et font face aux besoins non couverts par l'action publique dans une logique, soit de donneur d'alerte, soit d'absorption des missions ; dans les zones urbaines denses, ils travaillent avec des partenaires intervenant sur des champs de compétence communs, et l'enjeu est alors aussi*

¹³ Les missions des structures de l'animation sociale sont définies dans les orientations des circulaires Cnaf. Elles sont donc généralisables à toute la France mais interprétables différemment suivant les priorités de chaque Caf.

¹⁴ Cette modalité n'existe plus dans le Lot depuis 2010.

d'ajuster les compétences en préservant le statu quo entre les partenaires, ou de se substituer à des équipements associatifs. »¹⁵ Ainsi le centre social peut avoir différents objectifs en fonction de son ancrage géographique. S'il est implanté en ville ses objectifs peuvent faire écho au contrat de ville. Sur le Lot, le centre social du quartier Terre rouge à Cahors, articule ses actions avec la politique de la ville. S'il se situe en milieu rural, son objectif va plutôt être de rayonner. Enfin, si le centre social est associatif, sa principale motivation sera de favoriser l'implication des habitants.

- Créé en 1998 par la Cnaf, **un espace de vie sociale** est une structure d'animation sociale de proximité. Elle est gérée exclusivement par une association. Elle dispose de ressources financières, en particulier publiques, beaucoup moins importantes que les centres sociaux. L'implantation de ce type de structure est favorisée sur les territoires ruraux ou les territoires urbains totalement isolés d'un pôle d'activité ou dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale (dans le Lot, les espaces de vie sociale se situent uniquement en milieu rural).

Pour devenir un espace de vie sociale, la structure doit obtenir l'agrément « Animation Locale » de la Caf. Les modalités d'obtention sont les mêmes que pour les centres sociaux c'est-à-dire la présentation d'un projet social à renouveler tous les quatre ans.

Pour avoir cet agrément les structures doivent répondre à l'ensemble de ces missions :

- renforcer les liens sociaux et familiaux
- promouvoir les solidarités de voisinage
- coordonner les initiatives favorisant la vie collective
- assurer la prise de responsabilité des habitants au sein de l'association afin de participer s'ils le souhaitent à la vitalité des territoires ruraux

Les projets sociaux des centres sociaux et des espaces de vie sociale servent certes à asseoir leur légitimité à obtenir des sources de financements institutionnels, mais ils ont aussi un impact sur le territoire local. En écrivant un projet social cohérent, les structures participent à la création d'un territoire collectif dont le périmètre diffère des découpages territoriaux administratifs et sur lequel les habitants vont pouvoir se mobiliser. Ce faisant, elles font partie et transforment le système d'acteur local. D'après Jean-Pierre Loredo, conseiller technique à la Caf du Lot : « *Les associations sont aujourd'hui convoquées par les politiques publiques, notamment dans le champ de l'aménagement du territoire. Elles sont censées garantir la démocratie et la construction de projets plus respectueux des citoyens.* »¹⁶

¹⁵ CEROUX.B, « Centre sociaux et structures de voisinage dans l'animation de la vie sociale des CAF », *L'Essentiel* (publication électronique de la CNAF), n°134, avril 2013.

¹⁶ LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011.

b) L'évaluation des projets sociaux, une démarche obligatoire mais adaptable

Les Caf possèdent en interne des conseillers techniques qui sont les principaux interlocuteurs des acteurs de l'animation sociale. Ils sont chargés de l'accompagnement des structures dans leurs projets. Pour ce faire, ils leur fournissent des conseils méthodologiques sur : comment répondre aux besoins de la population à partir d'un diagnostic ? Comment identifier des problématiques sociales ? Comment fixer des axes généraux et prioriser les actions ? Etc. Les conseillers ont pour rôle de faire respecter les réglementations nationales et de vérifier la bonne conformité des projets aux circulaires de la Cnaf.

Enfin les conseillers techniques évaluent les projets sociaux afin de garantir la qualité, l'utilité et la pertinence des actions réalisées. L'évaluation est primordiale car c'est elle qui préfigure ou non le renouvellement de l'agrément d'une structure.

En France, il n'existe aucune méthode obligatoire en termes d'évaluation des projets sociaux. Chaque évaluation se fait donc selon la méthode du conseiller technique qui l'applique. Il existe cependant un référentiel d'évaluation du Projet Centre Social naît d'une commande de la Cnaf en 2004.¹⁷ Elaboré par le cabinet Cirèse, il donne une méthodologie d'évaluation selon 5 entrées thématiques : le projet, le territoire d'implantation, les ressources internes du centre social, la mobilisation des ressources externes et enfin le service rendu aux habitants et son impact sur le territoire.

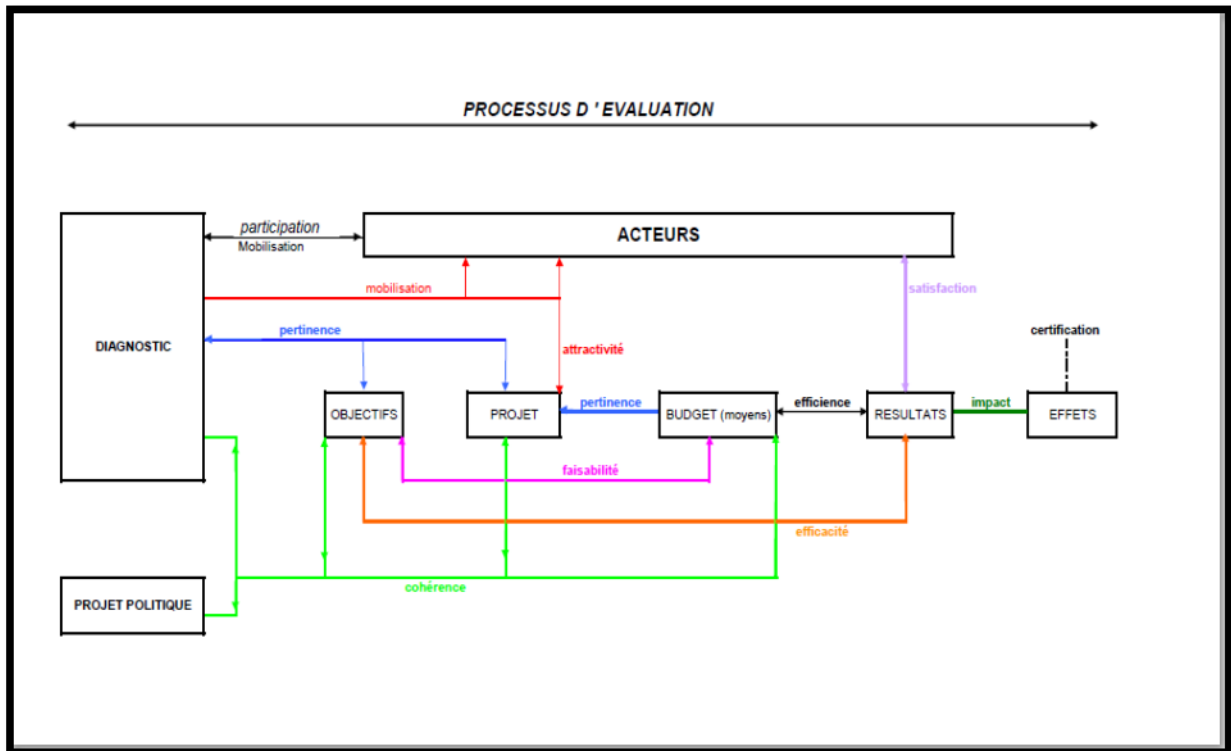
Ce référentiel fait l'objet d'une application différenciée par les conseillers techniques des Caf, il fait davantage figure de guide. Des alternatives locales peuvent exister, à titre d'exemple la Caf du Lot possède deux conseillers technique en accompagnement des centres sociaux, l'un utilise le référentiel en le réadaptant en fonction de chaque structure dans une logique de cas par cas, alors que le second applique son propre processus d'évaluation¹⁸ à partir de questions évaluatives auxquelles doivent répondre les responsables de structures : Pourquoi j'évalue ? Le projet est-il évaluable en l'état ? Quelle est la finalité de l'évaluation, qu'est-ce que je veux faire apparaître ?

Voici ci-après la modélisation de sa méthode d'évaluation. Elle est issue d'une compilation de plusieurs référentiels d'évaluation qui peuvent exister : celui du Cabinet Cirèse ou encore ceux en rapport avec l'évaluation de projets classique.

¹⁷ Le référentiel est consultable publiquement sur : <http://www.centres-sociaux.fr/files/2011/09/Référentiel-dévaluation-du-centre-social.pdf>

¹⁸ Une démarche d'harmonisation entre les différents conseillers techniques est néanmoins envisagée par la Caf.

Figure 1 : Processus d'évaluation d'un conseiller technique de la Caf du Lot



Source : Romuald Mareux, conseiller technique à la Caf du Lot

Les différents éléments à évaluer apparaissent dans des encadrés noirs, les registres d'évaluations sont en couleurs.

Les projets des espaces de vie sociale sont aussi évalués, mais étant des structures plus récentes et disposant de peu de moyens, il n'existe pas encore de référentiel national d'évaluation. Toutefois, un travail est en cours au niveau des Comités Techniques Régionaux (CTR) de l'animation de la vie sociale afin de réaliser un document de travail traduisible au niveau national.

[Les Comités Techniques Régionaux s'organisent autour de rencontres planifiées par la Cnaf. Elles rassemblent les conseillers techniques de chaque Caf au niveau régional afin de travailler sur l'évolution de la réglementation de l'animation de la vie sociale (AVS) ou sur des points particuliers liés à l'AVS. Ces Comités se tiennent environ deux fois par an, les conseillers techniques font remonter des pistes de travail au référent régional afin de constituer le prochain ordre du jour (sur validation de la Cnaf)].

c) Les problématiques sociales actuelles qui interrogent l'action des structures de l'animation sociale en France

Les espaces de vie sociale et les centres sociaux poursuivent trois finalités qui se réfèrent aux besoins individuels et collectifs de tout être humain :

- « *L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,*
- *Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires,*
- *La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.* »¹⁹

D'après Michel Autès, sociologue, l'action sociale s'adresse en priorité à des catégories de personnes potentiellement précaires, isolées : les seniors, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap. Elle s'adresse également à des types de territoires ciblés comme prioritaire : les zones rurales, les zones urbaines sensibles, les territoires en crise industrielle.²⁰

Cependant, aujourd'hui l'action sociale doit répondre à des besoins sociaux confirmés sur une large partie du territoire et de la population en raison de plusieurs facteurs évolutifs qui participent du délitement du lien social en France :

- Les difficultés autour de la parentalité → monoparentalité, ruptures conjugales et familiales, éducation...
- Le développement de la précarité économique et sociale,
- L'échec ou le décrochage scolaire des enfants issus de familles précarisées,
- Les problématiques d'insertion professionnelle des jeunes,
- Le vieillissement de la population, et l'isolement des personnes âgées,
- Le développement des nouvelles technologies (ex : être devant un écran plutôt que devant une personne),
- La désertification des zones rurales enclavées...

Le délitement du lien social est exacerbé en période de crise économique en raison de la généralisation du chômage de long terme et de l'instabilité de l'emploi ne garantissant plus la protection/confort des individus. Pour les personnes touchées par la crise, cela crée une forme d'exclusion sociale remettant en cause le principe français d'égalité mais aussi celui de la fraternité car « *l'exclusion est une rupture du lien social entre l'individu et la société* ». ²¹

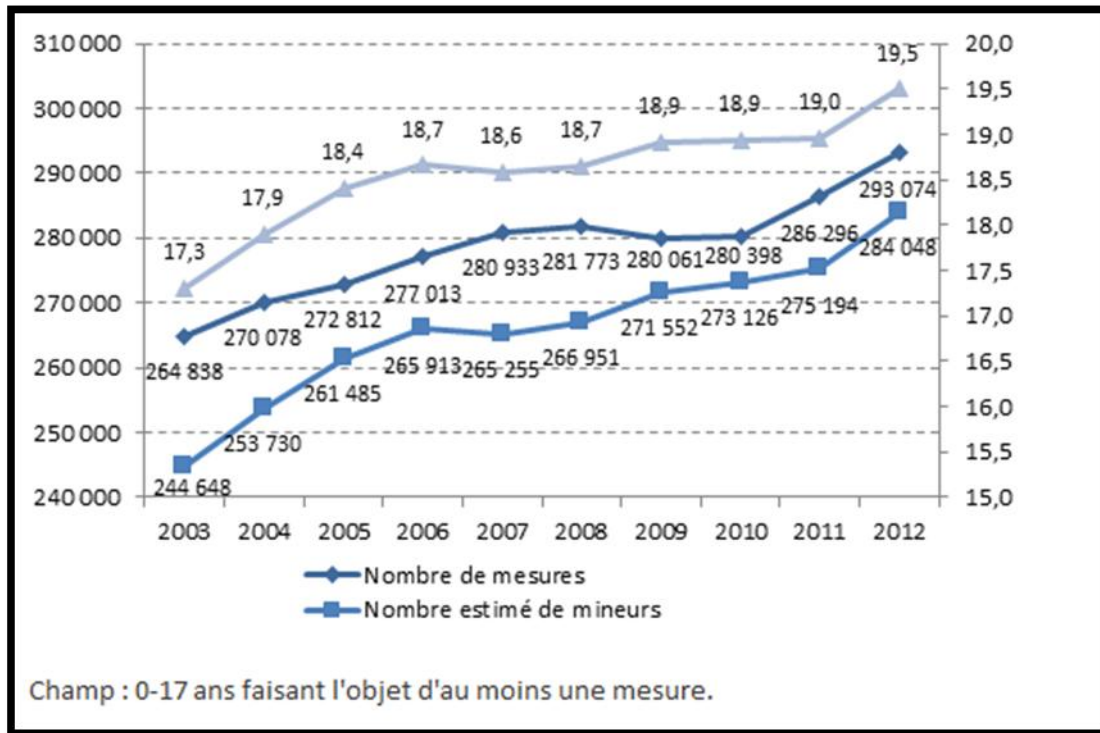
¹⁹ Caf de Charente-Maritime, Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, 2014.

²⁰ AUTES.M, « Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », *Recherches et Prévisions*, n°81, 2005.

²¹ STROBEL.P, *Penser les politiques sociales. Contre les inégalités : le principe de solidarité*, éditions de l'aube, 2008.

Depuis le début des années 2000, on observe en France une recrudescence du nombre d'enfants placés en famille d'accueil ou ayant fait l'objet de mesure de protection (cf. Figure 2).

Figure 2 : Évolution des prises en charge des mineurs en protection de l'enfance au 31 décembre (de 2003 à 2012)



Source : Drees, DPJJ et Insee estimations de population, calculs ONED

D'après Serge Paugam (Directeur de recherche à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales), la majorité des enfants pris en charge viennent de « familles précarisées ».²²

On parle souvent des inégalités économiques mais il faut aussi prendre en compte les liens sociaux qui attachent un individu à sa famille, ses proches, son travail, la société. Serge Paugam les classe respectivement de la sorte : les liens de filiation, les liens de participation élective, les liens de participation organique et les liens de citoyenneté. Le lien social repose sur le sentiment de protection et de reconnaissance, or ce sont deux principes qui sont aujourd'hui fragilisés en raison « d'une frange de la population devenant de plus en plus précaires ou menacés de le devenir ».²³

Les personnes précaires, non/mal protégées ou reconnues, ont le sentiment d'être stigmatisées ce qui les pousse à se replier sur eux-mêmes dans une optique sécuritaire.

²² PAUGAM.S, «Un sentiment de délitement de la société », *L'observateur*, novembre 2013.

²³ PAUGAM.S, *Isolement et délitement des liens sociaux : enquête dans l'agglomération de Strasbourg*, mars 2015.

Toute la difficulté pour les structures de l'animation sociale est d'arriver à toucher ce public qui s'auto-invisibilise et dont la situation sociale se dégrade rapidement.

Les évolutions sociales et le contexte économique français engendrent des besoins auxquels doivent répondre les structures sociales, tant les espaces de vie sociale que les centres sociaux. Les habitants sont en demande de lieux de rencontre et de soutien qui soient proches de chez eux. Aujourd'hui, les structures de l'animation sociale sont considérées comme de véritables lieux-ressources à travers les activités sociales, éducatives et culturelles qu'elles proposent. Leur rôle et leur fonctionnement au plus près des habitants favorisent la mise en œuvre d'initiatives locales qui peuvent parfois s'avérer innovantes et devenir le moteur principal d'un développement local moins institutionnalisé et plus humain.

2) Considération générale sur l'innovation sociale comme facteur de développement humain et territorial

Entre les années 1940 et 1970, l'ensemble des sociétés occidentales connaît une période de croissance marquée par la modernisation des structures sociales et par l'implantation de l'État providence. L'État prend en charge le social sur tout le territoire et dans tous les domaines en impulsant des services et des équipements centralisés : hôpitaux publics, services sociaux etc. À partir de la fin des années 70, la centralisation de l'appareil étatique est remise en question car la société constate que cette organisation entrave la capacité d'agir des acteurs locaux. Toutefois, l'inadéquation entre les politiques sectorielles de l'État et les besoins réels des collectivités territoriales a commencé à être dénoncée dès les années 60.

L'innovation sociale viendrait alors en contestation à la lenteur/lourdeur administrative et bureaucratique qui caractérise la France centralisée de cette période. Les innovations sociales ont le mérite d'être perçues comme des actions concrètes et rapides qui s'adaptent aux contextes locaux puisqu'elles sont le fruit d'initiatives locales. Des modèles alternatifs apparaissent alors à cette période en France, ils porteront divers noms comme « développement endogène » ou encore « auto-développement » pour n'en citer que deux.

Ainsi naît le développement local à partir duquel sont générées les premières initiatives locales. Avec la décentralisation, l'État n'est plus perçu comme l'unique acteur du développement mais comme un partenaire inscrit dans un système multi-scalaire d'acteurs.

a) La difficile définition du mouvement d'innovation sociale

Avant les premières lois de décentralisation française, la recherche tâtonnait dans la juste définition d'une innovation sociale car elle en était au stade d'expérimentation. Il fallut définir les initiatives qui s'y rapportaient, ses éléments de reconnaissance, les acteurs impliqués...

Les premiers travaux de recherche portant sur l'innovation sociale datent de 1970. Bon nombre de sociologues, géographes et économistes ont depuis apporté leur propre définition de l'innovation sociale, venant en développement ou parfois même en opposition avec celles d'autres chercheurs.

C'est un concept qui ne fait pas consensus car il peut survenir dans diverses situations et toucher un grand nombre de domaines. De manière générale, l'innovation sociale n'est pas un objet aux caractéristiques clairement définies et normées.

Quand certains chercheurs, dans une optique de développement territorial, l'assimilent à un processus s'inscrivant sur le temps long, d'autres le circonscrivent à un simple résultat. C'est le cas de Taylor²⁴ qui désigne l'innovation sociale comme une nouvelle façon de répondre aux besoins sociaux. Dans sa définition, l'innovation se cantonne simplement à la solution apportée pour résoudre un problème social.

D'autres chercheurs ont poussé plus loin cette résolution des besoins en introduisant la notion d'acteurs. D'après Chambon, David et Devevey, l'action sociale vise la résolution de besoins alors que l'innovation correspond au besoin de les satisfaire par soi-même sans pour autant négliger un appui (conseil, moyen matériel) de la part de professionnels de l'action sociale ou d'institutions : « *La condition essentielle d'existence de l'innovation sociale est la participation* ». ²⁵

La notion de résolution de problèmes sociaux revient souvent dans les définitions que l'on peut trouver de l'innovation. Cependant, certains chercheurs ont introduit d'autres objectifs expliquant l'impulsion de nouvelles organisations sociales, par exemple la recherche d'un idéal social. Ainsi, des innovations sociales peuvent apparaître sur des territoires ne possédant pas de problèmes sociaux notables.

Parmi les autres écrits antérieurs à la décentralisation française (et dans une optique de zoomer sur les recherches de la Cnaf), la revue *Informations Sociales*²⁶ publie son premier numéro sur les innovations sociales en 1976.²⁷ D'après l'éditorialiste, les innovations sociales sont des pratiques collectives basées sur la recherche de nouvelle forme de solidarité et sur

²⁴ TAYLOR.J, « Introducing social innovation », *Journal of Applied Behavioral Science*, vol.6, n°1, 1970.

²⁵ CHAMBON.J-L, DAVID.A, DEVEVEY.JM, *Les innovations sociales*, Que sais-je ?, PUF, 1982.

²⁶ La revue *Informations Sociales* éditée par la Cnaf est un outil d'information pour les professionnels du secteur social de France. Elle est aussi un lieu de réflexion et de débats pour les chercheurs.

²⁷ Cnaf, « L'innovation sociale pour quoi faire ? », *Informations Sociales*, n°9, 1976.

la citoyenneté active. Concrètement on retrouverait facilement les innovations sociales autour des nouvelles manières de vivre ensemble, des actions en faveur de la réduction des exclusions, des projets autogérés, et de la participation directe des citoyens dans les prises de décisions. La Cnaf s'attachera donc, à travers ses Conventions d'Objectifs et de Gestion, à fournir un terreau favorable à cette définition de l'innovation sociale.

En 1986, le CRISES²⁸ est fondé. Il fut le premier regroupement interdisciplinaire de chercheurs à s'intéresser aux innovations sociales. Il publie de nombreux écrits sur ce concept et son évolution. Aujourd'hui, sa définition de l'innovation sociale est la plus couramment reprise. D'après son fondateur, Benoît Lévesque : « *Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution afin de modifier les relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles* ». ²⁹

Le concept d'innovation sociale est encore aujourd'hui difficile à définir car, comme nous le voyons dans la définition du CRISES, il peut se rapporter à bon nombre de sujet et connaît des évolutions. Dans les années 70 l'innovation sociale s'inscrivait principalement à travers des actions en marge ou en opposition aux modes de fonctionnement et d'actions des pouvoirs publics. Aujourd'hui les innovations sociales viennent au contraire en complémentarité/soutien aux politiques globales en apportant de la nouveauté sur 3 éléments : a) l'économie de projet, b) le partenariat et c) les leviers.

- a) La crise économique a introduit l'apparition de nouvelles organisations autour de la recherche de solutions aux problèmes sociaux. Les innovations sociales permettent dans un contexte financier contraint de trouver de nouveaux modes de faire reposant par exemple sur des initiatives bénévoles. « *Tous les acteurs qu'ils soient publics ou privés sont sommés de faire preuve d'ingéniosité dans la recherche de l'efficacité et de l'économie de moyens publics* ». ³⁰
- b) Les innovations reposent également sur de nouveaux acteurs à impliquer dans le développement local : les associations, les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyens.
- c) Enfin, les innovations reposent sur de nouveaux leviers. Alain Penven, sociologue à l'Université de Bretagne Occidentale, en distingue 3 en rapport avec l'économie sociale et solidaire :
 - « *la satisfaction des besoins de la population par la création de biens ou de services*

²⁸ Le CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales) est un regroupement stratégique interuniversitaire et pluridisciplinaire qui regroupe 46 chercheurs d'universités québécoises. Il a été fondé en 1986 par Benoît Lévesque et Paul R Bélanger.

²⁹ LEVESQUE.B, « Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale: quelques éléments de problématique », *Interações*, vol.9, n°2, 2008.

³⁰ HIGELE.J-P, LHUILLIE.V, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy, 2014.

- *une organisation collective basée sur des valeurs démocratiques, coopératives et de mutualisation*
- *la production de solidarités généralisées pour aider les personnes en difficulté à bénéficier de ces biens et services ».*³¹

Cependant, tous les chercheurs s'accordent à dire qu'innover ce n'est pas forcément faire du nouveau, c'est surtout faire autrement pour améliorer une situation jugée par certains acteurs comme étant perfectible. L'innovation peut être soit le résultat de solutions hors-normes, soit le résultat de grands changements apportés sans forcément avoir utilisé de quelconques méthodes novatrices.

b) Les moteurs de l'innovation sociale et ses effets sur le territoire

Nadine Souchard, responsable de formation et de recherche au CNRS de Rennes, définit l'innovation sociale comme des expérimentations sociales initiées et portées par la société civile. Ceci vient en opposition avec l'innovation technologique car l'innovation sociale vise le bien-être des populations et pas exclusivement la croissance économique par l'accès aux produits matériels. Dans cette perspective, l'innovation sociale se distingue du champ économique par 3 aspects qui en sont les moteurs :

- « *un désir de modifier une pratique existante ou d'en créer une nouvelle*
- *une réflexion large se basant sur diverses compétences, d'où la nécessité d'une démarche collective incluant une pluralité d'acteurs aux modes de penser et de faire diversifiés*
- *une appropriation/intégration volontaire des nouvelles pratiques par les acteurs ».*³²

En effet, pour qu'il y est innovation il faut une **appropriation (1)** par les acteurs locaux ET une **diffusion (2)**, retravaillées selon les contextes locaux. Ainsi, pour Gérald Gaglio, « *une innovation est une invention qui s'est répandue* ». ³³

(1) Comme le préconisait déjà Chambon, David et Devevey en 1982, le meilleur facteur d'**appropriation** de l'innovation reste la participation habitante dès sa conception. L'innovation sociale repose donc sur un mode de faire collectif et démocratique. Elle doit

³¹ PENVEN.A IN HIGELE.J-P, LHUILLIE.V, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy, 2014.

³² SOUCHARD.N IN HIGELE.J-P, LHUILLIE.V, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy, 2014.

³³ GAGLIO.G, *Sociologie de l'Innovation*, Que sais-je ?, PUF, 2011.

être le fruit d'un réseau de partenaires de sphères et de statut différents : habitants, associations, élus, professionnels, financeurs... et ne doit pas être imposée par une institution. C'est l'intelligence collective qui inscrit durablement une innovation sociale sur un territoire.

La participation est le principal moteur de l'innovation, mais même si cette idée fait consensus, il y a des différences d'acceptation dans le niveau de participation à la création d'innovation sociale. Quand certains se suffisent d'une participation à l'impulsion d'un projet, d'autres parlent d'innovation si la participation se retrouve à toutes les étapes du projet, c'est-à-dire de son impulsion à sa mise en œuvre en passant par l'élaboration de solutions.

Pour Julie Cloutier, l'innovation sociale relève d'une « *démarche de conscientisation et d'apprentissage visant à amener les individus à poser les actions nécessaires en vue de corriger la situation problématique. Les individus se trouvent donc au centre de l'action.* »³⁴ L'innovation sociale reconnaît donc à la fois le pouvoir d'agir des personnes et leur potentiel pour résoudre leurs propres problèmes.

Le schéma appropriation/diffusion fait ressortir une temporalité car les pratiques qui en découlent paraissent innovantes au début puis elles se banalisent au gré de leur **diffusion**.

(2) D'après Guy Bellemare et Juan-Luis Klein³⁵, les premiers destinataires de l'innovation sont les innovateurs, c'est-à-dire les personnes qui sont directement intéressées par la nouveauté. Ensuite viennent les personnes indirectement intéressées par l'idée. En troisième se retrouve l'ensemble de la population avec en premier « *les précoces* » et en second « *les tardifs* ». Enfin sont associés « les réfractaires » qui se doivent de suivre la tendance générale une fois que l'idée est bien ancrée territorialement par la population. Lorsqu'une innovation remporte un succès, elle devient une pratique commune et les institutions publiques peuvent s'en emparer et légiférer. Ainsi les innovations sociales peuvent dans un certain sens apporter des modifications dans les politiques publiques locales et contribuer à un développement local.

Dès lors qu'a été découvert ce lien entre territoire et capacité des populations locales à innover, le champ de la géographie s'est emparé du sujet.

Pour Juan-Luis Klein, Professeur de géographie à l'université du Québec et Directeur du CRISES : « *l'innovation sociale a un caractère spatial car elle se déroule dans un contexte de pratiques et de représentations sociales de l'espace* ». ³⁶ Si l'innovation a un effet sur le territoire, c'est aussi vrai à l'inverse car comme nous l'avons vu, pour qu'une idée se

³⁴ CLOUTIER.J, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Les cahiers du Crises, 2003.

³⁵ BELLEMARE.G, KLEIN.J-L, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, 2011.

³⁶ Idem.

transforme en innovation sociale il faut qu'elle soit partageable, appropriable et traduisible en actions sur le territoire.

L'innovation sociale engendre du lien social sur des territoires de proximité, elle s'imprègne donc du contexte local. Le sentiment d'appartenance à un territoire constitue alors une base importante pour le lancement d'initiatives. Ce sentiment peut se construire autour de la réussite d'un projet ou d'une reconnaissance individuelle ou collective.

Si les initiatives entreprises permettent de développer la reconnaissance ou l'estime de soi, elles peuvent alors générer de véritable revitalisation de territoire de par la mobilisation de différents groupes de citoyens exerçant tous un rôle important.

La question du lien au territoire pour les acteurs de la société civile est importante car il permet de définir des problématiques sociales locales. La territorialité des innovations sociales a le mérite de permettre une définition collective des problèmes publics. A cause de cela, les relations avec les collectivités territoriales peuvent être parfois compliquées. Par exemple, certaines initiatives produisent de micro-espaces publics de coopération. Les élus peuvent donc sentir leur légitimité remis en cause s'ils n'en sont pas à l'origine, ou si ces initiatives ne sont pas inscrites dans les politiques ou stratégies locales. Tout l'enjeu pour les innovateurs est donc d'associer des personnes ou des institutions à leurs propositions afin de mieux diffuser l'innovation.

c) Les centres sociaux et espaces de vie sociale, vecteurs d'innovations sociales locales ?

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire définit l'innovation sociale comme l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits des habitants. Ceci implique une coopération multi-partenariale entre ces derniers et les acteurs sociaux du territoire. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont de par leur composition et leur proximité avec la population, les mieux placées pour détecter rapidement les besoins des habitants et y apporter des réponses individuelles ou collectives. La coopération multi-partenariale suppose de la part des structures d'accueil telles que les centres sociaux et les espaces de vie sociale, *« une nouvelle organisation de travail et de prise de décisions incluant des équipes multidisciplinaires fondées sur les compétences ou les envies propres de chacun des participants. L'expertise et les ressources des différents acteurs permettent de mettre plus facilement en œuvre les solutions identifiées. »*³⁷

³⁷ CLOUTIER.J, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Les cahiers du Crises, 2003.

Cela présume un grand travail de coordination des équipes. L'utilisateur n'est plus un simple bénéficiaire/consommateur d'un service mais un acteur dans un projet qu'il s'est approprié et auquel il a participé.

Les innovations sociales peuvent toucher des domaines très variés : santé, logement, vieillissement, petite enfance, insertion professionnelle, lutte contre les exclusions... qui sont autant de problématiques auxquelles les centres sociaux et les espaces de vie sociale tentent d'apporter des solutions de par leur fonction d'accueil et d'écoute et de par la mise en place d'actions spécifiques. Ces structures peuvent facilement être vectrices d'innovation de par leurs missions même : elles ont pour objectif de mettre en œuvre ou d'accompagner les initiatives locales en valorisant les compétences et les talents de chacun. Elles s'appuient sur la participation de tous, en répondant par ce biais aux enjeux nationaux de cohésion et d'inclusion sociale.

L'innovation vise l'inclusion sociale qui est effectivement un des objectifs principaux des centres sociaux et EVS. L'inclusion sociale repose sur un principe d'intégration, d'égalité, de reconnaissance et de participation. Les responsables de centres sociaux ou d'espace de vie sociale ont conscience du rôle important qu'ils ont à jouer dans cette démarche-là. Par exemple à la question « Quel est le rôle d'un centre social pour vous ? », les responsables des structures du Lot répondent avec des mots tels que : lien social, proximité, accueil, lieu d'initiative citoyenne, recueil des besoins des habitants, égalité de traitement et valorisation des individus, éducation, laïcité... Ce vocabulaire fait entièrement partie du champ de l'inclusion sociale.

D'après le Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, « *il ne peut y avoir d'innovation sociale sans un changement positif progressif ou radical par rapport à une situation antérieure* ». ³⁸ Ceci sous-tend que l'impact des innovations peut être évalué grâce à des indicateurs mesurant l'évolution d'une situation sociale locale (ex : l'évolution du taux de pauvreté, du taux de chômage, du taux d'emplois chez les personnes porteuses de handicap, du nombre de personnes ayant décroché du système scolaire,..). Les centres sociaux et les espaces de vie sociale à travers la définition d'un projet social sur 4 ans, ont l'obligation d'évaluer l'impact de leurs actions sur le territoire dans lequel ils sont implantés. Ils sont donc l'exemple même de la territorialisation de la problématique sociale, avec l'élaboration d'un projet de proximité sur un territoire aux spécificités sociales qui lui sont propres. « *Les centres sociaux deviennent de vrais Observatoires Sociaux Locaux, bénéfiques afin d'identifier les demandes sociales, et utiles pour tous les acteurs du territoire, et pour les politiques publiques locales.* » ³⁹

³⁸ BIOTEAU.E, PRUGNEAU.J, « Le Centre Social, outil communautaire d'innovation sociale dans les territoires ruraux », 12e Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Nancy, juin 2012.

³⁹ LEGARDIEN.P, *Le Centre social CAF-Mairie de la Reynerie : le Développement Social Local à l'heure d'une nouvelle phase de contractualisation*, Mémoire de Master 1 Aménagement et Projets de Territoires, UTM, 2013.

Les structures de l'AVS participent aussi de l'innovation sociale de par leur capacité à promouvoir la participation citoyenne, même si celle-ci peut atteindre des degrés différents selon les structures. Les structures associatives, directement gérées par des habitants, possèdent une forte dynamique d'implication et de mobilisation citoyenne. Les structures de gestion communale ou intercommunale, de par un cadre de fonctionnement plus rigide, possèdent une dynamique participative plus faible.

Des disparités peuvent aussi survenir dans la définition et la mise en place de la participation citoyenne. Les structures impulsent des projets à destination des habitants soit à partir de besoins détectés en interne (ex : diagnostic) soit à partir de propositions d'adhérents. Dans ce dernier cas, le projet né d'une discussion, d'une consultation d'habitants mais l'exécution, l'élaboration et la gestion du projet restent encore souvent à la charge du centre social ou de l'espace de vie sociale. Beaucoup de structures n'ont aucun projet réalisé entièrement par des habitants (initiative, exécution, élaboration, gestion). Certains en revanche comptent quelques projets d'habitants, ils sont entre un et cinq par structure dans le Lot. Dans ce cas, les structures mettent en place les conditions de réalisation des projets d'habitants en leur apportant des conseils et du soutien lorsque ces derniers se questionnent ou rencontrent des difficultés.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale peuvent rencontrer des réticences face à ce mouvement car l'innovation implique de faire sien des modes de travail alternatifs, nouveaux ou totalement inconnus. L'innovation est accompagnée d'une phase logique d'incertitude, ainsi la perte de repère et la prise de risque peuvent freiner le développement des initiatives locales innovantes. Se rajoute également la crainte d'impulser des projets qui ne rentrent pas dans les critères classiques de financement. « *Œuvrant par définition en marge du système, les innovations sociales sont en effet souvent confrontées à un cadre légal inadapté* ». ⁴⁰

Se pose la question de comment conserver la fonction d'innovation sociale de telles structures dans un contexte de finances publiques restreintes ? Les programmes européens et régionaux aident au financement de projets innovants mais ces acteurs repèrent plutôt mal les petites structures d'animation sociale. « *LEADER a modifié son cadre d'intervention. Les nouvelles règles de cofinancement, en imposant la mobilisation de fonds publics (régionaux, départementaux) comme contrepartie, excluent les petits projets et les petites associations. Plus grave, ce sont l'expérimentation et l'innovation qui sont en baisse.* » ⁴¹ Effectivement sur le Lot, les aides de la Région et de l'Europe occupent une très faible part (souvent aucune) des budgets des structures.

⁴⁰ BOUTAUD.A, *Quelle solidarité au 21ème siècle ? Perspectives pour l'Etat providence dans une économie sans croissance*, avril 2013.

⁴¹ LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011.

Pour Jean-Pierre Loredo, les structures associatives « attestent d'une capacité à imaginer des réponses originales à des besoins/problèmes sociaux locaux. Ces réponses nécessitent souvent de vrais capacités de bricolage associant des bénévoles et des salariés, en assumant les risques inhérents à toute innovation. »⁴²

3) Focus sur les données statistiques des structures de l'animation sociale du Lot et les modalités de mise en œuvre du Schéma

Dans le département du Lot, il existe actuellement 11 centres sociaux et 5 espaces de vie sociale agréés par la Caf.

Pour les centres sociaux, 5 sont gérés par des collectivités et 6 par des associations. La Caf du Lot, conformément aux objectifs nationaux ne gère plus elle-même de centres sociaux. Ceci ne signifie pas un désengagement de la branche famille puisque la Caf finance une grande part des charges de fonctionnement et des activités d'accueil des structures.

Effectivement à l'échelle nationale, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2013-2017 conclue entre l'État et la CNAF prévoit une progression importante du Fonds National d'Action Sociale (FNAS)⁴³ : « le taux moyen d'évolution sera de 7,5 % par an sur la période 2013-2017. Le montant total du FNAS atteindrait près de 6,7 milliards d'euros en 2017 comme le montre le tableau suivant. »⁴⁴

Figure 3 : Évolution du FNAS entre 2013 et 2017 (en milliards d'euros)

2013	2014	2015	2016	2017
4,92	5,34	5,85	6,25	6,67

Source : COG 2013-2017

Depuis 2012, la Caf du Lot s'est engagée dans la mise en place d'un suivi statistique sur les centres sociaux du département. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur l'observatoire national SENACS (Système d'Echanges National des Centres Sociaux) issu d'un partenariat

⁴² LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011.

⁴³ « L'action sociale de la branche famille est financée par le FNAS qui prend la forme, pour la majeure partie des crédits, de subventions de fonctionnement et d'investissement de structures, telles que les crèches, les centres de loisirs ou les centres sociaux, mais qui prévoit également des aides financières directes et le financement d'un accompagnement social. » (source : voir note de bas de page n°44).

⁴⁴ HUTIN.C, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'exercice par les caisses d'allocations familiales de leurs missions*, Documents d'information de l'Assemblée nationale, août 2014.

entre les Caf et la Fédération Française des Centres Sociaux. Construit à partir d'enquêtes annuelles, cet observatoire permet d'avoir des données actualisées sur les centres sociaux du département du Lot. L'ensemble des données peuvent être consultées via le site internet de l'observatoire.⁴⁵ Ce dernier a pour objectif de rendre plus visible les actions des centres sociaux de France

Grâce aux questionnaires SENACS⁴⁶ distribués dans chaque structure, la Caf peut se saisir d'éléments d'analyse généraux : états des finances, évolution de la masse salariale, du partenariat, des actions ou encore de la vitalité démocratique... Les quelques éléments de constat exposés ci-après proviennent des réponses aux questionnaires SENACS fournies par les centres sociaux du Lot en 2014 au titre de l'année 2012. Ces données ne concernent que dix centres sociaux, le onzième ne venant d'être créé qu'en novembre 2014.

Nb : Il est plus difficile d'avoir des données statistiques sur les espaces de vie sociale car il n'existe actuellement pas d'équivalent SENACS pour ce type de structures. L'analyse qui suit rend donc seulement compte des données des centres sociaux du Lot.

a) Une implantation très rurale et mal répartie sur l'ensemble du Lot

La majorité (59 %) des centres sociaux exerce leurs activités en milieu rural. Ils se situent tous en Zone de Revitalisation Rurale, c'est-à-dire sur des territoires ruraux de faible densité qui rencontrent des difficultés socio-économiques structurelles.

L'agrément des Caf repose exclusivement sur des critères obligatoires d'ordre qualitatifs : les structures doivent répondre aux missions définies dans la circulaire Cnaf. Ceci peut amener certains territoires à être sous-dotés – ce que l'on appellera tout au long de l'étude les « zones blanches » (surtout présentes dans la partie ouest et sud du Lot) – ou à l'inverse sur-dotés avec des structures qui peuvent se concurrencer en proposant des actions/activités similaires. Toutefois, la Caf du Lot veille à ce que le rayonnement des nouvelles structures agréées touche au maximum un périmètre qui était précédemment non couvert.

La plupart des cartes réalisées pour le SDAVS se feront à travers le découpage territorial du bassin de vie.⁴⁷ Cette échelle géographique a été jugée comme étant la plus pertinente pour l'analyse de l'animation de la vie sociale car elle correspond au territoire de vie des habitants. De plus, cette entité géographique est beaucoup plus stable que certains découpages administratifs (on pense notamment aux Communautés de Communes dont les périmètres ne cessent de se mouvoir dans le Lot).

⁴⁵ www.senacs.fr

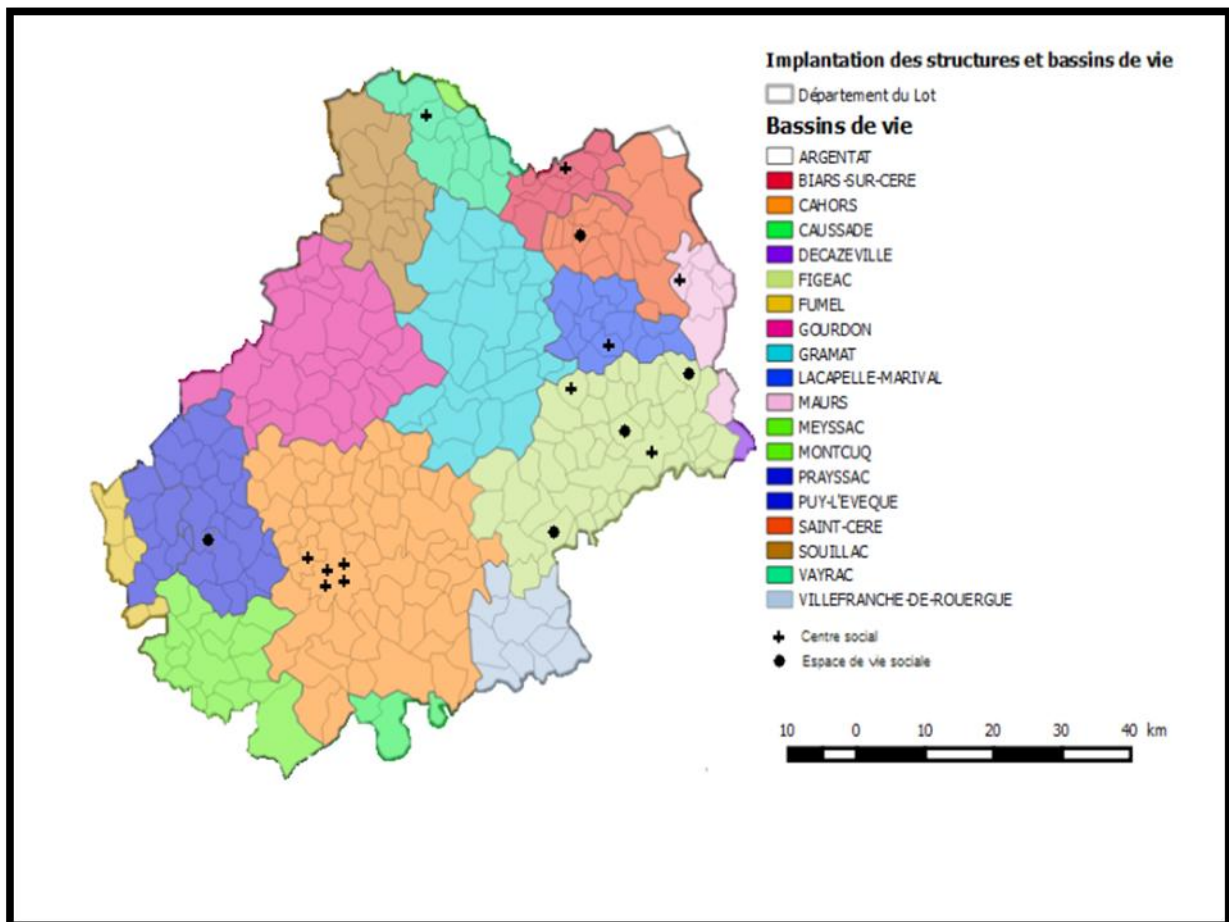
⁴⁶ C'est un questionnaire qui a été réduit à 100 questions.

⁴⁷ Le bassin de vie est un découpage géographique créé par l'Insee. C'est l'échelle territoriale la plus petite sur laquelle les habitants peuvent avoir accès à un niveau de services intermédiaires assurant leur autonomie. Elle se calcule sur la base des migrations pendulaires.

On observe sur la figure 4 que la partie est du Lot est très dynamique. Le bassin de vie de Figeac est numériquement bien doté. Celui de Cahors l'est également mais on y observe une concentration des structures sur la ville centre. Les structures cadurciennes ont la spécificité de fonctionner plutôt sur une logique de quartier alors que les autres structures du Lot ont vocation au contraire à englober les besoins de populations éclatées sur des espaces géographiques parfois très larges.

La carte fait ressortir le fait que de nombreux bassins de vie ne sont actuellement pas dotés en structures de l'AVS. Néanmoins une remarquable dynamique associative marque le département malgré un contexte réglementaire et administratif complexe et une difficulté croissante pour trouver de nouvelles sources de financements (publiques ou non) qui pourraient avoir un effet négatif sur l'émergence de nouveaux projets.⁴⁸

Figure 4 : L'implantation des structures de l'animation de la vie sociale sur le Lot en 2015



Réalisation : Mandy Michelon

⁴⁸ CPCA, « Le financement (public) des associations : une nouvelle donne, de nouveaux besoins », Etudes et documents, n°6, juillet 2008.

b) Le fonctionnement des centres sociaux : les salariés, les adhérents, les actions proposées et leur vitalité démocratique

En 2012, les 10 centres sociaux du Lot regroupaient 260 salariés soit l'équivalent de 114 ETP (avec une moyenne de 7,1 ETP par structure). La totalité des centres sociaux du Lot ont mis en œuvre des actions de formation à destination de leurs salariés. Ces formations sont en lien direct avec les actions que mènent les structures mais aussi avec leurs besoins nouveaux : ainsi on retrouve surtout des formations en comptabilité, en gestion administrative ou en animation. Cette volonté de formation, en lien avec les préconisations de la Cnaf, entraîne une montée en qualification du personnel.

Cependant, les structures en manque de moyens financiers sont contraintes d'embaucher sur des contrats aidés qui, malgré un effort de formations qualifiantes, les obligent à maintenir la profession dans une situation de précarité. Cette « *précarité de l'emploi salarié explique que les associations aient des difficultés à trouver et à conserver leurs employés ; la rotation des emplois devient très élevée et est source de difficultés et de surcoûts.* »⁴⁹

- En ce qui concerne les usagers, la plupart des centres sociaux ne font pas payer d'adhésion aux personnes ne participant que sur une activité ponctuelle. Une distinction est donc faite entre adhérents (l'ensemble des personnes payant une adhésion), usagers réguliers (adhérents qui participent souvent aux activités du centre) et usagers ponctuels (payant une adhésion ou non).

Sur le Lot le nombre total d'adhérents aux centres sociaux est de 7 532 en 2012. Le nombre d'usagers réguliers s'élève lui à 4 218 avec une moyenne de 421 par structure.

- SENACS a classé les actions des structures par catégorie. En première position viennent les actions liées à la santé et au bien-être, puisque la quasi-totalité des structures du Lot (91%) ont des actions qui relèvent de ce domaine. C'est une proportion que l'on retrouve au niveau régional et national. Un tel engouement pour la santé et le bien-être peut sembler étrange au regard des missions premières des centres sociaux. Toutefois, lorsqu'on distingue les actions de santé et les actions de bien-être on relève finalement très peu d'actions dans la première catégorie. Les centres sociaux proposent donc beaucoup d'activités en lien avec le bien-être des habitants. Pour le Comité de Pilotage régional de SENACS, les centres sociaux doivent comprendre le mot « bien-être » comme une réponse à un « mal-être » ce qui est bien sûr le principal enjeu d'une telle structure, ceci expliquerait donc ce fort engouement pour ce type d'action.

La deuxième catégorie d'actions fortement représentée concerne la réinsertion des personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale.

⁴⁹ TCHERNONOG.V, VERCANER.J-P, *Les associations entre crises et mutations: un état des difficultés*, Deloitte, 2012.

En revanche, encore peu de centres s'investissent sur des problématiques plus lourdes telles que la discrimination ou les personnes porteuses de handicap.

La plupart des centres sociaux du Lot n'ont pas qu'un seul rôle de pilotage des actions, beaucoup s'engagent en tant qu'accompagnateurs dans des actions collectives portées par les habitants (ex : jardin partagé, épicerie solidaire, repas de quartier, café citoyen). Dans le département, 40 actions portées par des habitants sont soutenues par des centres sociaux.

- D'après les données SENACS recueillies, 184 habitants sont associés à un comité de pilotage de centre social. Ces 184 habitants ne sont pas répartis équitablement sur l'ensemble des structures, on observe effectivement que beaucoup de centres sociaux n'associent pas du tout les habitants à leur instance de pilotage. Les structures gérées par une association sont par contre davantage tournées vers l'implication citoyenne.

Pour celles qui s'engagent vers une implication des habitants, cette sollicitation au pilotage se fait par le biais de réunions ponctuelles allant de deux à une dizaine par an. Le centre social du Rionet est le plus actif en la matière avec l'organisation de 45 réunions en 2012. En moyenne, une dizaine d'habitants était présents à chaque fois.

L'association Segala Limargue réunit quant à lui 120 habitants par réunion mais il n'en a organisé que 5 en 2012.

La formation des habitants associés au pilotage des projets est inexistante à part sur le centre social du Rionet qui en a formé 3 sur de la communication, de la recherche de financements et de l'aide à l'écriture des projets. Ces actions de formation sont importantes à développer afin de tendre vers une plus grande autonomie des habitants porteurs de projets.

Les instances associant les habitants à la gouvernance de projet sont les plus couramment :

- le conseil d'administration pour une transparence des actions et du budget.
- le comité d'usagers. Il peut prendre plusieurs formes comme par exemples le comité d'habitants, le comité seniors, le comité familles... Ces comités d'usagers ont des inclinaisons différentes en fonction des structures. Effectivement, certains comités ont seulement pour objectif de diffuser de l'information auprès des usagers quand d'autres ont pour but de débattre sur une question précise, prendre des décisions ou mettre en place des actions.
- le conseil de maison. Son rôle est de faire remonter les besoins et les problèmes sociaux que peuvent rencontrer la population. Ce conseil permet aussi aux habitants de faire des

propositions d'actions en cohérence avec le projet du centre social et de participer à l'évaluation des actions du centre social.

– la communication informelle.

Il est important de noter que la définition et le rôle de ces différentes instances peut fortement varier en fonction des structures.

Ces instances ne sont pas les seuls moyens pour faire participer les habitants. La fonction d'accueil des structures a aussi un rôle primordial dans la participation immédiate et l'implication future des personnes qui en franchissent le seuil.

c) Les objectifs et la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale

L'objectif premier d'un tel document est d'impulser un réseau des structures de l'animation de la vie sociale à l'échelle du département. Ce réseau permettra à la Caf du Lot d'avoir une vision globale de ce qu'il se fait, s'il y a des projets en doublon ou au contraire des manques d'actions sur certaines problématiques sociales, ceci en vue d'aboutir à une plus grande cohérence départementale.

Le schéma permet aussi d'avoir une vision de la répartition géographique des structures :

- Identifier s'il y a des zones blanches ou au contraire des zones sur-dotées.
- Amener à une cohérence territoriale afin qu'un maximum de personnes/territoires soit touchés par une action des structures. Cela peut passer par un élargissement des périmètres d'interventions des structures existantes et non obligatoirement par une création, qui paraît coûteuse aux collectivités.

Pour identifier si la création d'une structure est pertinente, nous avons travaillé sur la modélisation spatiale d'indicateurs de précarité qui seront présentés en seconde partie de ce mémoire. Suite à la cartographie de ces indicateurs que nous avons recoupés avec la carte des zones blanches, des entretiens ont été menés auprès des élus des territoires qui cumulent les plus fort taux de précarité tout en étant en zone blanche.

Le schéma sous-tend également à une problématique de gestion car elle vise à terme une mutualisation des moyens humains et matériels pour les structures du Lot (fédération, convention cadre) et la prise de connaissance des partenaires financiers possibles (quelles actions sont-ils prêts à financer dans le futur et ainsi garantir la pérennité économique des structures ?).

In fine, ce document devra aboutir à une convention cadre départementale signée entre les partenaires de l'animation de la vie sociale et toutes les structures. Ceci permettra d'avoir des objectifs, organisations et éléments de cadrage communs à tous.

D'après la circulaire 2012 de la Cnaf, relative à l'animation de la vie sociale, ce Schéma s'organise autour d'un état des lieux et de perspectives d'évolutions souhaitables.

- L'état des lieux devra rendre compte de plusieurs points :
 - de l'équilibre ou non entre centres sociaux et espaces de vie sociale ainsi que de leur répartition territoriale
 - la mise en évidence de zones blanches pour lesquelles l'implantation d'une structure d'animation sociale est pertinente
 - un état du partenariat avec un point sur qui sont les partenaires et à quelle hauteur s'élève leur engagement financier

L'état des lieux s'articule autour d'un diagnostic de données froides (statistiques internes à la Caf du Lot) et de données chaudes. Pour recueillir ces dernières, de nombreux entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de l'ensemble des responsables de structures (centres sociaux et espaces de vie sociale) et d'acteurs sociaux départementaux (Dispositif Local d'Accompagnement, Conseil Départemental, Parc Naturel Régional, élus, Mutualité Sociale Agricole).

- Les perspectives d'évolution porteront sur :
 - des évolutions qualitatives et quantitatives souhaitables au regard des besoins repérés
 - une dimension prospective (scénario) intégrant les possibles évolutions liées aux réformes de l'intercommunalité et aux dynamiques partenariales et associatives
 - des pistes d'actions. Nous avons décidé de modéliser ces dernières sous la forme de Fiches Actions

À ce jour, l'état des lieux est finalisé. La seconde phase portant sur la mise en exergue d'évolutions souhaitables débutera à la fin juin. Les principaux résultats de cette seconde phase ne seront donc que très partiellement exposés à la fin de ce mémoire.

La mise en œuvre du Schéma est organisée autour d'un Comité de Pilotage, de Comités Techniques et d'une instance participative :

- Le Comité de Pilotage valide les propositions d'actions envisagées et évalue la démarche et ses impacts. Il sera co-présidé par Monsieur le Préfet du Lot, ou son représentant, et Madame la Présidente de la Caisse d'allocations familiales, ou son représentant. Il est composé des représentants des institutions suivantes : Préfecture du Lot, Caf du Lot, Conseil Départemental du Lot, MSA Midi-Pyrénées Nord, Udaf du Lot, Fédération Régionale des Centres Sociaux, Mission locale, Représentants de l'Éducation Nationale, Association des élus du Lot. Les représentants de ces institutions seront les signataires du document final.

Les signataires du SDAVS s'engagent à :

- Construire des objectifs communs avec l'ensemble des partenaires,
- Valider les analyses et les démarches opérationnelles développées dans le Schéma,
- Déclarer leur intention d'entreprendre une réflexion dans le domaine de la coproduction d'analyses/d'actions relevant de l'Animation de la Vie Sociale,
- Coopérer en mettant en commun leur expertise et partager leurs connaissances,
- Mettre à disposition des outils visant à informer et sensibiliser les acteurs départementaux de l'animation sociale (ex : communiquer sur le Schéma par l'intermédiaire de leur site internet).

Le premier Comité de Pilotage a eu lieu à la fin du mois de mai, il a validé l'état des lieux, la démarche et le planning des tâches à mener pour la seconde phase de travail.

Un deuxième Comité de Pilotage est prévu en novembre pour approuver l'intégralité du Schéma.

En ce qui concerne la vie future du SDAVS, le Comité de Pilotage réalisera des bilans annuels sur le déploiement des politiques d'animation sociale dans le département, sur l'évolution du Schéma et sur l'atteinte des objectifs. Il validera les modifications (données réactualisées) qui seront au fil du temps apportées au Schéma et supervisera la bonne coordination entre les différents partenaires.

- Les Comités Techniques se réuniront à toutes les étapes clés de la conception du Schéma : diagnostic, perspectives d'évolutions souhaitables, Fiches Actions, diffusion. Nous avons décidé qu'ils seront composés de trois groupes de travail :

- Groupe 1 : Initiative des habitants/dynamique participative/place de la fonction d'accueil dans la participation citoyenne

- Groupe 2 : Besoins/attentes des centres sociaux

- Groupe 3 : Réseau de l'action sociale/équilibre territorial et cohérence des projets

Les groupes de travail seront animés sous forme d'ateliers thématiques par la Caf du Lot (chef de service de l'action sociale et/ou personne en charge du SDAVS). Ces groupes seront

composés des représentants des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale, du Dispositif Local d'Accompagnement du Lot, des conseillers techniques de la Caf, des acteurs qualifiés dans une thématique de travail spécifique comme par exemple la Mutualité Sociale Agricole pour l'accompagnement au vieillissement ; le Conseil Départemental pour l'insertion ; le Dispositif Local d'Accompagnement pour les besoins des structures... La répartition des participants peut évoluer en fonction des préférences/centres d'intérêts de chacun. Selon ses disponibilités propres, une même personne peut faire partie de plusieurs groupes de travail.

Les premiers Comités Techniques se réuniront du 19 juin au 10 juillet afin de présenter par groupe de travail :

- les résultats de la première phase de travail du Schéma : l'état des lieux de l'animation de la vie sociale (diagnostic quantitatif et qualitatif) avec un zoom sur la thématique de travail abordée. La prise en compte des avis conduira à la construction d'un diagnostic partagé.
- l'organisation et la méthodologie de la seconde phase de travail : les perspectives d'évolutions souhaitables articulées autour de Fiches Actions.

Nous avons fait le choix dans un premier temps, de répartir arbitrairement les participants sur chacun des groupes. Cette prise de position nous permettra d'obtenir des groupes équilibrés numériquement et représentatifs de la diversité des participants. Ainsi nous serons assurés d'avoir au moins une structure de l'animation sociale, un conseiller technique de la Caf et un acteur institutionnel dans chaque groupe. Nous serons également vigilants sur le profil des structures de l'animation sociale, chaque groupe devra donc être composé de structures associatives et de structures gérées par une collectivité.⁵⁰

Le deuxième Comité Technique se réunira en septembre (sur 3 temps : une réunion par groupe de travail) pour échanger sur les perspectives d'évolutions souhaitables et les Fiches Actions proposées. Chaque groupe de travail pourra apporter son expertise à propos des objectifs à atteindre, de la meilleure méthodologie à appliquer et des moyens à apposer sur telle ou telle action.

Le troisième Comité Technique se réunira au mois d'octobre (sur 3 temps : une réunion par groupe de travail) afin de finaliser les Fiches Actions.

Enfin, un dernier Comité Technique se réunira fin octobre. L'ensemble des participants des 3 groupes de travail seront invités afin de :

- partager les résultats,
- échelonner les enjeux et les actions prévues → Fiches Actions,

⁵⁰ Cf. Annexe 6 : Composition des groupes de travail des Comités Techniques.

- réfléchir ensemble aux modes de diffusion du Schéma, notamment envers les acteurs de l'animation sociale avec lesquels la Caf souhaiterait construire des partenariats, des échanges. On peut citer par exemple les CCAS (ces derniers étant toutefois représentés indirectement par les centres sociaux en gestion CCAS) et les élus. Ces derniers, ne font pas partie des groupes de travail mais ils seront associés dans la phase opérationnelle du Schéma. Effectivement, les Fiches Actions pourront prévoir de rencontrer les élus des territoires sous-dotés pour les impliquer de manière individuelle aux problématiques de l'animation de la vie sociale, étant des partenaires financiers importants.

Les discussions, débats, propositions d'amélioration, perspectives d'évolution, travaillés par chaque groupe, donneront lieu à la création de Fiches Actions partagées qui seront intégrées dans la seconde partie du Schéma.

- L'instance participative sera organisée autour du recueil de la parole citoyenne. Ceci passera par la diffusion d'un questionnaire en direction d'un échantillon de 4 000 allocataires de la Caf du Lot. Nous avons ciblé la diffusion de ce questionnaire comme suit :

- 60 % de personnes en situation de potentielle précarité : familles monoparentales, allocataires ayant plus de 2 enfants, allocataires dépendants à plus de 50 % des prestations de la Caf, allocataires vivant avec un revenu inférieur à 1 025€/mois, bénéficiaires du RSA (ces indicateurs peuvent se cumuler)
- 40 % de personnes ayant un dossier allocataire (qu'ils reçoivent des prestations ou non).

Afin de savoir s'il existe un lien entre l'éloignement géographique des allocataires (par rapport à l'implantation des structures) et la connaissance/fréquentation des structures, le questionnaire sera diffusé vers des foyers plus ou moins proches des structures de l'animation sociale. Toutefois, pour être sûr d'avoir un maximum de réponses en termes d'attentes, de besoins et de propositions d'amélioration, nous diffuserons la majorité des questionnaires vers les communes appartenant au périmètre d'action des structures de l'animation sociale. La répartition territoriale du questionnaire se fera comme suit :

- 75 % vers des communes situées dans le périmètre de rayonnement d'une structure de l'animation sociale :
 - 25 % vers les communes-sièges des structures
 - 50 % vers les communes situées à proximité de structure de l'animation de la vie sociale
- 25 % vers des communes en zone blanche.

Les réponses recueillies nous permettront en premier lieu de savoir si les habitants connaissent ou non l'existence des structures de l'animation sociale. L'enquête nous

permettra également de mesurer : le niveau de fréquentation des structures, la perception/connotation de leurs missions, le degré d'implication, de participation, de satisfaction ou de non satisfaction des habitants. Enfin, nous analyserons les attentes et les propositions d'amélioration que les allocataires nous feront remonter.

La diffusion est prévue pour le début du mois de juillet et le délai de traitement par retour de questionnaire est prévu pour la fin du mois d'août. Les résultats ne pourront donc pas être exposés dans ce mémoire, nous nous contenterons de la présentation, somme toute intéressante, des objectifs initiaux et de la méthode de diffusion.

La signature du SDAVS par le Comité de Pilotage est prévue pour la fin d'année 2015. Il conviendra a posteriori de prévoir des temps de travail partagés afin de faire vivre le Schéma et d'évaluer ses impacts. Dans ce sens, le Comité Technique se réunira a minima une fois par an pour émettre des avis, modifier les orientations si nécessaire et faire le point sur les actions menées ou non menées. Le Comité Technique assurera également la coordination entre les acteurs pour la mise en œuvre des différents axes du Schéma. Ils seront forces de propositions pour la traduction de nouvelles pistes d'amélioration et pour la réactualisation du diagnostic départemental. Ces modifications seront proposées chaque année au Comité de Pilotage pour validation.

II/ Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, un document porteur d'enjeux dans le département du Lot

Cette seconde partie est destinée à rendre compte des principaux éléments composant le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale. Dans un tout premier temps il sera question de faire un point sur le contexte sociodémographique, économique et territorial dans lequel s'inscrit ce Schéma.

Après quatre mois au sein de la Caf du Lot, la première phase de travail portant sur l'état des lieux départemental de l'AVS a pris progressivement forme. Il sera donc exposé ici les principaux résultats quantitatifs et cartographiques de ce diagnostic. Tout au long de cette présentation des enjeux de l'AVS, nous nous attacherons à nourrir l'analyse avec des éléments qualitatifs récoltés au cours d'entretiens menés auprès des acteurs cibles.⁵¹ Enfin, nous rappellerons que cette première phase de travail donnera lieu par la suite à la définition de perspectives d'évolutions souhaitables organisées autour de Fiches Actions. Ces dernières seront co-construites en groupe de travail afin d'aboutir à un document cadre partagé.

1) Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le SDAVS

Le Lot se situe au nord de la région Midi-Pyrénées. Il est limitrophe de l'Aquitaine, du Limousin et de l'Auvergne. Sa population augmente progressivement depuis 1975, il compte 174 754 habitants en 2011. La commune la plus importante est Cahors avec 20 224 habitants, puis Figeac avec 9 773 habitants, ensuite viennent Gourdon et Souillac avec respectivement 4 497 et 3 808 habitants en 2011.⁵²

Le Lot est un département très rural, sur 345 communes, seulement deux ont plus de 5 000 habitants. C'est donc aussi un département présentant de très faibles densités : 33 hab/km² en 2014 contre 117 hab/km² en France métropolitaine.

Au 1er janvier 2015, le département compte 12 Communautés de Communes dont le siège est dans le département et 1 dont le siège se situe en Aveyron (CC du Villefranchois).

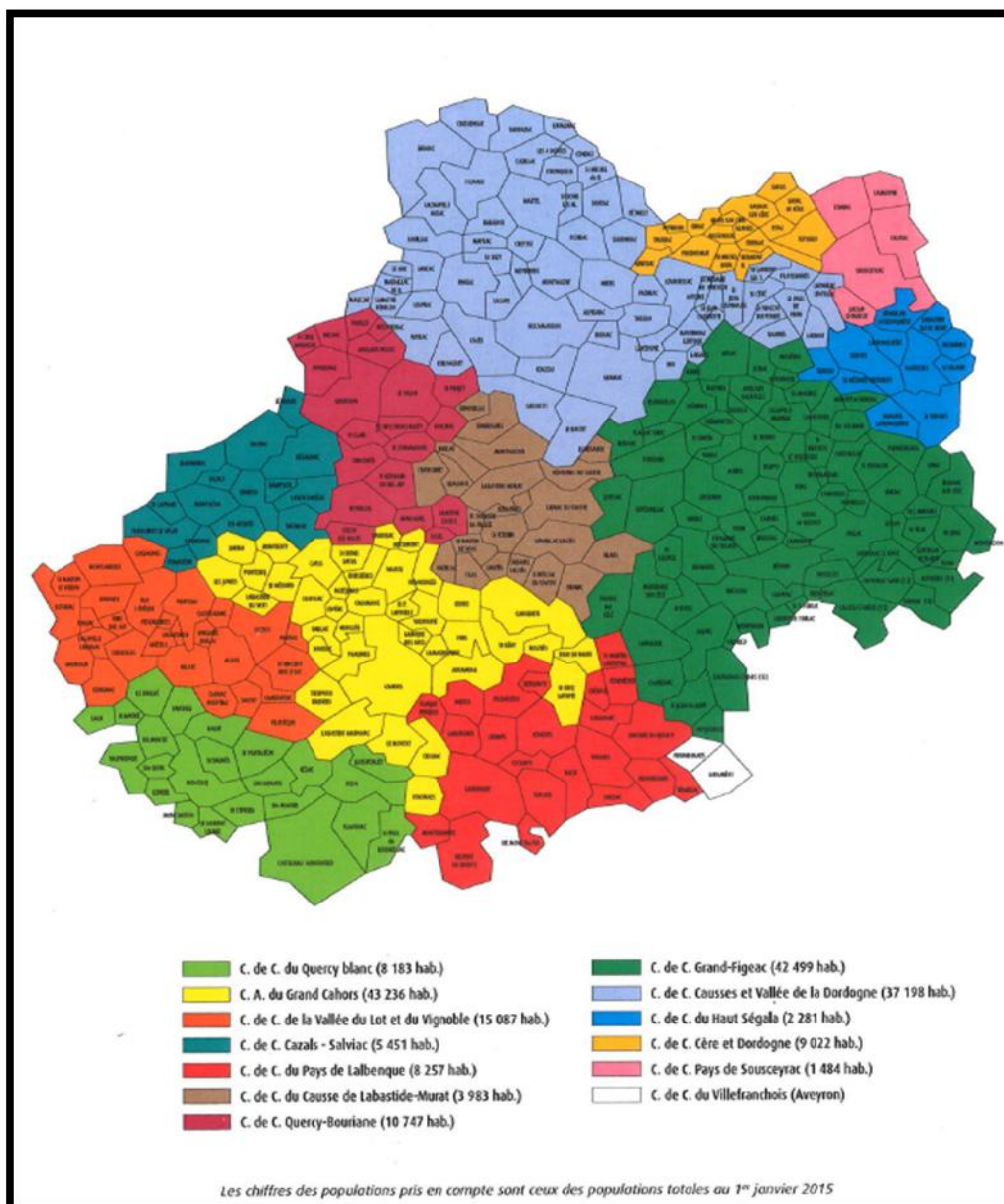
⁵¹ Cf. Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées au cours de l'étude.

⁵² Insee, Recensement de la population, 2011.

La carte des intercommunalités (Cf. Figure 5) change beaucoup sur le Lot. Ces transformations de périmètre par fusion ou éclatement seront amenées à se poursuivre au regard du « Projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ». Ainsi, au 1er janvier 2017 la carte ci-dessous ne sera plus pertinente car aucune EPCI ne devra compter moins de 20 000 habitants. Dans le Lot seulement 5 EPCI font actuellement plus de 10 000 habitants dont seulement 2 font plus de 20 000. Une importante reconfiguration est donc à prévoir très prochainement.

Ces transformations ont un impact important sur les politiques sociales d'un territoire. Pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale, elles engageront sûrement de nouveaux objectifs et de nouveaux partenariats financiers.

Figure 5 : Le découpage communautaire du Lot au 1^{er} janvier 2015



Source : Caf 2015

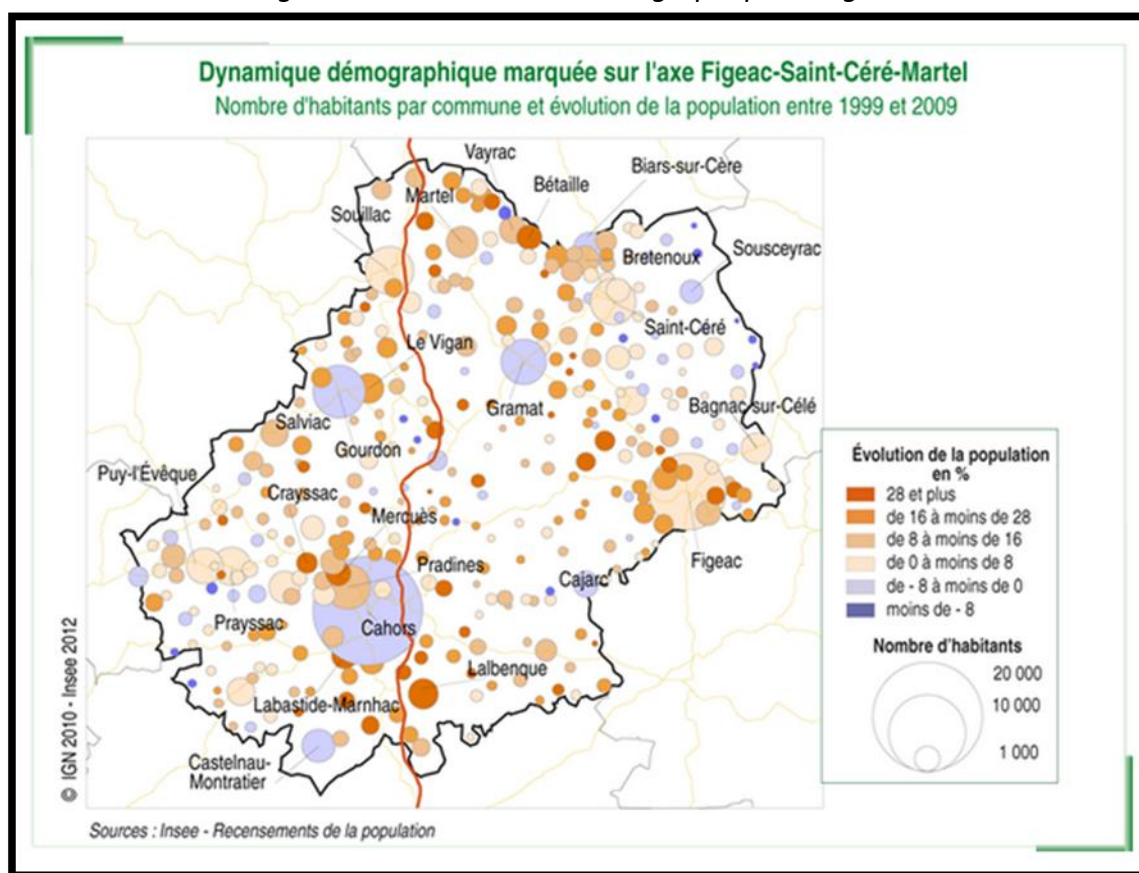
a) Le Lot, un département qui attire

Malgré son caractère très rural, le Lot est un territoire attractif et sa population augmente nettement depuis 1999. L'arrivée de nouveaux habitants irrigue la majeure partie du département. Qui sont ces nouveaux arrivants ? D'après l'Insee, « *Le Lot gagne chaque année 94 retraités pour 10 000 résidents retraités et 117 personnes vivant en couple, sans enfant. Ces taux sont les plus élevés de la région et parmi les plus forts de France. C'est aussi l'un des départements proportionnellement les plus attractifs de France pour les cadres (171 pour 10 000 résidents) et les artisans (165 pour 10 000 résidents).* »⁵³

Le nord du Lot sous l'influence de Brive et les aires urbaines de Cahors, de Figeac (autonomes car éloignées de Brive et de Toulouse) et les communes longeant l'A20 connaissent une progression démographique. Ce dynamisme démographique en périphérie (périurbanisation) s'accompagne à la fois d'un desserrement résidentiel par la construction de pavillons et d'un desserrement économique par les zones d'activités entraînant une perte irréversible d'espaces agricoles et naturels.

La figure 6 montre où sont localisés les territoires attractifs (en rouge) et les territoires en déclin démographiquement (en bleu).

Figure 6 : Des évolutions démographiques inégales



⁵³ Insee, « Population du Lot : les nouveaux arrivants portent la croissance », 6 pages, n°122-46, 2009.

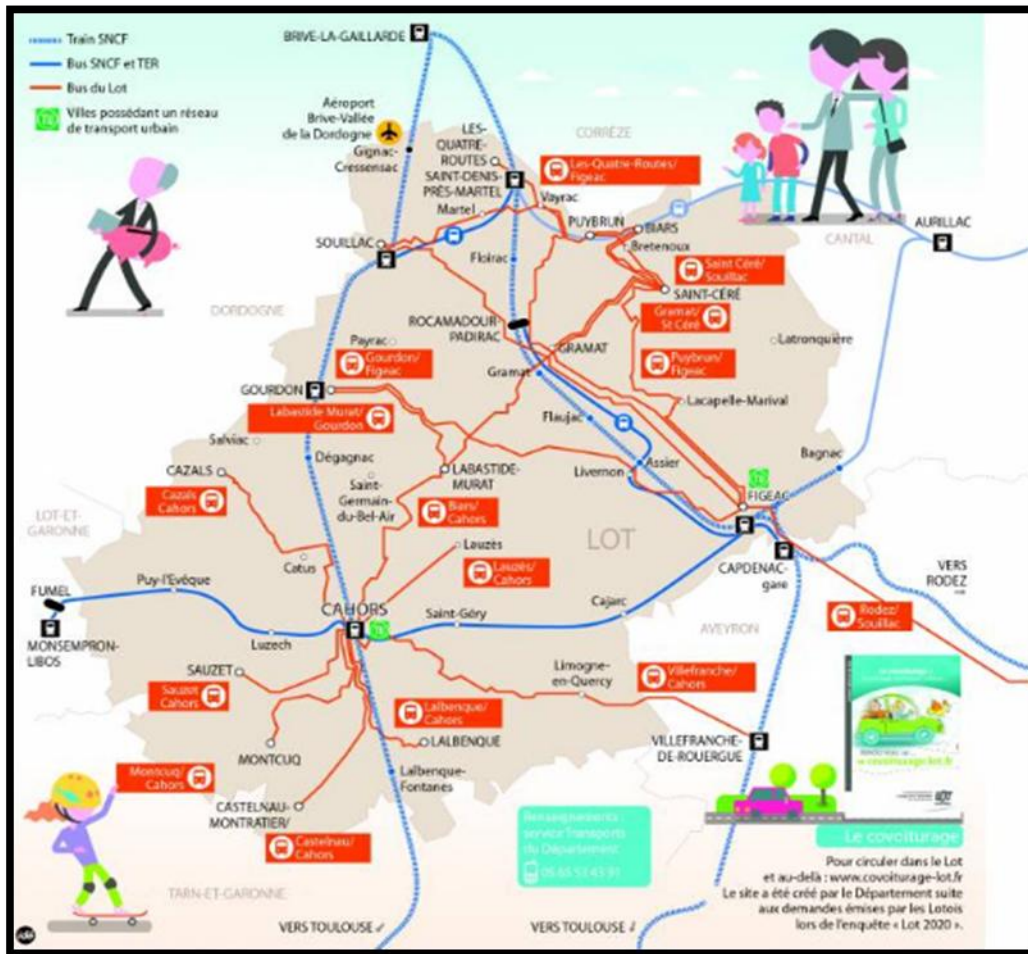
D'après la figure 6, la croissance démographique s'observe dans les couronnes des principaux centres urbains. Ce phénomène de périurbanisation est particulièrement marqué autour de Cahors et de Figeac et sur le nord du Lot sous l'influence de Brive. Globalement les communes proches de l'A20 ont connu une progression de leur population entre 1999 et 2009. Les territoires les plus enclavés et accidentés, c'est-à-dire les plus éloignées des pôles urbains (ex : zone du Ségala à la limite du Cantal, autour de Latronquière) et des principaux axes routiers, connaissent un vieillissement démographique significatif et une perte d'habitants malgré des soldes migratoires positifs. Dans les zones les plus reculées, l'apport migratoire existant est donc en grande partie absorbé par un solde naturel négatif.

Figure 7 : L'autoroute et les routes départementales dans le Lot



Source : www.economie-lot.fr

Figure 8 : Le réseau des transports collectifs du Lot



Source : www.lot.fr

Les figures 9, 10 et 11 nous permettent d'avoir une bonne image de la répartition démographique du Lot.

Comme dans de nombreux départements ruraux, le Lot voit beaucoup de ses jeunes partir pour suivre des études supérieures et trouver leurs premiers emplois (principalement à Toulouse). Ainsi, le Lot est le département le plus âgé de France après la Creuse, avec une moyenne d'âge de 45,2 ans et avec 33,1 % de retraités⁵⁴.

⁵⁴ Données de l'Insee, 2011.

Figure 9 : L'évolution de la population du Lot par tranches d'âges entre 2006 et 2011

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges				
	2012	%	2007	%
Ensemble	174 346	100,0	171 174	100,0
0 à 14 ans	26 217	15,0	26 105	15,3
15 à 29 ans	22 147	12,7	23 004	13,4
30 à 44 ans	29 122	16,7	31 433	18,4
45 à 59 ans	37 813	21,7	37 644	22,0
60 à 74 ans	34 763	19,9	30 732	18,0
75 ans ou plus	24 285	13,9	22 256	13,0

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Les moins de 60 ans sont en baisse entre 2006 et 2011 alors que les plus de 60 connaissent à l'inverse une forte progression sur la période (+2,6 points). C'est ce que l'on appelle la gérontocroissance. Le Lot est donc un département très vieillissant. Les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 30 ans.

Figure 10 : L'évolution de la population par catégories socioprofessionnelles entre 2006 et 2011

	2012	%	2007	%
Ensemble	147 898	100,0	145 383	100,0
Agriculteurs exploitants	4 161	2,8	4 830	3,3
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7 536	5,1	6 984	4,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 820	5,3	7 131	4,9
Professions intermédiaires	16 714	11,3	15 386	10,6
Employés	21 163	14,3	21 633	14,9
Ouvriers	17 788	12,0	17 596	12,1
Retraités	55 077	37,2	52 729	36,3
Autres personnes sans activité professionnelle	17 640	11,9	19 093	13,1

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires

La dynamique d'évolution démographique du Lot est marquée par une tendance à l'attraction des cadres, des professions intermédiaires et des retraités (cf. Figure 8). Pour les cadres, la tendance est à l'augmentation sur les villes : Cahors, Figeac. Pour cette dernière, les cadres sont en pleine expansion en raison de l'implantation d'une industrie de pointe, notamment dans le secteur de l'aéronautique, qui délocalise les emplois manuels au profit d'un développement de professions intellectuelles supérieures : cadres, ingénieurs,

chercheur... Ceci transforme les caractéristiques démographiques de certains territoires et y introduit de nouveaux besoins : le mode de garde des enfants (crèche-entreprise), le manque d'emplois pour les conjoints (essentiellement des femmes) ce qui fait que la création de postes qualifiés d'un côté entraîne de l'inactivité ou du chômage de l'autre sur le Grand Figeac.

Une autre dynamique démographique identifiable sur le Lot est celle de la forte diminution des agriculteurs, malgré une part toujours élevée par rapport à la moyenne nationale. Cette catégorie socio-professionnelle est effectivement marquée par un fort vieillissement et un non renouvellement des départs à la retraite.

Figure 11 : L'évolution de la composition des familles lotoises entre 2006 et 2011

	2012	%	2007	%
Ensemble	51 245	100,0	50 361	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>18 022</i>	<i>35,2</i>	<i>18 586</i>	<i>36,9</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>5 998</i>	<i>11,7</i>	<i>5 585</i>	<i>11,1</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>1 160</i>	<i>2,3</i>	<i>897</i>	<i>1,8</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>4 838</i>	<i>9,4</i>	<i>4 687</i>	<i>9,3</i>
<i>Couples sans enfant</i>	<i>27 226</i>	<i>53,1</i>	<i>26 190</i>	<i>52,0</i>

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires

D'après la figure 11, le nombre de couples sans enfants est en progression entre 2006 et 2011 ce qui correspond aussi à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Ainsi avec 35,6 % de familles ayant au moins un enfant, le Lot est le département qui compte le moins de couples avec enfants de Midi-Pyrénées.

Le nombre de familles monoparentales est en progression depuis 2006 ce qui peut se traduire sur le territoire par une potentielle montée de précarité socio-économique, notamment dans les centres urbains de Cahors et de Figeac où se concentre ce type de familles. Effectivement, d'après une étude de Lot Habitat (2009), principal bailleur social du département, sur le parc HLM de Cahors le nombre de familles monoparentales est deux à trois fois supérieur au reste de la ville. Près d'un logement social sur quatre est occupé par une famille monoparentale.

b) Des profils économiques différenciés

Plusieurs découpages permettant d'analyser la structure économique d'un territoire existent. L'Insee par exemple parle de zone d'emploi. Elle correspond à une zone géographique où la majorité des citoyens habite et travaille. Les entreprises y trouveraient l'essentiel de leur main d'œuvre. Leur définition est établie à partir des déplacements domicile-travail.

Figure 12 : Les zones d'emploi de la région Midi-Pyrénées



Source : Insee – Clap 2009

D'après la figure 12, la zone d'emploi de Cahors est marquée par une activité présentielle majoritaire (environ 3 emplois salariés sur 4) c'est-à-dire le commerce, l'administration publique et surtout le secteur de la santé et du social. Les activités industrielles y sont très limitées.

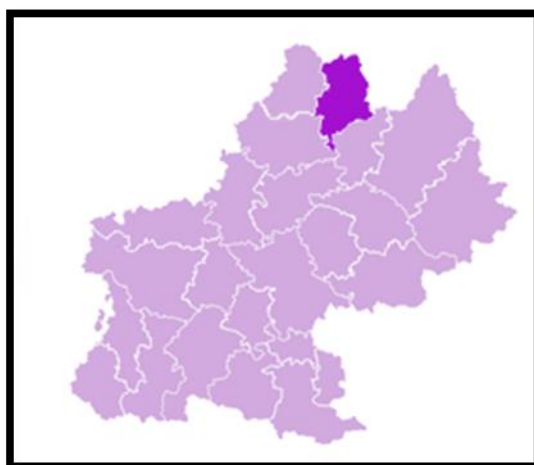
La zone d'emploi de Brive déborde très largement sur le nord du Lot. Elle est marquée, tout comme la zone d'emploi de Figeac et de Villefranche-de-Rouergue, par un tissu industriel important (1 emploi sur 4). Le secteur industriel du Lot concerne surtout l'agroalimentaire, la métallurgie et l'aéronautique. Contrairement à la zone d'emploi de Cahors, l'enseignement et l'administration publique sont des secteurs peu représentés.

Le taux de chômage augmente dans toute la région, touchant majoritairement les femmes. Il progresse plus vite dans les zones où il est déjà élevé depuis la crise de 2008. C'est le cas pour Cahors avec un taux qui est passé de moins de 8 % à plus de 10 % entre 2008 et 2011. Ainsi, Figeac et Brive, qui bénéficiaient d'un taux de chômage peu élevé ont connu une augmentation moins conséquente depuis 2008. Malgré tout, le taux de chômage Lotois reste plus faible (11,4 %) que celui de la région M-P (11,7 %) ou que celui de la France (12,8 %).⁵⁵

L'observatoire de Pôle emploi, lui, a découpé le Lot en 3 bassins d'emploi, celui de Figeac, de Souillac et de Cahors.

Le bassin d'emploi de Figeac

Figure 13 : Le bassin d'emploi de Figeac



Source : www.observatoire-emploi-mp.fr

D'après les données 2012 de Pôle emploi, le bassin d'emploi de Figeac compte 53 750 habitants (35 hab/km²). La population y a augmenté de +7,3 % entre 1999 et 2008 (+11,2 % en Midi-Pyrénées).

De 2002 à 2012, le bassin d'emploi de Figeac a vu ses effectifs salariés progresser de 16 % contre 19 % en région.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Figeac fait partie d'un des plus faibles de la région avec 7,7 % en mars 2012. Néanmoins le nombre de demandeurs d'emploi a connu

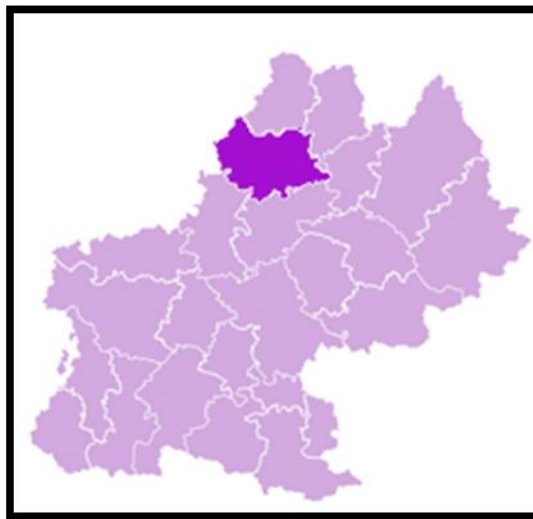
⁵⁵ Données de l'Insee, 2011.

une hausse de 10,7 % entre 2011 et 2012. En août 2012, le bassin de Figeac comptait 3 370 demandeurs d'emploi, principalement chez les plus de 50 ans.

Le secteur de l'industrie est très important sur Figeac, il comptabilise plus d'un tiers des offres d'emploi de Pôle emploi. Les offres prennent la forme de contrat de courtes durées, on observe effectivement un important recours à l'intérim chez les entreprises de ce secteur.

Le bassin d'emploi de Cahors

Figure 14 : Le bassin d'emploi de Cahors



Source : www.observatoire-emploi-mp.fr

D'après les données 2014 de Pôle emploi, le bassin de Cahors compte 76 810 habitants (35 hab/km²). La population y a augmenté de +4,1 % entre 2006 et 2011. Ce bassin est caractérisé par une faible densité et une population vieillissante. Effectivement, 54 % de ses habitants avait plus de 45 ans en 2011 contre 52 % en 2006.

Le taux de chômage du bassin d'emploi de Cahors est de 10,8 % soit l'équivalent de 7 169 personnes. De 2009 à 2014, l'emploi salarié a baissé de 0,7 % chaque année contre 0,4 % en moyenne en Midi-Pyrénées.

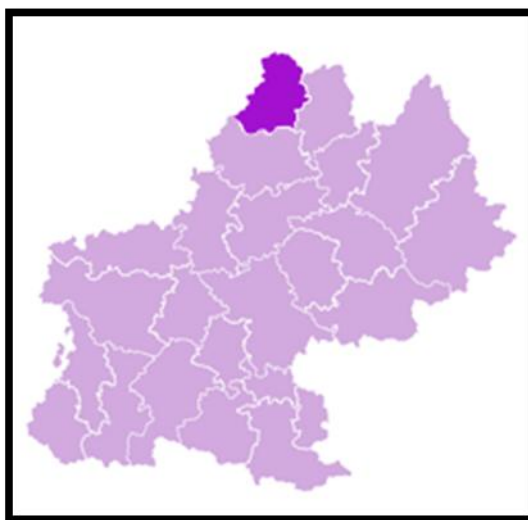
Le nombre de demandeurs d'emploi a lui aussi progressé légèrement plus vite en 2014 (+5,9 % sur un an contre +5,6 % pour la région). Les seniors et les jeunes sont les moins impactés par cette augmentation. Le bassin se caractérise par de fortes parts de demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée. Les demandeurs d'emploi les moins représentés sont les cadres et les jeunes.

Les offres d'emploi sur le bassin de Cahors concernent surtout le commerce, l'hébergement touristique et la restauration.

Le bassin d'emploi de Souillac

Le bassin d'emploi de Souillac vient d'être créé par l'observatoire de l'emploi de Pôle emploi afin de tenir compte de cette partie du territoire sous l'influence directe de Brive. Avant 2015, le bassin de Souillac et de Cahors n'en formaient qu'un seul.

Figure 15 : Le bassin d'emploi de Souillac



Source : www.observatoire-emploi-mp.fr

D'après les données 2014 de Pôle emploi, le bassin de Souillac compte 44 070 habitants avec une densité de 29 hab/km² ce qui en fait un des bassins les moins denses de France. Cependant, la population y a augmenté de + 2,8 % entre 2006 et 2011.

Ce bassin est caractérisé par une population et des actifs vieillissants. Les ouvriers sont la catégorie socioprofessionnelle dominante.

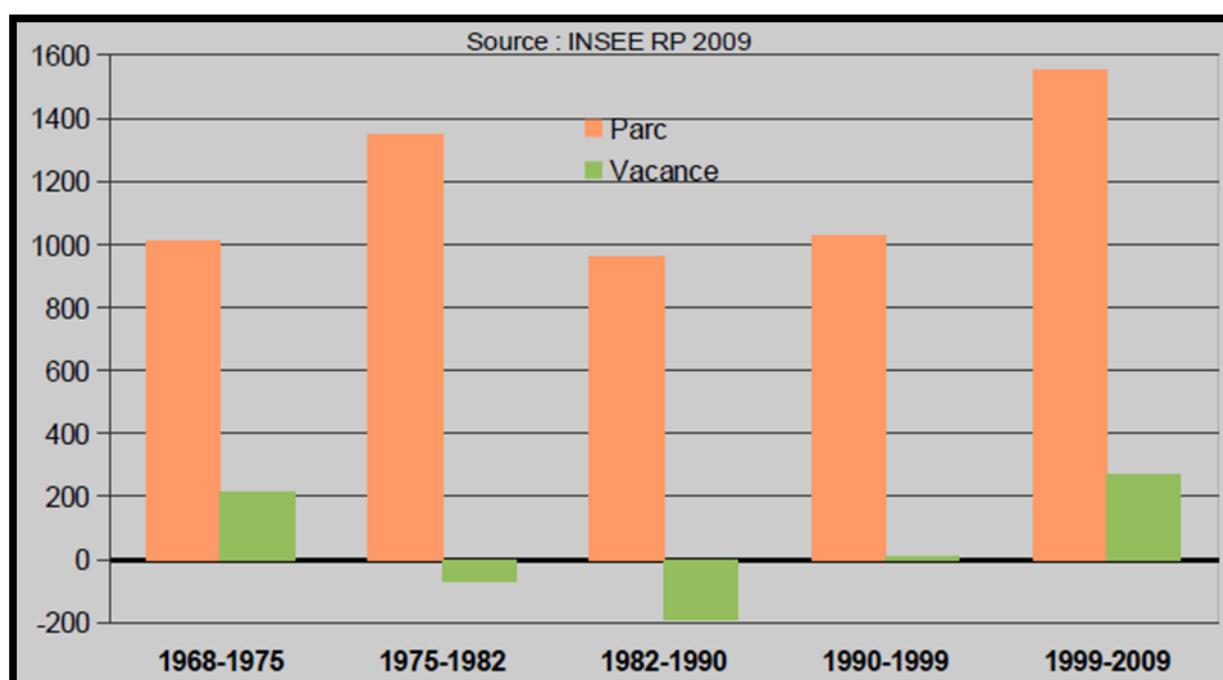
Fin 2014, le nombre de demandeurs d'emploi était de 3 397 sur le bassin de Souillac. Ces demandeurs d'emploi sont pour la majorité des femmes, elles représentent 54 % du total des demandeurs contre 52 % en région. Les plus de 50 ans sont également très représentés avec 31 %. À contrario, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et les cadres y sont sous-représentés.

Les offres d'emplois concernent surtout des contrats de courtes durées, principalement dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration car ce bassin possède de nombreux sites touristiques d'ampleurs comme Gramat, Rocamadour et Padirac. Deux tiers des offres sont basées sur des contrats saisonniers allant de 1 à 6 mois.

c) Un développement du nombre de logements combiné à une vacance en progression

Entre 1968 et 2009, le parc de logement du Lot a quasiment doublé passant de 62 000 à 110 000.⁵⁶ Cependant entre 2006 et 2011, le nombre de résidences principales et de résidences secondaires a diminué au profit d'une augmentation de la vacance qui est passée de 7,9 à 9,5 % sur la période.⁵⁷

Figure 16 : L'évolution moyenne annuelle du logement dans le Lot



Source du graphique : DDT, *Rapport sur les logements vacants du Lot*, 2013

Commentaire de la figure 16 : « L'évolution moyenne annuelle du parc de logements est relativement constante jusqu'en 1999 (autour de 1 000 logements supplémentaires par an), puis s'accélère fortement durant la dernière décennie (plus de 1 500 logements par an). La vacance diminue jusqu'en 1990, puis la tendance s'inverse au début des années 90 et l'accroissement s'accroît dans les années 2000 (plus de 250 logements vacants supplémentaires par an). »⁵⁸

Ainsi l'augmentation constante du parc de logements s'accompagne d'une augmentation de la vacance. [D'après la DDT du Lot, cette dernière est principalement concentrée dans les zones urbaines de Cahors, Figeac, Souillac, Gourdon et Puy-L'évêque.]

⁵⁶ DDT, *Rapport sur les logements vacants du Lot*, juillet 2013.

⁵⁷ Insee, 2011.

⁵⁸ DDT, *Rapport sur les logements vacants du Lot*, juillet 2013.

Ceci laisse supposer que les besoins en logements sont satisfaits par de nouvelles constructions. Ces dernières se concentrent surtout en périphérie des pôles urbains ce qui renforce la dévitalisation des centres-bourg. Cela s'explique par la faiblesse des prix des terrains à la construction attirant de nouvelles populations voulant accéder à la propriété à moindre coût et dans un environnement de qualité. Les prix se situent en avril 2015 aux alentours de 25 €/m² dans le Lot.⁵⁹

La vacance sur le Lot peut résulter de plusieurs facteurs :

- De nombreuses personnes âgées propriétaires de patrimoines bâtis, qui en partant vivre en établissement d'accueil (ex : maison de retraite, EHPAD⁶⁰), délaissent leurs logements premiers. Les Mairies n'ont aucune prise sur ce type de logements qui peuvent contribuer à une vacance prolongée si des difficultés de succession s'ensuivent. Cette problématique tendrait à s'accroître, notamment sur le département du Lot, en raison de l'augmentation constante du nombre de personnes âgées.

- Une inadéquation de l'offre et de la demande. Le Lot est fortement caractérisé par des logements de grandes tailles, 71,6 % des résidences possèdent au moins 4 pièces.⁶¹ Or, la vacance touche majoritairement les logements de grande taille. La demande est davantage tournée vers des logements plus petits en raison de la diminution de la taille des ménages (divorces, décohabitation, veuvage...) et de la faiblesse des revenus moyens dans le Lot.

- Des territoires peu attractifs en raison de la faiblesse de moyen de communication ou d'un manque de services de proximité.

- Des logements dégradés, insalubres. D'après l'Observatoire du Logement du Lot, les personnes en difficulté viennent habiter dans ces logements indignes/indécents, fortement consommateurs d'énergie. La part du revenu consacrée au chauffage du logement peut devenir conséquente pour ces ménages déjà fragilisés.

Pour le PACT⁶², Cahors et Figeac font parties de la catégorie des petites villes actives à faible offre locative. Elles bénéficient à la fois d'une base économique diversifiée, d'une croissance de population et d'un mouvement significatif de construction de logements (en moyenne 6 logements autorisés pour 1 000 hab/an). Le parc immobilier y est relativement jeune, 64% de logements ont été construits après 1949. Le parc est caractérisé par une faiblesse en logement locatif (28 %), notamment HLM (8,5 %).

La gestion, l'entretien et la location du parc social se fait principalement par l'office public HLM « Lot Habitat ». Ce dernier compte 3 600 logements répartis sur une centaine de

⁵⁹ www.terrain-constuction.com (site répertoriant le prix moyen des terres précédemment vendues).

⁶⁰ Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes.

⁶¹ Insee, 2011.

⁶² Propagande et Action Contre les Taudis.

communes du Lot (données 2012). Ce chiffre, au regard de la législation, est en constante augmentation mais le marché est très détendu. Effectivement, la vacance du parc social reste inquiétante, elle s'élevait à plus de 6 % en 2011. La cause pourrait venir d'un manque d'attractivité de certaines communes en raison d'une absence d'offres d'emplois, de services et d'équipements. Effectivement, la question de l'implantation de nouveaux arrivants est intimement liée au cadre de vie et à la présence de services structurants.

Les structures de l'AVS sont capables de répondre à ces attentes en apportant des solutions aux besoins de la population : accueil, écoute, service, animation, activité, création de projet et libre participation. Ceci contribue largement à un mieux-vivre ensemble nécessaire à l'animation des territoires.

2) L'animation de la vie sociale lotoise, entre territoires dynamiques et territoires cumulant les difficultés

Nous avons déjà constaté lors de la première partie de ce mémoire que les 16 structures d'animation de la vie sociale du Lot n'étaient pas réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du département. Néanmoins, nous ne pouvons-nous arrêter à ce simple constat d'implantation. Effectivement, la circulaire Cnaf de 2012⁶³ prescrivant la mise en place du SDAVS, souhaite que soit apportés des éléments permettant de hiérarchiser/cibler les territoires pour lesquels l'implantation d'une structure est pertinente ou non. En posant cet objectif sur le papier, la Cnaf laisse aux Caf le choix d'entreprendre cette analyse selon leur libre méthodologie. La mienne, de par ma formation en géographie, a été tournée vers une démarche de spatialisation d'indicateurs pouvant me permettre de catégoriser les territoires. Pour ce faire, j'ai tout d'abord entrepris de rencontrer l'ensemble des responsables des structures de l'AVS du Lot. Lors des entretiens, afin de réellement co-construire l'état des lieux, j'ai demandé à chaque responsable de tracer leur rayonnement d'intervention sur un fond de carte du Lot. En superposant l'ensemble des périmètres dessinés, j'ai pu avoir une vision précise des territoires couverts par une ou plusieurs structures et ceux non-couverts.

⁶³ Circulaire relative à l'animation de la vie sociale.

Pour aller plus loin et répondre à l'objectif de la circulaire, certains indicateurs ont été sélectionnés puis cartographiés sous QGIS⁶⁴ pour rendre compte des territoires ayant le plus besoin de structures d'AVS. Cette démarche a permis de mettre à jour les territoires dynamiques, les zones blanches où l'intervention/création d'un centre social ou espace de vie sociale est nécessaire et les zones blanches où cela semble moins prioritaire.

Afin de gommer au mieux les limites des indicateurs retenus, j'ai pris la liberté de rentrer en contact avec les élus des territoires en zone blanche pour lesquels l'implantation d'une structure semble souhaitable. Ces données subjectives me permettront de valider ou de nuancer les résultats cartographiques obtenus.

a) Un déséquilibre territorial révélant des zones dynamiques et des zones blanches

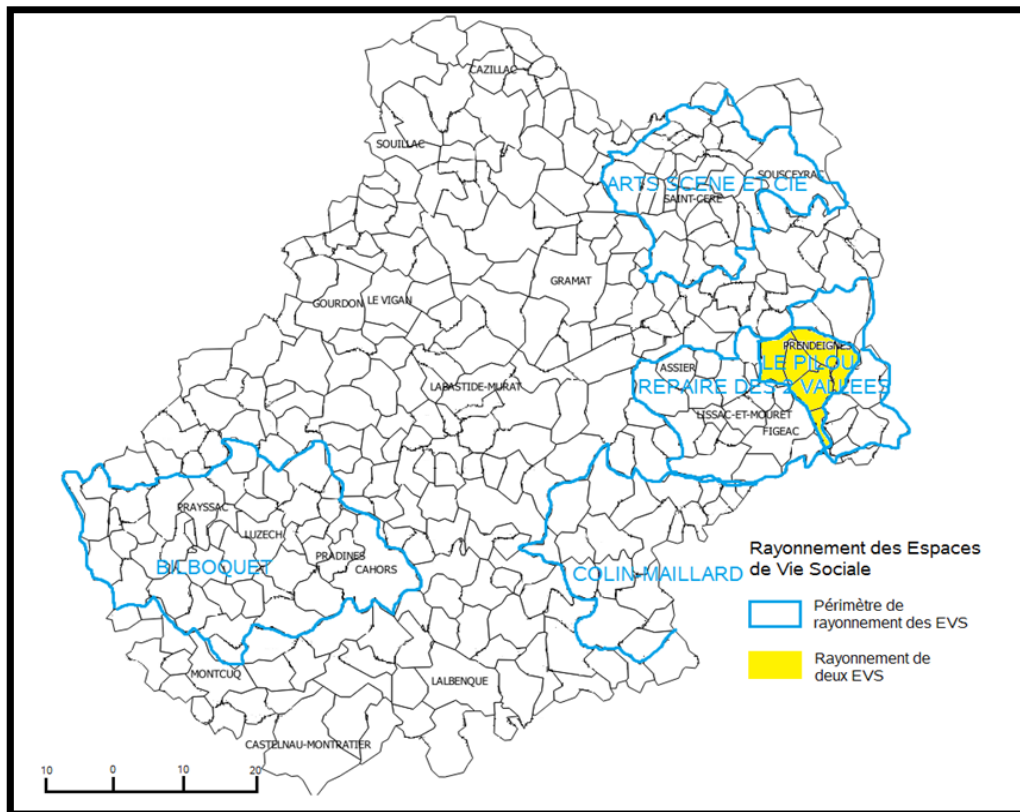
Le Lot compte 5 espaces de vie sociale :

- Arts Scènes et Cie dont le siège est à Saint-Céré dans le nord du Lot,
- Le Pilou sur la commune de Predeignes dans le nord-est du Lot,
- Repaire des 2 vallées sur la commune de Lissac-et-Mouret proche de Figeac,
- Les Colin-Maillard sur la commune de Cajarc dans le sud-est,
- Le Bilboquet dont le siège est à Anglars-Juillac dans le sud-ouest.

Lors de mes rencontres avec les responsables, j'ai pu prendre conscience de la diversité des missions que peuvent recouvrir ces structures de proximité. En effet, ces 5 structures proposent des activités très différentes et possèdent toutes des caractéristiques qui leurs sont propres.

⁶⁴ QGIS est un logiciel de système d'information géographique open-source dont l'utilisation m'a été enseignée à l'université.

Figure 17 : Les périmètres de rayonnement des Espaces de Vie Sociale du Lot



Réalisation : Mandy Michelon

La figure 17 représente les périmètres de rayonnement tels qu'ils ont été tracés par chaque responsable de structures. Les périmètres de rayonnement rendent-compte d'où viennent les adhérents des structures. Ils ne correspondent pas au déplacement de la structure sur les communes mais au déplacement des habitants vers la structure.

Nous pouvons constater que l'est du département est bien couvert en espace de vie sociale. On remarque même sur une partie du Lot (en jaune) que certaines communes appartiennent au rayonnement de deux espaces de vie sociale : Le Pilou et Repaire des 2 vallées. On ne peut pas parler d'une quelconque concurrence entre ces deux structures car elles proposent des activités très différentes.

Nous avons réalisé ce même travail pour les centres sociaux lotois. Il en existe 11 :

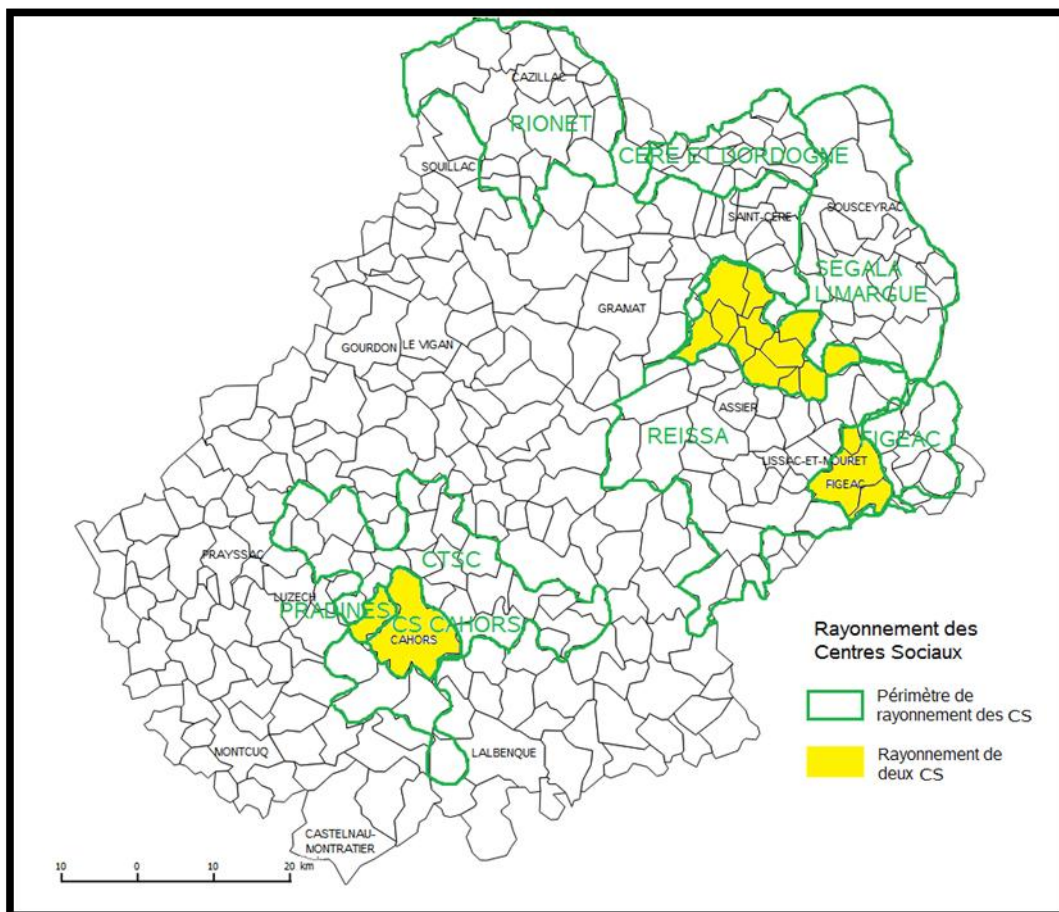
- Le Rionet dont le siège est à Cazillac dans l'extrême nord-ouest du Lot,
- Cère et Dordogne sur la commune de Biars-sur-Cère dans le nord,
- L'association Ségala-Limargue présente sur deux communes, Latronquière et Lacapelle-Marival dans le nord-est,
- Reissa dont le siège est à Assier dans l'est du département,
- Le centre social et de prévention de Figeac,
- Le centre social et de prévention de Pradines à côté de Cahors,
- Le centre technico social cadurcien (CTSC) à Cahors,

- Les espaces sociaux et citoyens de Cahors qui représentent deux centres sociaux (Terre Rouge/Vieux Cahors et Sainte-Valérie/Croix de Fer),
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui a obtenu un agrément en novembre 2014 sur Cahors.

Nous observons sur la figure 18 que l'est ressort encore comme une zone bien couverte en structures de l'animation de la vie sociale. L'extrême nord est aussi bien pourvu tout comme le Grand Cahors qui possède à lui seul 5 structures. Il faut toutefois noter que les espaces sociaux et citoyens de Cahors œuvrent sur des périmètres restreint à l'échelle de quartiers, contrairement aux structures rurales dont la vocation est bien de rayonner un maximum.

Le centre social de l'UDAF, étant en phase de montée en charge, n'est pas représenté sur la carte ci-après.

Figure 18 : Les périmètres de rayonnement des Centres Sociaux du Lot



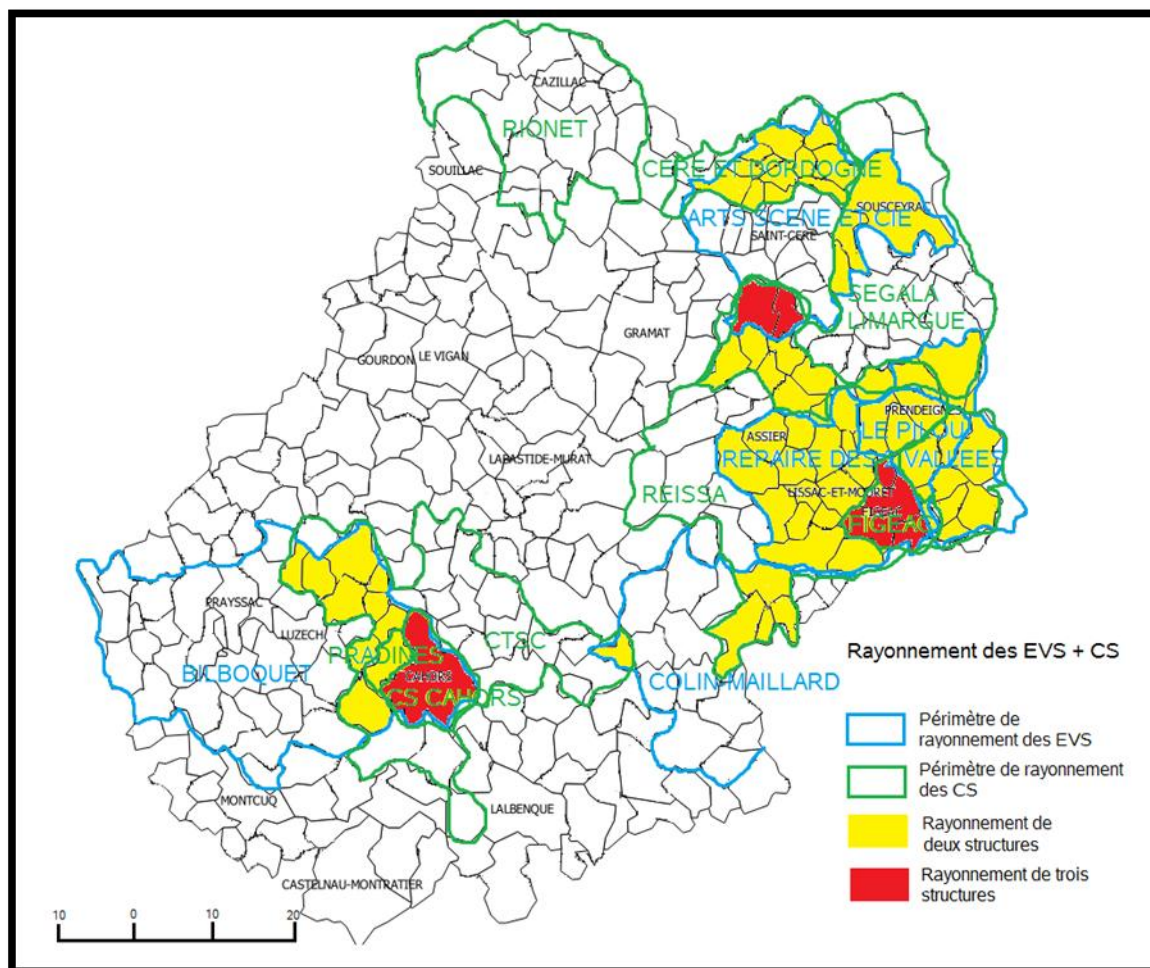
Réalisation : Mandy Michelon

La figure 18 révèle trois poches de chevauchement (en jaune). Dans l'est du département, le périmètre de rayonnement du centre social Reissa chevauche d'une part le périmètre de l'Association Ségala-Limargue et d'autre part celui du centre social et de prévention de Figeac.

Cahors et Pradines apparaissent en jaune en raison du CTSC qui possède un périmètre de rayonnement correspondant à celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, contrairement aux espaces sociaux et citoyens de Cahors qui rayonnent par quartiers, et au centre social de Pradines ayant un périmètre communal. On ne peut pas parler de concurrence puisque le CTSC base son activité autour d'un garage participatif. Chacun peut aller y réparer son véhicule (même des vélos d'enfants) soi-même ou accompagné d'un garagiste en insertion. Cette activité originale contribue à un rayonnement important de la structure.

A ce stade, nous observons que lorsque deux structures se chevauchent il n'y a pas de réel risque de concurrence.

Figure 19 : Les périmètres de rayonnement des structures de l'animation sociale du Lot

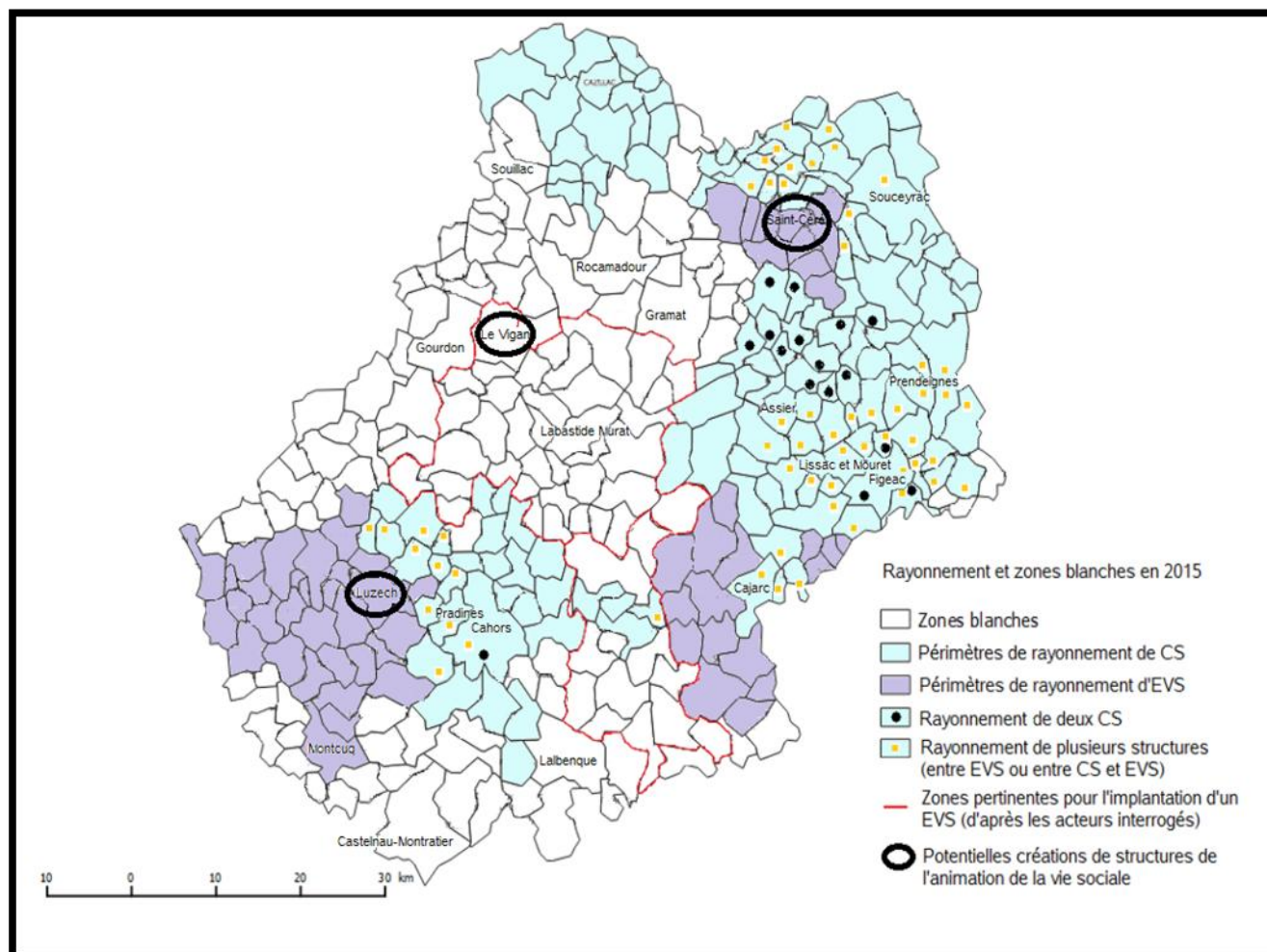


Réalisation : Mandy Michelon

La figure 19 est en fait la combinaison des figures 17 et 18. En jaune sont représentées les communes appartenant au périmètre de rayonnement de deux structures, cela peut être deux centres sociaux, deux espaces de vie sociale ou bien un espace de vie sociale avec un centre social. On remarque que l'est du département ressort clairement ainsi que Cahors, il y a même des zones en rouge où le risque de concurrence peut apparaître sur certaines actions car ce sont des zones où il y a le chevauchement de 3 structures différentes.

En termes de rendu cartographique, les deux cartes assemblées deviennent moins lisibles, c'est pourquoi nous avons décidé de gommer les périmètres de chaque structure et de réaliser des aplats de couleurs qui feront davantage ressortir les zones blanches du Lot (cf. Figure 20).

Figure 20 : Les périmètres de rayonnement et les zones blanches du Lot



Réalisation : Mandy Michelon

En bleu sont représentés les périmètres des centres sociaux et en violet les périmètres des espaces de vie sociale. Nous pouvons identifier une forte dynamique sur la partie nord-est du département avec sur certains secteurs des chevauchements de périmètres. Le nord et le nord-est sont particulièrement dynamiques en raison de la vitalité du tissu associatif et de son ancienneté. Certaines associations, avec le soutien de la Caf, se sont vues transformer en centres sociaux car leurs actions initiales ont pris de l'ampleur pour devenir vectrices d'animation sociale et de développement local.

Les zones blanches, c'est-à-dire les zones non recouvertes par le rayonnement d'une structure, se situent dans le centre (périmètre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy), le sud et la frange ouest du Lot. Les communes principales des secteurs non dotés : Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Lalbenque, Montcuq ou encore Castelnau-Montratier sont repérées par les conseillers techniques de la Caf comme des territoires pertinents pour l'implantation d'une structure d'animation de la vie sociale.

Les zones en rouges sur la carte ont été identifiées par deux structures (CS Reissa et EVS Les Colin-Maillard) comme étant pertinente pour l'implantation d'un EVS. Ces zones correspondent en fait à une extension de leurs propres zones d'influence.

Avoir cette photographie de l'influence des structures d'animation sociale pose invariablement la question d'un possible rééquilibrage territorial. Pour couvrir les zones blanches, trois possibilités peuvent donc être envisagées :

1) La création d'un centre social ou d'un espace de vie sociale par l'obtention d'un agrément Caf. Les conseillers techniques ont ainsi pu repérer 3 porteurs de projets potentiels. Ils sont représentés par des cercles noirs sur la figure 18 :

- la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saint-Céré souhaite élargir son champ d'actions. Elle a interpellé la Caf en 2015 sur la possibilité d'envisager un projet de centre social. Une rencontre a eu lieu avec la Mairie, la MJC et la fédération régionale des MJC pour échanger sur cette perspective. La Mairie est favorable. Le conseil d'administration lance actuellement un diagnostic territorial avec l'appui au projet du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) 46.

- l'association Pause aux Filaos située sur la commune de Luzech présente pour la Caf un potentiel de transformation en EVS en raison de ses actions collectives autour de la parentalité et notamment de la monoparentalité. Cette association est aujourd'hui principalement structurée autour d'un accueil de jour, conventionné par le Lot, à destination des femmes victimes de violences. L'association a déjà rencontré la Caf pour des appels à projets autour de la parentalité et des lieux de discussion.

- la commune du Vigan redéfinit son projet de ludothèque afin de créer un espace de vie sociale. Ce projet n'a pas été impulsé par la population mais par la Mairie et la MJC qui suite à l'abandon du projet de création de crèche sur Le Vigan souhaitait développer un espace d'accueil et de jeux pour enfants. La Caf a fixé ses conditions à la création d'une telle structure : un rayonnement intercommunal, pas de mono-activité c'est-à-dire pas une

simple ludothèque, des projets multigénérationnels, la participation des habitants, une commission multi-partenariale pour l'élaboration du projet... Des réunions sont en cours entre la collectivité et la Caf, il est envisagé de lancer un questionnaire auprès des habitants et des associations du territoire afin d'impulser une dynamique participative, indispensable pour obtenir l'agrément et l'aide financière de la Caf.

Ce dernier projet est particulièrement intéressant du fait de sa localisation en zone blanche. La Caf du Lot y est donc particulièrement attentive.

2) Il est également possible d'inciter les structures existantes à étendre leurs périmètres d'actions afin de toucher un public demandeur. Il sera donc peut-être envisagé pour certaines structures limitrophes, de développer des actions vers le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Cela a déjà été le cas pour le centre social Reissa.

3) Sur les zones blanches peut se poser la question de l'existence d'une dynamique partenariale entre élus, associations locales et habitants pour suppléer l'absence de structures d'animation sociale. D'après les conseillers techniques de la Caf du Lot, les élus locaux apparaissent comme des relais indispensables de soutien auprès des habitants. Toutefois, les réponses apportées sur le terrain peuvent différer d'un territoire à l'autre en fonction de la personnalité des élus locaux et de leur engagement dans une logique de projet social local. Certains élus en zone blanche peuvent avoir des stratégies en termes d'innovation sociale et de création de solidarité mais actuellement la Caf du Lot n'a que peu de vision sur cela. Pour remédier à cet état de fait, plusieurs élus ont été ciblés et interrogés à ce sujet : la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque (bassin de vie de Cahors), la Communauté de Communes du Quercy Blanc (bassin de vie de Montcuq), la Mairie de Souillac, la Mairie du Vigan (bassin de vie de Gourdon). Ces entretiens nous permettront entre autres d'identifier si ces territoires sont ou non dans le besoin, s'il y a de la demande, si les élus pensent vivre dans un espace sous-doté ou encore si l'implantation d'une structure leur semble pertinente. Les résultats de cette analyse d'entretien seront exposés dans le 2) c) car il convient tout d'abord d'expliquer pourquoi ces 4 territoires ont été ciblés comme étant les plus pertinents pour accueillir une structure d'AVS.

b) Des indicateurs de précarité pour cibler les besoins et les territoires en difficulté

« Il va de soi que les manières d'aborder le phénomène de la pauvreté/précarité sont multiples, tant du point de vue des définitions que des processus de paupérisation »⁶⁵. On pourrait rajouter au regard du travail présentés ci-après qu'il existe aussi différentes manières de mesurer les phénomènes de précarité. Nous avons arrêté notre choix sur quatre indicateurs seulement car notre but n'est pas d'être exhaustif en la matière. Effectivement, les indicateurs ont été sélectionnés car ils sont facilement extractibles à partir des données internes de la Caf du Lot. Donc, ils ne rendent pas compte des différents types de précarité difficilement quantifiables comme la précarité relationnelle, la précarité affective ou encore la précarité des modes de vie. Ces indicateurs ne prennent pas en compte les exclus du système de prestations de la Caf. Beaucoup de précaires effectifs ou potentiels, seront « oubliés » mais le but a plutôt été ici de faire ressortir des tendances territoriales en termes de précarité économique et familiale.

Quatre indicateurs ont donc été choisis pour mesurer la précarité de la population lotoise :

1/ le niveau de revenu,

2/ la part de bénéficiaires du RSA Socle,

3/ la dépendance aux prestations de la Caf,

4/ le nombre de familles monoparentales.

Afin d'identifier les territoires en difficulté, ces indicateurs de précarité ont été spatialisés. Ce travail de détection des publics et des territoires en difficulté, couplé avec la carte précédente sur le rayonnement des structures d'animation sociale, va permettre de mettre en évidence les territoires pour lesquels l'implantation d'une structure d'animation sociale semble pertinente et les territoires où l'action des structures déjà présentes est à renforcer.

Dans le but de cerner les territoires touchés par le phénomène, nous procéderons à une analyse des données internes de la Caf du Lot. Ainsi, la plupart des indicateurs cartographiés proviennent d'une base statistique s'appelant Epicaf. Cette dernière agglomère les informations présentes dans les dossiers allocataires des Caf de France.

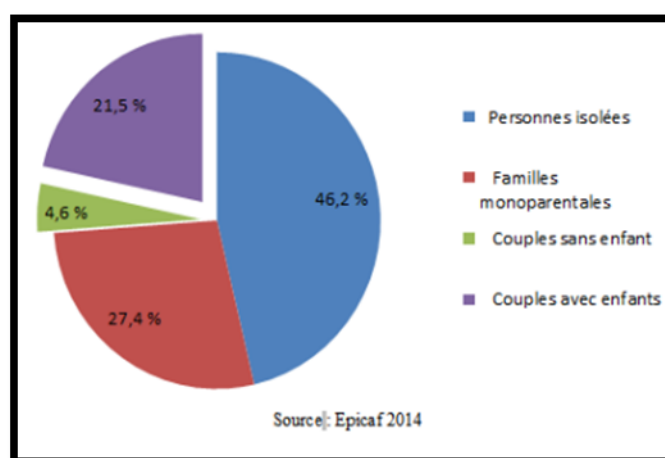
Les résultats Epicaf traités dans cette partie, diffèrent de ceux de l'Insee car ne sont pris en compte que les allocataires de la Caf du Lot et non pas l'ensemble de la population lotoise.

⁶⁵ VIEILLE.T, *Le Centre Social et la Lutte contre la reproduction de la pauvreté*, Les Presses du Midi, Toulon, 2008

1/ La pauvreté économique touche les personnes seules, les jeunes et les territoires enclavés

En 2014, la Caf du Lot compte 9 380 foyers vivant avec un bas revenu c'est-à-dire avec moins de 1 021€/mois. Cela correspond au seuil de pauvreté défini au niveau national par les Caf. En tout, 20 226 personnes se trouvent dans cette situation. D'après le diagramme ci-dessous, la précarité économique touche principalement les personnes isolées avec 46,2 % puis les familles monoparentales avec 27,4 %. Les couples sans enfants sont les moins exposés.

Figure 21 : La répartition des bas revenus par structure familiales lotoise



Réalisation : Mandy Michelon

La figure 22 ci-après, représente la répartition des allocataires à bas revenu en 2014. Pour les bassins de vie du Lot, la part moyenne d'allocataires économiquement précaire est de 29,5 %. Ainsi, tous les territoires en beige possèdent une part d'allocataires à bas revenu inférieure à la moyenne départementale. On constate que ce profil d'allocataires est très concentré sur la partie ouest du Lot. Les bassins de vie allant de Montcuq à Gourdon possèdent une part d'allocataires à bas revenu supérieure à 34,1 % par rapport au nombre total d'allocataires.

D'après les conseillers technique de la Caf du Lot, le bassin de vie de Gourdon enregistre les plus bas salaires, les plus forts taux de chômage et les habitants les moins diplômés du Lot. Il est donc tout à fait cohérent que ce territoire ressorte fortement pour cet indicateur de précarité.

À l'inverse, les bassins de vie de Figeac et de Biars-sur-Cère, disposant d'un dynamisme économique important (siège d'Andros sur Biars ; activités aéronautiques sur Figeac) avec la présence de nombreux cadres, possèdent une faible part d'allocataires à bas revenu.

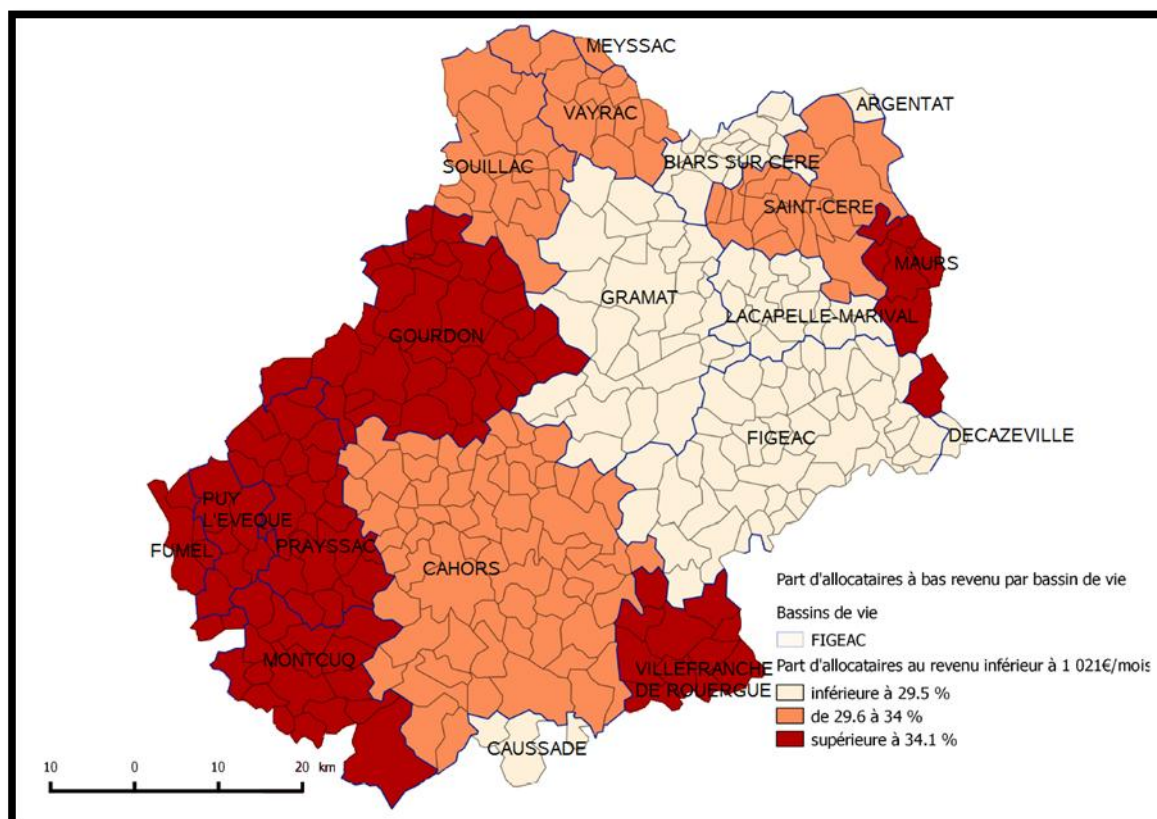
Le bassin de vie de Gramat n'est pas un territoire enclavé, il est traversé par la route départementale D840 qui relie Figeac à Brive en rejoignant l'autoroute A20. Il détient par ailleurs les plus forts revenus du Lot en raison de l'implantation d'un centre d'étude sur les énergies atomiques (250 salariés).

On repère de petites poches de pauvreté, notamment sur le bassin de vie de Maurs au nord-est du Lot. Ce territoire est enclavé, aucune route principale ne le traverse. Les habitants sont donc isolés et dans une situation économique assez défavorable. La commune de Latronquière qui en fait partie, possède par exemple une proportion de foyers imposables très largement inférieure à celle du département ou encore de la région avec respectivement 41,6 %, 50,1 % et 54,2 %.⁶⁶

Le bassin de vie de Villefranche de Rouergue dans le sud-est ressort également du fait de l'arrivée sur ce territoire de nouvelles populations précaires.

Il convient de rappeler que l'analyse cartographique par bassin de vie gomme les disparités territoriales qu'il peut y avoir entre les communes d'un même regroupement. Par exemple, les villes de Figeac ou de Cahors possèdent une part d'allocataires à bas revenu supérieure à 34,1 %. Cette donnée peut-être complètement effacée du fait que les personnes possédant les plus haut revenus s'installent plutôt dans les premières couronnes des villes.

Figure 22 : La répartition des allocataires à bas revenus en 2014



Source : Epicaf 2014 Réalisation : Mandy Michelon

⁶⁶ Données de l'Insee, 2011.

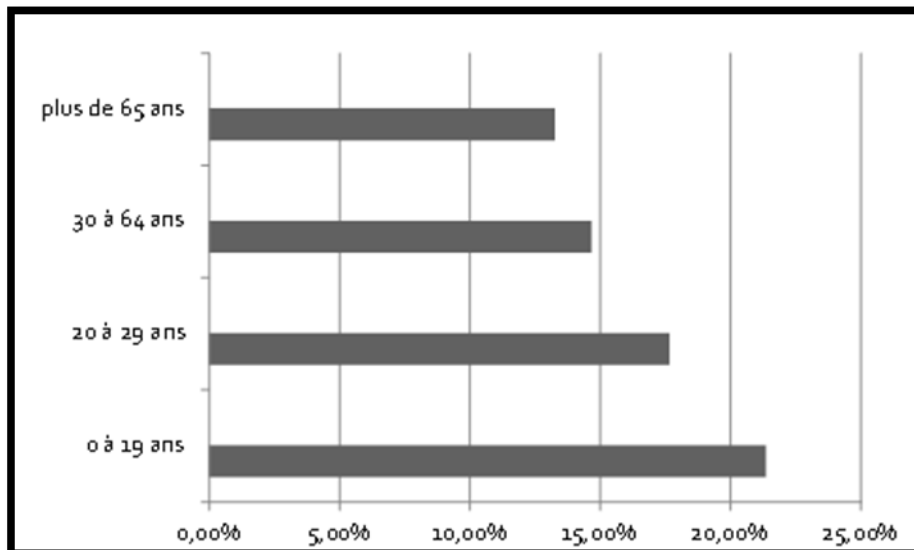
Pour caractériser la précarité économique des personnes, l'Insee suit le taux de pauvreté. Il correspond au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire les personnes ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian. Le seuil de pauvreté change donc chaque année. En 2011 il était de 977 €/mois en France.

En 2004, le taux de pauvreté du Lot était de 14,1 %, il est ensuite passé à 15,8 % en 2009 pour le rester jusqu'en 2014, ce qui reste encore supérieur au taux régional de 14,6 % et au taux national de 14,3 %⁶⁷. Cependant, l'intensité de la pauvreté est légèrement moins forte dans le Lot qu'au niveau national. Effectivement le niveau de vie médian annuel d'une personne pauvre est de 9 471 € pour le Lot contre 9 447 € pour la France.⁶⁸

Toujours d'après l'Insee, en France le taux de pauvreté des communes urbaines est de 15,4 % contre 11,7 % pour les communes rurales en 2011. Contrairement à la tendance nationale, dans le Lot, les taux de pauvreté les plus bas se rencontrent davantage en milieu rural (16,1 %) qu'en milieu urbain (15,5 %). On peut expliquer cela par le nombre important de communes isolées, éloignées de l'influence des villes donc des richesses économiques.

L'âge est également un indicateur discriminant dans l'analyse du taux de pauvreté.

Figure 23 : Le taux de pauvreté selon l'âge dans le Lot



Source : Insee, 2011 Réalisation : Caf

⁶⁷ Données Insee, 2014.

⁶⁸ INSEE, *Analyse Midi-Pyrénées*, n°6, novembre 2014.

Dans le Lot, comme en France, la pauvreté touche surtout les jeunes (cf. Figure 21). Le Lot est particulièrement marqué par cette tendance pyramidale car ses jeunes sont moins nombreux et moins diplômés que la moyenne régionale. En effet, les jeunes quittent le Lot pour suivre leurs études supérieures (le plus souvent à Toulouse) et pour décrocher leur premier emploi, reste alors des jeunes qui ont fait des études courtes et qui sont le plus souvent en situation d'insertion professionnelle ou de recherche d'emploi. Ceci explique en grande partie la faiblesse de leurs revenus.

2/ Les allocataires du Revenu de Solidarité Active

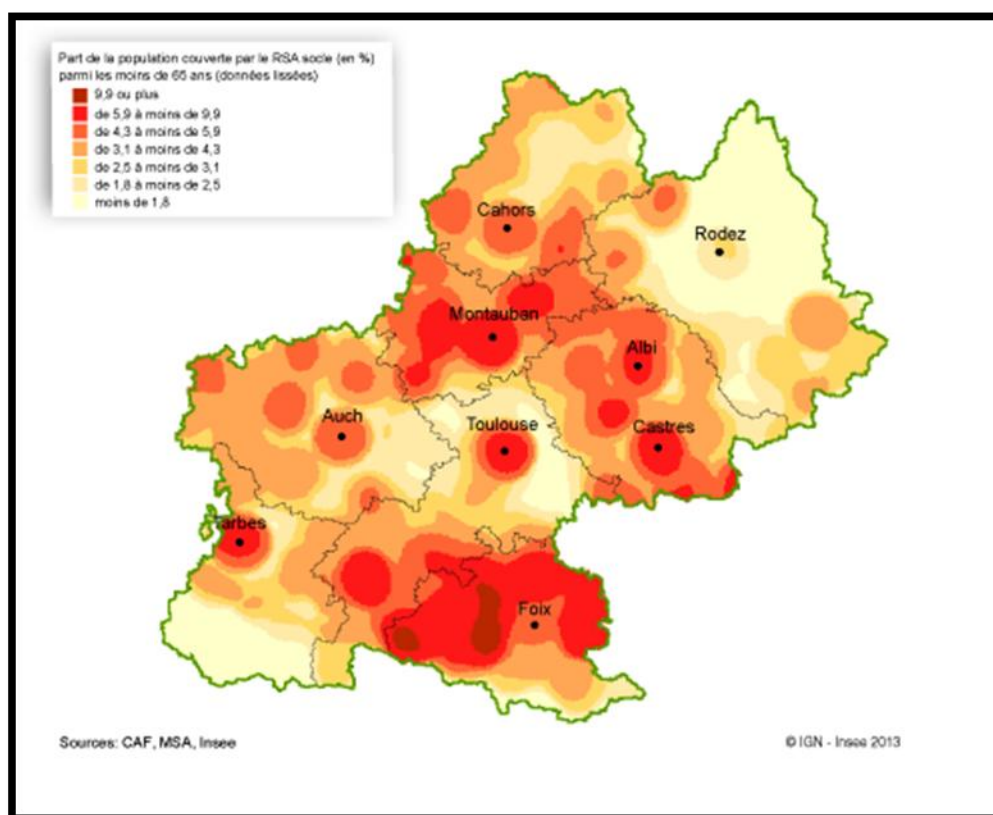
Les bénéficiaires du RSA sont des personnes en situation de précarité du fait de l'absence ou de la faiblesse de leurs revenus. Ces bas revenus proviennent de contrats de travail d'une durée limitée ou n'engageant la personne que quelques heures par semaine. Ce sont souvent des postes peu qualifiés.

Le RSA est un minimum social, son montant est donc peu élevé. Le RSA socle moyen en France est de 513,88 €/mois en 2015.⁶⁹

Les actions de solidarité et d'insertion portées par les structures d'animation sociale sont primordiales pour faire face à l'isolement de ces personnes vulnérables.

⁶⁹ www.service-public.fr

Figure 24 : Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2012



La figure 24 représente la part de population au RSA socle parmi les moins de 65 ans. On peut y repérer les dynamiques interdépartementales à l'œuvre.

Le sud du département possède des zones de concentration plus fortes que sur le reste du département. On les retrouve autour de Cahors, de Prayssac, de Puy-l'Evêque et du bassin de vie de Villefranche de Rouergue avec une part comprise entre 4,3 et 5,9 %. On peut supposer une dynamique interdépartementale entre le sud du Lot et le Tarn-et-Garonne qui est le deuxième département le plus marqué derrière l'Ariège.

On observe également des taux compris entre 3,1 et 4,3 % sur toute l'arrête ouest du département et autour de Figeac.

Il semble donc important d'analyser les stratégies d'actions sociales sur ces espaces qui font également partie pour certains, des zones non couvertes par des structures de l'animation sociale.

Le tableau ci-après présente le nombre d'allocataires de la Caf touchant le RSA socle. On constate que cet indicateur est en perpétuelle évolution puisque sur la période récente, le nombre de bénéficiaire augmente chaque année d'environ 200 personnes.

Figure 25 : L'évolution du nombre de bénéficiaires au RSA socle dans le Lot

	Nb de personnes bénéficiaires du RSA socle
2014	3 422
2013	3 294
2012	3 029
2011	2 923

Source : Epicaf Réalisation : Mandy Michelin

3/ La dépendance aux prestations familiales

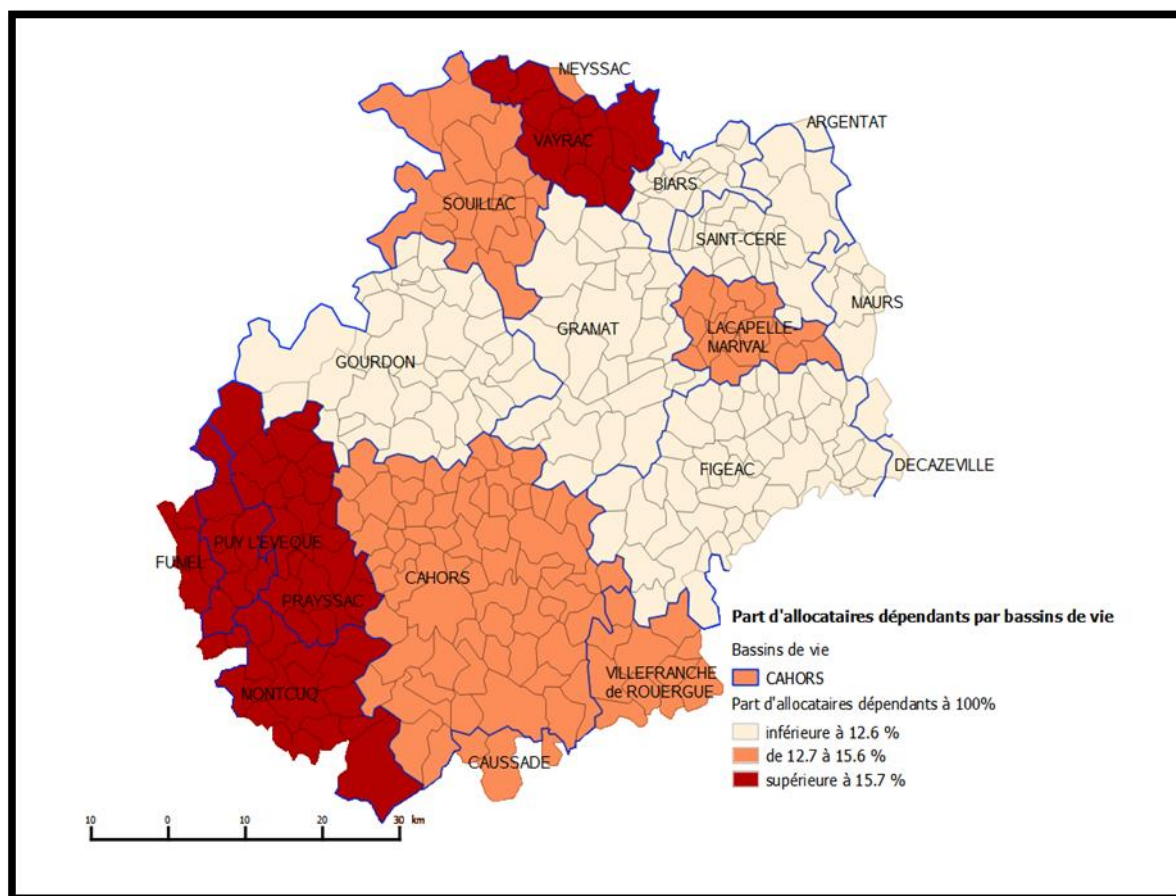
Ici sera pris en compte les personnes pour qui la totalité des revenus est composée des prestations versées. En 2014, 5 162 allocataires sont dépendants à 100 % de la Caf du Lot. Ces personnes sont considérées par la Caf comme le public le plus fragile du département.

D'après la base de données interne Epicaf, plus du quart des allocataires (18,1 %) sont dans cette situation en 2014. Au niveau national, la part d'allocataires dépendants à 100 % des prestations Caf est moindre avec 15,7 % en 2014.⁷⁰

La carte ci-après représente la répartition géographique des allocataires dépendants par bassin de vie.

⁷⁰ Caf de Charente-Maritime, *Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale*, 2014 (p23).

Figure 26 : La répartition par bassin de vie des allocataires dépendants des prestations Caf en 2014



Réalisation : Mandy Michelon

En 2014, la part moyenne d'allocataires dépendants est de 12,6 % par bassin de vie, nous observons donc que les bassins de vie en beige se situent en dessous de cette moyenne. À l'inverse les bassins de vie en rouge possèdent une part d'allocataires dépendants supérieure à la moyenne nationale de 15,7 %. Ces derniers se situent surtout dans le sud-ouest du département, zone actuellement peu dotée en structures d'animation sociale. Il existe actuellement un seul EVS (Le Bilboquet) sur le bassin de vie de Prayssac. On peut se demander si cet équipement est suffisant sur une partie du département cumulant des indicateurs de précarité plutôt élevés.

Tous les bassins de vie du sud ont une part d'allocataires dépendants supérieure à la moyenne départementale. C'est le cas également pour le nord-ouest du Lot, secteur assez éloigné mais tout de même sous l'influence de Brive avec des habitants qui s'y installent pour l'attractivité des prix.

Le bassin de vie de Lacapelle-Marival affiche une part plus forte que les autres bassins de vie qui l'entoure ce qui pourrait être justifié d'une part par une forte proportion de personnes

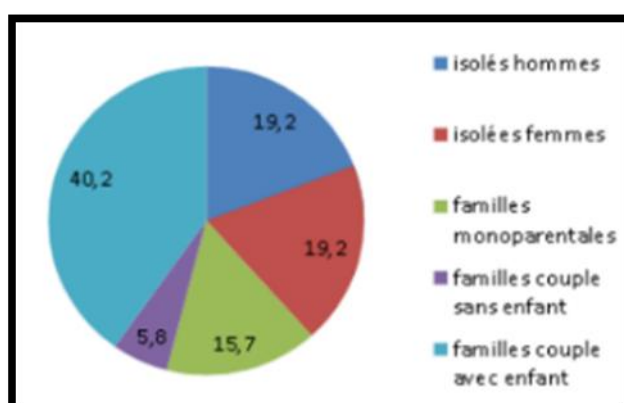
isolées en situation de fragilité économique et d'autre part par la présence d'un institut de prise en charge des personnes en situation de handicap⁷¹ sur la commune de Leyme.

Si l'on observait la part d'allocataires dépendants par commune, le département apparaîtrait différemment. Les grandes villes et les chefs-lieu de cantons possèdent de très fortes parts d'allocataires dépendants. À l'inverse à proximité de ces pôles les pourcentages de dépendance sont bas. Effectivement, selon la tendance nationale les populations les moins en difficulté s'installent souvent en première couronne. Les communes les plus enclavées et les plus éloignées des principales villes ont des proportions de personnes dépendantes similaires à ceux des villes, c'est-à-dire élevées.

4/ Les familles monoparentales, un public fragile

En 2014, les familles avec enfants représentent plus de la moitié des allocataires de la Caf du Lot avec 55,9 %, dont 15,7 % sont en fait des familles monoparentales.

Figure 27 : Structure familiale du Lot en 2014 (en %)



Source : Epicaf 2014 Réalisation : Mandy Michelon

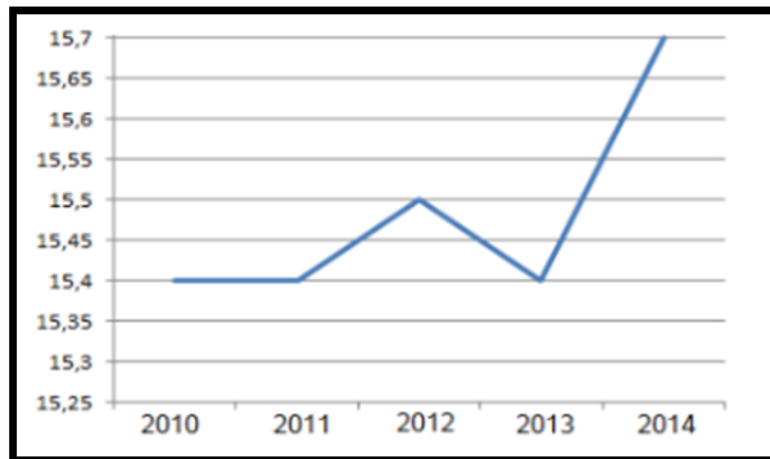
Cette part de familles monoparentales allocataires est à peu près équivalente au niveau national (16,6 %)⁷². Cependant il convient de rappeler que le nombre de familles monoparentales est sous-évalué sur Epicaf car ne sont pris en compte que les allocataires de la Caf. Beaucoup de familles monoparentales ne sont pas prestataires de la Caf, l'allocation pour les parents isolés avec un seul enfant à charge n'est pas élevée : 100.08€/mois en 2015. Or en France, le modèle majoritaire est un parent (souvent la mère) avec un seul enfant à charge.

⁷¹ Ces personnes devraient potentiellement toucher l'Allocation Adulte Handicapé versée par la Caf.

⁷² D'après les données nationales d'Epicaf, outil statistique interne des Caf.

Le taux de familles monoparentales est resté à peu près stable depuis 2010. Toutefois, entre 2013 et 2014 leur nombre a connu une légère poussée (cf. Figure 26).

Figure 28 : Évolution sur 5 ans du nombre de familles monoparentales allocataires de la Caf (en %)

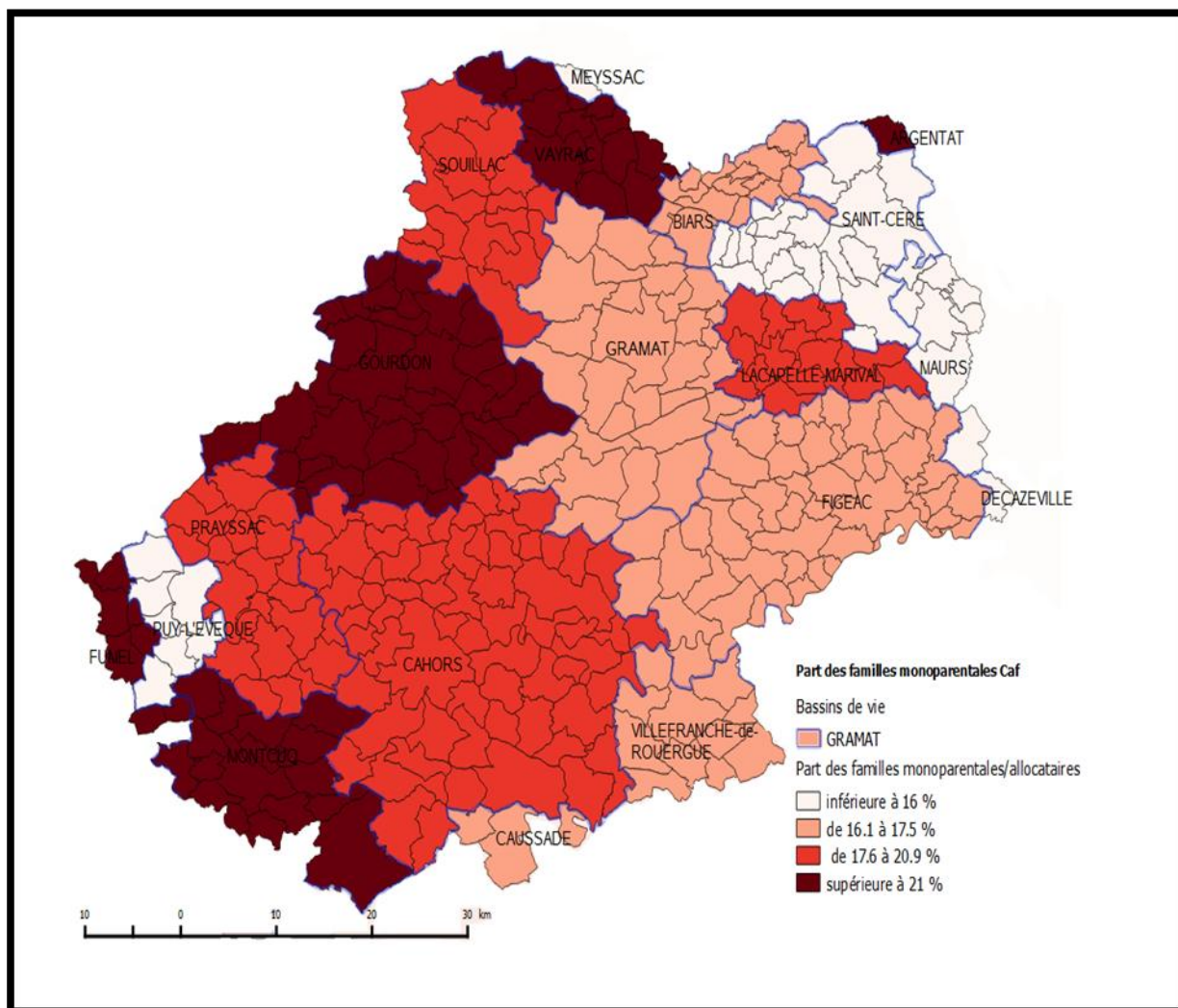


Source : Epicaf Réalisation : Mandy Michelin

D'après Lot habitat, la part de familles monoparentales est deux à trois fois plus importante dans les HLM que sur l'ensemble des quartiers urbains. C'est par exemple le cas pour les quartiers de Cahors : Sainte-Valérie, Croix-De-Fer et Terre-Rouge. L'avantage sur Cahors est que ces familles vivent à proximité de structures d'accueil telles que les centres sociaux qui sont des lieux ressources pour l'accompagnement familial et l'inclusion sociale. Effectivement, ce type de familles rencontre souvent des difficultés d'ordre socio-économique : insertion professionnelle difficile, emploi précaire (mi-temps), garde des enfants contrainte, isolement social...

Au niveau de leur répartition sur le Lot, nous observons sur la figure 27 une forte concentration de familles monoparentales allocataires sur la partie ouest du département. La moyenne par bassin de vie étant de 17,6 %, on remarque qu'une large partie est du département présente des taux inférieurs. Il convient toutefois de noter que les disparités territoriales au sein d'un même bassin de vie sont gommées. Ainsi, les villes de Figeac et de Cahors possèdent par exemple une part de familles monoparentales supérieure à 21 % mais la carte n'en rend pas compte car la majeure partie des couples avec enfants s'installent en périphérie.

Figure 29 : La répartition des familles monoparentales par bassin de vie en 2015



Réalisation : Mandy Michelon

Les 4 indicateurs de précarité présentés ont permis de mesurer les besoins sociaux d'une certaine catégorie de population et de cibler les territoires fragiles. Ces données froides vont être combinées dans la sous-partie et la partie suivante par des apports qualitatifs recueillis auprès des élus et des acteurs sociaux du département. Cette démarche nous permettra de prendre connaissance d'une réalité territoriale plus fine.

c) Les postures et stratégies des élus et du PNR des Causses du Quercy pour répondre aux besoins des habitants

Dans la sous-partie précédente, plusieurs bassins de vie sont fréquemment apparus comme cumulant des difficultés au regard des quatre indicateurs retenus. C'est le cas pour la partie sud et la frange ouest du département. Nous avons ciblé quatre bassins de vie ou zones géographiques possédant à la fois une forte proportion de population potentiellement précaire et une absence de structures d'AVS :

- le bassin de vie de Montcuq,
- le bassin de vie de Souillac,
- le bassin de vie de Gourdon,
- et le sud du bassin de vie de Cahors.

Les élus municipaux ou communautaires de ces bassins de vie ont donc été amenés à répondre à certaines questions afin de connaître leurs sentiments, leurs stratégies ou leurs relais en termes d'AVS.⁷³ Nous avons interrogé un élu de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, deux élus de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, un élu du Vigan et un élu de Souillac.

Sur le Lot, les dernières élections municipales ont apporté beaucoup de renouvellement : les « néo-ruraux » remplacent progressivement les « vieux élus », leur moyenne d'âge a chuté et on observe aussi une féminisation de la fonction. D'après les acteurs locaux interrogés, il y a encore quelque temps la priorité était donnée au développement économique par la création d'emplois mais on constate depuis peu une meilleure prise en compte du développement dans son ensemble (ex : mise en valeur environnementale pour le cadre de vie, stratégie d'attraction de nouveaux habitants, développement des services culturels, de loisirs, de santé, de transport...).

Lors des entretiens (téléphoniques ou physiques) menés auprès des élus des zones blanches, il est apparu que tous ressentent un manque de participation citoyenne sur leur territoire. Les habitants ne sont clairement pas identifiés comme étant force de proposition. Les actions de participation qu'organisent les élus sont basées exclusivement sur de l'information et de la consultation, c'est-à-dire sur de la coopération symbolique par rapport à l'échelle de Sherry Arnstein.⁷⁴ « *C'est quand même une participation réduite. On a parfois l'impression que dans certains cas on n'est pas à la hauteur* ». ⁷⁵

Il a également été pointé l'absence d'associations porteuses de projets/actions d'animation locale. Il n'y aurait donc eu aucune demande explicite de création de centre social ou

⁷³ Cf. Annexe 2 : Grille d'entretien pour les élus des zones blanches.

⁷⁴ Cf. Annexe 3 : Echelle de la participation de Sherry Arnstein.

⁷⁵ Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique auprès d'un élu en zone blanche.

d'espace de vie sociale de la part de la population/association sur les quatre territoires interrogés.

En l'absence de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale, les élus deviennent les premiers interlocuteurs des habitants. Ils réorientent les habitants vers des relais sociaux locaux (lieux ou personnes ressources) plus à même de répondre à leurs besoins : a) associations, b) organismes caritatifs, c) assistantes sociales de secteurs du Conseil Départemental, d) CCAS.

a) Les associations locales sont présentes sur le Lot et en zone blanche mais elles fonctionnent surtout autour d'activités classiques (sport, culture), peu d'entre elles s'occupent réellement d'action ou d'animation sociale.

b) Les organismes caritatifs cités dans les entretiens se situent surtout dans les villes (Gourdon, Souillac) et moins en zone rurale. Ce sont les restos du cœur, la croix rouge, le secours populaire...

c) Les assistantes sociales polyvalentes de secteurs sont à disposition de toute personne sur un territoire donné. Dans le Lot ce sont des circonscriptions territoriales dont les périmètres sont calqués sur les Pays Lotois. Elles sont rattachées à des centres médico-sociaux et exercent au sein d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la Protection Maternelle Infantile, conseillers en économie sociale et familiale, secrétaires médico-sociales, éducateurs spécialisés, médecins, infirmiers... Ces assistantes sociales polyvalentes sont employées dans le Lot par le Conseil Départemental.

d) Les Centres Communaux d'Action Sociale appliquent les politiques locales en termes d'action sociale. Ils instruisent les demandes d'aides légales et facultatives pour le compte des communes et départements. Ils accueillent du public dans le cadre d'un pôle d'actions lié à la prévention sociale. Ils s'occupent des problématiques locales en termes d'handicap, de services à domicile pour personnes âgées, de logements inadaptés, de situations financières difficiles, d'expulsion de logements (impayés de loyers, problèmes de voisinage ou de salubrité). Sur le Lot on les compte au nombre de 12.⁷⁶

La vision des élus est partagée quant aux raisons déterminantes pour l'implantation d'un centre social ou d'un espace de vie sociale :

- Pour la Communauté de Communes du Quercy Blanc, la création d'un centre social ou d'un espace de vie social serait pertinente car « *ce serait souhaitable d'avoir une structure qualifiée qui puisse faire un relais et moins laisser les gens sur le bord de la route mais le principal problème c'est le financement, il y a tellement de priorités dans d'autres domaines sur ce territoire ! De plus, il manque des personnes qualifiées administrativement pour nous aider à impulser ça.* »⁷⁷ L'élu interrogé se sent démunie, isolé dans un territoire rural où il peut y avoir un manque de relais sociaux

⁷⁶ 12 CCAS sur Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Prayssac, Puy l'évêque, Glanes, Luzech, Gramat, Bretenoux, Biars-sur-Cère, Bagnac-sur-Célé.

⁷⁷ Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique auprès d'un élu en zone blanche.

de proximité : « *On n'est pas dans des grandes agglomérations, on est en milieu rural avec peu de structures, on est peu équipé. On voudrait des personnes qualifiées qui viennent nous voir plus souvent pour le Contrat Enfance Jeunesse, la définition des compétences communautaires...* ».

- Pour la commune de Souillac, comme pour le territoire du Quercy Blanc, les élus ne relèvent pas de demandes de création de structures de l'animation sociale. Toutefois, pour l' élu interrogé il y a un grand manque de participation citoyenne donc la création d'un centre social ou d'un espace de vie sociale pourrait être pertinente pour développer ce type de pratique : « *Si les centres sociaux et les espaces de vie sociale apportent plus de participation ce serait intéressant d'avoir une structure sur le territoire. Mais il faut que la Caf viennent nous voir pour nous expliquer comment ça fonctionne* »⁷⁸.
- Sur la commune du Vigan, l' élu interrogé est favorable à l'implantation d'un espace de vie social. La Mairie et la Caf sont d'ailleurs en train de travailler à la définition d'un projet qui pourrait faire l'objet d'un futur EVS mais les élus pointent un manque de temps pour impliquer les habitants. « *La difficulté pour porter l'EVS est d'arriver à trouver des personnes motivées sur le long terme et disponibles. Les élus veulent bien mais il est indispensable de ne pas lancer ça à la légère, il nous faut un réseau suffisamment solide* »⁷⁹.
- Pour la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, la création d'un espace de vie sociale est souhaitable mais les élus interrogés n'identifient aucune association capable de porter un tel projet. De plus, la CC possède des logiques territoriales complexes, les communes qui la composent appartiennent à 3 bassins de vie différents (Cahors, Caussade et Villefranche de Rouergue). Pour les élus, il semble difficile d'impulser une animation sociale globale dans ce contexte-là. La création de deux espaces de vie sociale (un au nord et un au sud de la CC) leur semblerait plus pertinente.
Dans leur Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), il a été évoqué l'idée d'implanter une structure d'animation de la vie sociale sur ce territoire mais pour l'instant aucun projet n'est en développement à ce sujet.

Le financement de telles structures ressort toujours dans les entretiens comme un frein potentiel à l'implantation d'une structure d'AVS. Le tableau ci-après illustre de manière synthétique les principaux contenus des entretiens.

⁷⁸ Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique auprès d'un élu en zone blanche.

⁷⁹ Idem.

Figure 30 : Tableau récapitulatif des principaux éléments issus des entretiens avec les élus

Territoire de zones blanches	Problématiques sociales identifiées par l'élu interrogé	Stratégie politique en termes d'animation sociale	Relais locaux	Participation habitante	Avis sur l'implantation hypothétique d'une structure de l'AVS
CC du Quercy Blanc	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'équipements d'accueil de personnes âgées entraînant une forte proportion d'aidants familiaux. - Les personnes pauvres ne restent pas longtemps sur le territoire, elles se rapprochent des villes, des services. 	Les élus n'ont pas de structuration, de stratégies bien définies en ce qui concerne la réponse aux besoins sociaux. Il y a un manque de transversalité des actions à l'échelle de la CC.	<ul style="list-style-type: none"> - Assistantes sociales. - Associations locales de services à domicile principalement (ADAR, SSIAD, Quercy Contact). -MSA. -Conseil Général. 	Les élus ne se sentent pas à la hauteur car beaucoup de personnes ne souhaitent pas participer ou que les élus se mêlent de leur vie privée.	<ul style="list-style-type: none"> -Favorable car il y a un manque de relais locaux. - Freins dans la capacité de portage de telles structures. -Freins financiers car ces structures sont jugées trop chers.
CC du Pays de Lalbenque	<ul style="list-style-type: none"> -Difficulté de mobilité ce qui freine l'accès à l'emploi. - Villages dotoirs. -Difficulté économique surtout pour les nouveaux arrivants qui considèrent le territoire comme un refuge. - Installation historique de marginaux sur Limogne. 	Les élus communautaires ont un projet politique co-construit autour de 6 thèmes (culture, tourisme, éducation, logement, santé, transition énergétique). Le social est dispatché un peu partout.	<ul style="list-style-type: none"> -Pas de relais identifié au niveau communautaire. - Les élus sont les premiers interlocuteurs. - Aucune association dynamique en termes de prise en charge du social. 	Aucune au niveau communautaire. Certaines communes font l'effort de faire des réunions publiques pour informer les habitants des projets qui se font.	<ul style="list-style-type: none"> -Favorable pour un espace de vie sociale. -Le frein est d'arriver à une association porteur solide car on est sur un dortoir.
Souillac	<ul style="list-style-type: none"> - Paupérisation et vieillissement de la population. - L'arrivée de jeunes ménages avec enfants venant du Nord de la France et en situation de précarité économique (chômage). - Développement du nombre de jeunes SDF - Développement du nombre de personnes ayant des problèmes de santé ou d'addiction lourds. 	Présence d'un système d'échange local (troc de savoir et entraide) et de deux logements SIAO (Service Intégrée d'Accueil et d'Orientation).	<ul style="list-style-type: none"> - CCAS. -Réseau d'associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur). -Centre médico-social. -Mission Locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus informent les habitants de ce qu'il se passe dans un petit journal municipal. -Les habitants ne sont pas force de proposition. Ils sont consommateurs de services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne se prononce pas car il n'y a eu aucune demande. - Les relais sociaux sont très performants dans la réponse aux besoins des habitants mais un centre social apporterait une plus-value en termes de participation habitante car les élus se sentent mauvais là-dessus. -Frein financier : la conjoncture économique est difficile pour la mairie de Souillac, la dotation globale de fonctionnement a fortement baissée.

Le Vigan	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillessement de la population. - L'arrivée de jeunes ménages avec enfants venant du Nord de la France et en situation de précarité économique (chômage). - Grande précarité énergétique des logements et des ménages qui y habitent. - Personnes isolées difficile à détecter par la Mairie. 	<p>Absence de stratégie communautaire.</p> <p>Chaque commune de la CC mène ses propres actions de son côté. Logique au cas par cas dans la réponse aux besoins des habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistante sociale - Associations locales et de Gourdon (Croix Rouge, Secours Populaire...) - CCAS. - La Mairie mène des actions sur la durée à son échelle (contrat municipal étudiant, aide aux devoirs gratuite, distribution de denrées non périssables, projet de garage social). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus informent les habitants de ce qu'il se passe dans le bulletin municipal. - Les habitants ne sont pas forcés de propositions. Ils participent que s'ils en ont envie. - Peur des élus de ne pas savoir comment faire, de ne pas avoir le temps de faire de la participation. - Les élus sont les premiers interlocuteurs des habitants en cas de problème. Ils viennent voir les élus pour signaler des situations sociales difficiles qu'ils repèrent sur le village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favorable à l'implantation d'une structure afin de toucher les personnes isolées et les nouveaux ménages (ceux qui ne viennent jamais en Mairie). - Favorable à la création d'un réseau de compétence. - Frein financier car territoire très endetté. La CC n'a pas de compétence sociale, elle a déjà trop de compétence qu'elle ne peut pas financer.
----------	---	---	---	---	---

Réalisation : Mandy Michelon

Nous avons également jugé intéressant de s'entretenir avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy⁸⁰ en raison de son périmètre géographique (cf. Figure 31), des problématiques sociales qu'il rencontre et de ses missions fortement en lien avec l'animation sociale.

Ce PNR recouvre 102 communes dans le centre et le sud du Lot. Environ 30 000 personnes y habitent. C'est un territoire très peu dense avec en moyenne 17 hab/km².

Figure 31 : Le périmètre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy



Source : www.loustalou.net

⁸⁰ Cf. Annexe 4 : Grille d'entretien pour le PNR des Causses du Quercy.

Au cours de cette étude nous avons souhaité connaître les problématiques sociales de ce territoire si peu peuplé. Le PNR relève une hétérogénéité dans l'implantation des habitants. Certes, le territoire connaît un vieillissement généralisé mais c'est un territoire attractif avec une importante progression de nouveaux arrivants dans le bassin de vie de Figeac et au niveau de Lalbenque (en lien avec l'autoroute). Le solde naturel est très déficitaire ce qui engendre une évolution démographique très dégradée dans certaines zones du Parc, notamment sur le territoire du Causse Central qualifié de « *triangle des Bermudes* » par la personne rencontrée.

Le PNR note également une hétérogénéité dans le type de population accueilli. Les communes du Parc appartenant au bassin de vie de Gramat ont tendance à accueillir des actifs, celui de Figeac des familles avec enfants et le reste des retraités.

Une étude est actuellement en cours pour connaître la proportion et le profil de ces nouveaux arrivants dans le détail.⁸¹ Toutefois la personne interviewée a laissé entendre que beaucoup de nouveaux arrivants sont dans des situations de précarité économique due à des difficultés pour trouver un emploi. Découle de ce constat une problématique liée aux transports et plus généralement aux déplacements en milieux ruraux éloignés.

Comment le PNR répond-t-il ou associe-t-il ses habitants à son projet de développement local ?

Il ressort que le PNR s'appuie beaucoup sur les compétences propres du territoire et sur ses ressources internes. On note par exemple une importante dynamique associative (800 associations). Le Parc possède beaucoup de liens avec ce tissu associatif local, cela passe par de l'accompagnement de porteur de projet, provenant majoritairement de la sphère associative, mais aussi des élus. Sur certaines actions, le Parc contracte même des conventions multi-partenariales sur des projets culturels ou éducatifs avec le centre social Reissa et l'EVS les Colin-Maillard qui donnent lieu à des petits montages financiers. Toutefois le PNR des Causses du Quercy note que ses propres actions sont vues, par ces mêmes structures, comme concurrentes. Par exemple, des problèmes de coopération peuvent avoir lieu au niveau des professionnels du secteur lorsque le PNR impulse des projets autour des jeunes.

Le Parc des Causses du Quercy a un rôle important et innovant en termes de participation citoyenne, c'est pourquoi nous l'avons associé à notre groupe de travail sur la participation des habitants dans le cadre des Fiches Actions du SDAVS. Ce sera l'occasion pour lui, de faire part de leurs expériences innovantes. Le PNR organise par exemple avec la population, des expositions interactive, des ballade et expérimentations urbaines, des concours photo, des chantiers citoyens. Le PNR observe une bonne dynamique des habitants dans les actions participatives proposées par le Parc. Cependant il note par ailleurs une faiblesse de

⁸¹ Cf. Futur mémoire de Master 2 d'Élodie Récalde (2014-2015) qui a effectué son stage au PNR des Causses du Quercy.

propositions et de créativité de la part des citoyens ce qui fait que l'équipe du Parc a du mal à connaître leurs besoins.

Le Parc joue aussi un rôle de médiation entre les élus du territoire et les acteurs associatifs (au nombre de 30) qui composent son conseil d'administration et ses commissions thématiques de travail. A cette occasion, le PNR note qu'il y a toujours eu sur le territoire un manque de stratégie au niveau des élus. Ces derniers, du fait de leur renouvellement et de l'arrivée de nouveaux habitants sur leurs territoires, commencent à percevoir de nouveaux besoins (ex : en mode de garde, en politique jeunesse). Certains nouveaux élus prennent même ce besoin à bras le corps. Mais « *pendant longtemps et c'est encore un peu le cas aujourd'hui le social n'est pas un domaine d'action prioritaire contrairement à la voirie ou les zones d'activités. Les élus préfèrent être sur de l'investissement plutôt que sur la création de politique sociale. Tout ça bouge au niveau des projets territoriaux locaux mais c'est très progressif* »⁸².

3) Les responsables des structures de l'AVS et leurs partenaires financiers : des acteurs indispensables dans la mise en action du Schéma

Cette partie rendra compte de l'analyse des entretiens menés auprès des acteurs de l'action sociale du Lot dans toute leur diversité : Responsables de structures d'animation sociale, Dispositif Local d'Accompagnement, Conseil Départemental, Mutualité Sociale Agricole... Ces acteurs ont été interrogés sur leurs : missions, modes de fonctionnement, stratégies d'actions, attentes, besoins, lien avec les différents partenaires, avis sur la participation citoyenne et sur l'existence d'une dynamique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans un premier temps nous verrons que les structures d'animation sociale du Lot sont très différentes les unes des autres en raison de leurs histoires, des problématiques sociales des territoires sur lesquels elles s'inscrivent, de leurs modes de gestion, des financements dont elles disposent mais aussi de la personnalité de leurs responsables. Ainsi, toute la difficulté sera de rendre compte de tendances générales tout en gardant à l'esprit que les points de vue peuvent être des plus différenciés pour les raisons citées précédemment.

Cette dernière partie rendra aussi compte du partenariat financiers des structures de l'AVS afin de définir quel type de partenaire apporte son soutien et sur quel type d'action.

Enfin suite aux constats de la première phase de travail sur l'état des lieux de l'AVS, il conviendra de préciser la marche à suivre quant à la seconde phase de travail portant sur les perspectives d'évolution souhaitables.

⁸² Propos recueillis lors d'un entretien avec le PNR des Causses du Quercy.

a) Analyse des entretiens menés auprès des structures de l'animation de la vie sociale

Une vision concordante de la part des responsables sur les missions des structures de l'animation de la vie sociale...

Pour commencer, les structures de l'animation de la vie sociale, tant en milieu urbain que rural, ont donné des réponses très similaires en ce qui concerne leur rôle et leurs missions :

- En effet globalement, le plus important pour la majorité des responsables est de créer du lien social local et d'apporter une aide aux personnes qui en ressentent le besoin dans un esprit de rencontre et d'échange. C'est amener ou ramener l'individu dans du collectif.

Il est souvent rappelé que les structures sont des lieux ouverts à tous et pas seulement aux personnes rencontrant d'importantes difficultés sociales : *« Notre public cible est la population fragile mais on accueille tout le monde et on favorise le vivre ensemble »*.⁸³ Ainsi, elles répondent bien à l'objectif de mixité sociale promue par la Caf.

- Un autre point positif qui a été évoqué par l'ensemble des structures du Lot c'est un effort de disponibilité se traduisant par une flexibilité horaire des équipes. Les structures, qu'elles soient associatives ou pas, ont des horaires de bureau d'une amplitude moyenne de 7h/jour en semaine.

Les structures associatives font en plus de l'accueil les samedis. Les horaires d'activités sont plus souples, l'ensemble des structures proposent des activités le soir à partir de 18h et le week-end sur des sorties/projets ponctuels.

On pourrait penser que les centres sociaux gérés par des collectivités locales ont des contraintes horaires plus strictes qu'en association. Or, on observe qu'une gestion se met en place au sein des équipes afin d'être le plus souple possible et de répondre aux besoins des habitants :

*« Les animateurs savent que ça fait partie du métier, ils jouent le jeu, tout le monde le comprend dans l'équipe. Il n'y a pas de contraintes horaires, la municipalité est ok avec ça ; on s'organise après pour récupérer les heures supplémentaires du week-end en travaillant moins la semaine, on fait un roulement d'équipe. »*⁸⁴

- Même si le terme d'animation de la vie sociale n'a pas été clairement exprimé lors des entretiens, l'implication des habitants dans les projets a été largement identifiée comme principale mission des structures. Les responsables ont ainsi le souhait de rendre progressivement autonomes les personnes accueillies en ne les prenant pas en charge mais en accompagnant leurs démarches afin de casser avec un comportement de simples

⁸³ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

⁸⁴ Idem.

consommateurs qui prévalait encore il y a moins d'une dizaine d'années. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont donc vocation à être des : « lieux d'expressions », de « recueil » et de « réalisation de projets d'habitants ».⁸⁵ C'est en quelque sorte une remise en question des professionnels sociaux qui ont parfaitement assimilé (théoriquement du moins) qu'ils ne devront plus faire à la place de l'utilisateur : « *On est très clair là-dessus on ne fait que des projets avec les habitants, plus de clés en main.* »⁸⁶

...mais des divergences concernant l'image que véhicule les centres sociaux

Les centres sociaux du Lot, notamment ceux situés en milieu urbain ou à proximité immédiate d'une grande ville, rencontrent des difficultés à toucher l'ensemble de la population. En raison de leur implantation au pied des HLM, ces centres sociaux urbains se sentent parfois stigmatisés, enfermés dans un rôle très social à destination des personnes à problèmes ou en grande difficulté (« cas sociales »). Certains centres sociaux urbains (ex : Centre social de Pradines) par le biais de manifestations/actions attractives, cherchent à s'ouvrir à d'autres publics et à amener des personnes de l'extérieur dans les quartiers de logements sociaux.

D'autres structures, se situant davantage en milieu rural et notamment lorsqu'elles sont implantées sur le territoire depuis longtemps, se sentent parfaitement identifiées par l'ensemble de la population locale et relèvent un fort dynamisme/engagement/participation de la part des habitants. Ces derniers viennent parce que la structure est pour eux un « *lieu-ressource d'accueil, d'écoute, de mise en place de projets personnels ou collectifs* ».⁸⁷

La participation des habitants, entre nécessités et limites

La participation s'entend autant pour la simple expression de besoins/attentes que pour l'élaboration d'actions conduisant à une réelle responsabilité au sein de la structure d'accueil. Cette dernière fait toutefois davantage figure d'innovation sociale en cassant avec l'attitude de simple consommation de services.⁸⁸ Cette participation contribue au développement de la citoyenneté locale.

Durant les entretiens nous avons pu percevoir que cette pluralité de formes participatives amène du flou dans la définition qu'en ont les structures. Ces dernières n'appliquent donc pas les mêmes méthodes pour mener à bien ce processus fondamental. Des disparités peuvent exister entre les structures, en fonction de leur mode de gestion (intercommunale,

⁸⁵ Expressions issues des entretiens avec les responsables des structures de l'AVS.

⁸⁶ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Voir Mairie-Conseils (et Caisse des Dépôts), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*, octobre 2011, qui développe cette idée.

communale ou associative) ou de la personnalité du responsable. Ainsi, le niveau de participation citoyenne peut différer selon la structure, allant de la simple information (ex : par mail) à la réelle autonomie des habitants dans la gestion de projet, en passant par la consultation ponctuelle ou l'exécution d'actions.

Pour les structures, la participation citoyenne permet d'avoir une meilleure connaissance du territoire vécu, de ses habitants, de leurs problématiques sociales et des différentes ressources locales. La participation leur permet aussi de hiérarchiser les attentes des personnes et d'appréhender les répercussions de leurs actions sur les usagers du territoire.

Cependant, la participation des habitants dans le développement de leur territoire de vie est souvent présentée comme étant difficile à mettre en œuvre en raison de divers facteurs bloquants et de la faiblesse du nombre de participants. Certains responsables de structures se demandent également pour quoi faire de la participation, est-ce par un effet de mode qui séduit aujourd'hui à la fois les élus, les bénévoles et les professionnels ?

Il a été pointé par un responsable que pour faire de la vraie participation il faut surtout avoir un but précis et avoir une bonne pratique. Il leur paraît difficile d'arriver à faire parler ceux qui ne se sentent pas légitimes ou qui ont des difficultés personnelles trop lourdes pour arriver à cette pratique. *« On accueille des nouvelles populations très précaires qui sont vraiment très difficile à mobiliser. Les animateurs ne savent pas beaucoup mobiliser ces gens, ça prend du temps et ce n'est pas en restant à l'intérieur du centre qu'on va y arriver, il faut aller chercher les gens. Trop de murs tuent la proximité et l'initiative ».*⁸⁹ Plusieurs centres sociaux ont aussi pointé le fait que ce sont à peu près toujours les mêmes habitants qui lorsqu'ils sont impliqués dans une action sont réellement forces d'initiatives et de propositions. *« Globalement il y a un noyau d'adhérents motivés, bénévoles qui seront toujours là »* ou encore *« Chez nous, c'est les mêmes qui reviennent depuis 40 ans »*⁹⁰

Pourtant en milieu rural, la participation apparaît d'autant plus séduisante qu'elle permettrait une redistribution du pouvoir démocratique jusque dans les territoires de faibles densités.

Plusieurs freins à la participation ont été identifiés par les structures :

- *« Des horaires inadaptés »* : lorsque la rencontre est organisée trop tôt cela empêche ceux qui ont un emploi aux horaires contraignants de venir ; lorsque l'horaire est tardif c'est la garde des enfants qui peut freiner la présence. Il existe sur ce type de frein, des solutions possibles comme par exemple l'organisation de réunions participatives avec

⁸⁹ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

⁹⁰ Propos recueillis lors de deux entretiens auprès de responsables de Centres Sociaux.

garderie gratuite. Dans cet exemple-ci, un ou plusieurs animateurs/bénévoles du centre pourraient se charger des devoirs ou des activités durant le temps de la rencontre.

- Dans la même optique que le frein précédant : « le temps ». La participation se fait effectivement sur du long terme afin que les habitants prennent connaissance des projets, y participent, se les approprient, fassent le pas d'en discuter... C'est un travail de longue haleine pour les animateurs que de mobiliser des personnes sur le temps long.

- « Le manque d'information ou de communication » : l'enjeu serait ici de « diversifier les canaux d'information, autant en relais oraux qu'écrits »⁹¹ dans le but de toucher un plus grand nombre de personnes. Toutefois, les responsables de structures ont constaté que la meilleure communication est orale : « C'est en fonction de l'activité du moment, de notre propre communication, la meilleure étant la communication verbale. À chaque fois que j'ai mobilisé des gens c'est parce que je les ai appelé ou rencontré, donc ils se déplacent. Porter de l'intérêt à l'autre en lui disant qu'il y a ça ou ça qui se passe, le rend intéressé. Ce qui a été un atout c'est cette proximité avec la population, de pouvoir communiquer verbalement. »⁹²

- « La non reconnaissance citoyenne et sociale », c'est-à-dire la peur des habitants de n'avoir pas assez de compétences et de connaissances intellectuelles pour s'exprimer en public.

- La frilosité des élus ou au contraire leur présence : dans le premier cas nous avons vu dans la partie sur les postures et stratégie des élus que la participation ne va pas de soi, surtout en milieu rural. Les structures et le PNR ont aussi pointé le fait que les élus peuvent avoir peur de perdre ou de partager leur légitimité décisionnelle.

Dans le second cas c'est la présence d'élus locaux à certaines rencontres qui peut à l'inverse inhiber la libre expression des participants. Or, la participation des usagers et des bénévoles est importante. Elle contribue à la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité. Par cela, l'action sociale peut devenir de l'animation sociale.

- Enfin, et dans une moindre mesure, il peut y avoir un frein lorsque les habitants exposent leurs idées mais que peu de leurs projets aboutissent réellement. Ceci a pour effet à la longue de ne plus faire revenir les habitants.

Pour éviter ces pièges et aller vers une co-construction des projets, les structures se doivent de créer des conditions favorables à la participation :

- en accordant du temps aux habitants pour apprendre à connaître les personnes, les accueillir sans leur forcer la main ou être intrusif. Les responsables de l'animation sociale s'accordent à dire que le premier contact et la qualité de l'accueil sont primordiaux.

- en allant chercher les habitants, en particulier ceux pour qui les centres sociaux sont inconnus. Le but est de diversifier les formes de communication et de

⁹¹ ORIV, *Comprendre les obstacles à la participation citoyenne : contribution à une autre reconnaissance du citoyen*, mars 2005.

⁹² Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

rencontre. Ceci peut prendre la forme de « prétexte ». Un des centres sociaux de Cahors a ainsi « profité » de l'occasion d'être le lieu de distribution des sacs recyclables de la commune pour rencontrer un public qui ne serait pas venu en temps « normal ».

- en diversifiant les moyens possibles qui favorisent la prise de parole et de responsabilité (ex : forum ouvert, ballade urbaine, théâtre participatif, café citoyen). Par exemple, le centre social de Pradines organise chaque année des week-ends participatifs pour rencontrer les habitants et financer des projets. Le centre social Cère et Dordogne a également des stratégies d'autonomisation des adhérents : *« Avec le service famille, ça fait plusieurs années qu'on met en place des projets participatifs avec des groupes d'habitants. Ces familles viennent avec un projet, on les accompagne sur parfois plusieurs années pour qu'elles autofinancent leurs projets. Pour les ados on travaille aussi de cette manière-là, par l'autofinancement d'actions : lavage auto, buvette, création et vente de bijoux ».*

À la suite des entretiens, nous avons pu remarquer que la participation est une notion bien assimilée par les structures de l'AVS mais qu'en pratique elle reste plutôt floue. En effet, la définition et le degré de participation réelle ont du mal à être claires pour les responsables des structures rencontrées. On constate que la majorité des actions de participation citées durant les entretiens relève surtout de l'information ou de la consultation plutôt que de la délégation ou de l'autogestion de projets. Seules certaines activités, comme par exemple les cafés citoyens, sont montées de A à Z par des habitants. Toutefois, ces projets collectifs (participation dans le projet) n'amènent pas à de tangibles modifications dans la façon dont sont prises les décisions des structures en règle générale (démocratie participative).

Les EVS ne fonctionnant que sur du bénévolat, c'est-à-dire ne possédant pas de salariés, sont les structures les plus avancées en termes de participation citoyenne. À ce titre, l'EVS Le Pilou se démarque car toutes ces actions sont montées en autonomie par et pour la population. L'ensemble du village est adhérent à l'espace de vie sociale : *« On est tous en lien, chaque action est décidée par les gens ».*

Les contacts entre structures d'animation sociale

Aucune structure n'est réellement isolée et sans contacts avec les autres lieux d'AVS du Lot. La communication entre elles se fait plus en fonction de la proximité géographique que du type de structure. Ainsi des centres sociaux peuvent avoir des liens avec des espaces de vie sociale et inversement. Cependant il n'y a pas de visions départementales globales, certaines structures ne se sont jamais rencontrées, c'est notamment le cas pour les EVS qui ne savent pas combien ils sont sur le département ni qui en sont les responsables. À plusieurs reprises ce point a été déploré par eux-mêmes. Ils attendent du SDAVS qu'il impulse un réseau des structures de l'animation sociale afin de tisser des liens, de favoriser le partage d'idées ou de

mutualiser des moyens humains et matériels (ex : bus) permettant de réduire certaines dépenses sur des actions/sorties communes.

« Plusieurs partenariats peuvent exister allant de la simple information à la co-construction de projets. On distingue :

- Le partenariat d'information
- Le partenariat de concertation
- Le partenariat de co-construction »⁹³

Le premier relève surtout de communication informelle visant à tenir informé l'autre structure d'une action qui va être menée. Cela peut également passer par la mise à disposition de matériels pour l'usage indépendant d'une autre structure. C'est le partenariat le plus souvent rencontré au cours des entretiens.

Le deuxième relève davantage d'une mise en accord sur un projet commun. Telle structure peut présenter un projet à telle autre et prendre en considération son avis, ses conseils. Cela suppose un échange d'argument qui permettra au final d'aboutir à des actions acceptées par tous.

Le dernier se base sur des projets. Un partenariat peut se créer autour d'actions partagées. La logique d'impulseur/suiveur peut s'effacer au profit d'une réelle co-construction des projets. C'est le type de partenariat le plus abouti mais aussi le plus difficile à mettre en œuvre car il nécessite une véritable contribution commune. Sur le Lot, certains centres sociaux font des projets communs : rencontre inter-centre de loisirs, voyage à la mer ou à la montagne avec plusieurs structures. Dans ce cas, toute l'organisation et les activités sont cogérées.

Le lien entre les centres sociaux et espaces de vie sociale du Lot se fait actuellement de façon informelle (ex : échanges téléphoniques) rien n'est réellement acté. Effectivement, aucune structure n'a contracté de convention de projet multi-partenariale avec d'autres centres sociaux ou espaces de vie sociale.

⁹³ LEGARDIEN.P, *Le Centre social CAF-Mairie de la Reynerie : le Développement Social Local à l'heure d'une nouvelle phase de contractualisation*, Mémoire de Master 1 Aménagement et Projets de Territoires, UTM, 2013.

Des difficultés d'ordre administratif, social, territorial et économique

- Des exigences administratives prégnantes : Les responsables et bénévoles des structures se sentent souvent emprisonnés dans les tâches administratives, ils ont le sentiment que leur travail consiste aujourd'hui à chercher perpétuellement des sources de financements.

Selon Jean-Pierre Loredo, conseiller technique à la Caf du Lot : « *Les dossiers se sont complexifiés notamment en matière d'évaluation, depuis la mise en place en 2001 de la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF). Le partenariat qui est devenu une exigence, entraîne une multiplication des demandes d'aides financières. Beaucoup de petites associations renoncent devant la charge de travail. Les plus importantes recrutent du personnel qualifié...* » ou forment leur équipe « *...pour gérer les dossiers et trouver les ressources nécessaires au développement du projet associatif* ». ⁹⁴

Les responsables de structures notent que la charge de gestion administrative est de plus en plus lourde ce qui peut freiner à terme le développement de leur créativité et en décourager certains : « *En 10 ans on a pris une contrainte de gestion énorme, c'est-à-dire qu'administrativement aujourd'hui quand on est gestionnaire d'un centre social on est pieds et mains liés par l'administratif et la gestion. En fait entre ce qu'on faisait au départ et ce qu'on fait aujourd'hui comme rendu de document, comme analyse, comme évaluation, ça a triplé, c'est pas pour exagérer !* ». ⁹⁵

L'absence de moyens humains et financiers suffisants peut également empêcher le développement de leurs activités, laissant place à un objectif de simple maintien de l'existant.

- Des limites pour toucher l'ensemble des habitants : À la question « *quelles sont selon vous les problématiques sociales du territoire sur lequel vous exercez ?* » ⁹⁶ Les responsables de structures en milieu rural (mais aussi urbain) évoquent la problématique de l'isolement des personnes précaires ou âgées.

En milieu rural, la population apparaît plus éloignée des institutions, des administrations et des services publics. Les personnes précaires peuvent rencontrer davantage de difficultés pour solliciter une aide des travailleurs sociaux. S'ajoute à cela la peur d'être stigmatisé, car tout le monde se connaît dans les villages. « *On est un proche du centre mais un peu excentré ce qui fait qu'on peut garder une certaine confidentialité, on n'est pas en face d'un café.* » ⁹⁷

⁹⁴ LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011.

⁹⁵ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

⁹⁶ Cf. Annexe 5 : Grille d'entretien pour les Centres Sociaux.

⁹⁷ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable d'EVS.

Les assistantes sociales, les centres sociaux ou les espaces de vie sociale ont du mal à toucher les populations les plus précaires et isolées : « *Les personnes vraiment isolées on a du mal à les atteindre et on les atteindra peut-être jamais.* »⁹⁸ ou encore « *On a des difficultés à atteindre les personnes isolées, celles qui ne sont pas déjà repérées par les partenaires* ». ⁹⁹ Cependant, une fois le contact pris au bout d'un temps d'attente très long, les situations de ces personnes sont souvent très dégradées car elles se retrouvent dans un dénuement total en l'absence prolongée d'aide. Effectivement ces personnes ne sont pas connues des « partenaires » car elles ne demandent aucun soutien de la part des administrations/institutions sociales. D'après Alexandre Pagès, maître de conférence en sociologie : « *Elles imaginent souvent que la société et les institutions forment un système qui serait capable de contrôler et de surveiller leurs comportements. Leur crainte des pouvoirs établis est renforcée par le fait qu'en percevant des prestations sociales, certains allocataires doivent témoigner d'un véritable effort d'insertion pour continuer à bénéficier d'un minimum de ressources* ». ¹⁰⁰

À partir de ce moment-là, un autre problème se pose quant à la prise en charge de ce public « *On a des manques de formation sur l'accompagnement de problématiques sociales lourdes par exemple l'alcoolisme, les enfants placés, l'extrême pauvreté, le surendettement... On a des problèmes de prise en charge du vrai social, là où on sort de l'animation collective* »¹⁰¹. La prise en charge de ces personnes n'est pas du ressort des centres sociaux et des espaces de vie sociale, toutefois en l'absence de services sociaux de proximité, les structures sont souvent amenées à gérer ce type de problématique.

Les structures de l'AVS relèvent aussi un manque de visibilité et d'actions auprès des jeunes. La plupart des structures, surtout en milieu rural, ont du mal à garder le contact avec les enfants en fin de cursus primaire. Il persiste un vide dans la prise en charge des 11-14 ans. Pour éviter de perdre de vue les enfants une fois leur entrée au collège, l'EVS des Colin-Maillard a par exemple pris les devants en créant une passerelle Jeunes proposant un accueil des 11-13 ans.

Il a également été soulevé le problème de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : « *Il y a du chômage chez les jeunes, surtout ceux qui n'ont pas le bac. On en a embauché certains, ceux où l'on sent un profil d'animateur mais on se sent un peu démunis pour aider ces jeunes car une fois qu'on a fait le tour des associations, qui peut les aider ?... Les jeunes qui font des études ne sont pas là car on ne peut pas faire d'études sur le territoire, ils sont à Toulouse ou Limoge.* »¹⁰²

⁹⁸ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre social.

⁹⁹ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'une assistante polyvalente de secteur (Conseil Départemental).

¹⁰⁰ PAGES.A, *La pauvreté en milieu rural*, Presses Universitaires du Mirail, 2011.

¹⁰¹ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de CS.

¹⁰² Idem.

- Un manque de vision et de positionnement quant à la réforme des intercommunalités : les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont une vision très floue de l'impact de la réforme territoriale sur leurs structures en termes de financements ou de partenariats. Les structures, notamment celles gérées par des communes ou des CC, sont souvent en attente de la part des collectivités locales, qu'elles clarifient leurs compétences et leurs engagements financiers : *« On attend surtout que les élus se positionnent pour savoir ce que nous derrière on va construire. On veut qu'il y est une base solide qui soit d'abord réfléchi par les élus et à partir de laquelle on va construire notre projet. »*¹⁰³

Pour les structures associatives, le manque de vision et d'information est également évoquée : *« Rien n'est sûr, les choses se font entre les élus sans vraiment de consultation. Ce que je regrette c'est que les choses se font entre élus, ils s'arrangent entre eux et on se sent mis à l'écart. Donc on ne sait pas trop, je reconnais qu'il y a de l'inquiétude, des questionnements. »*¹⁰⁴

Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui apporte un soutien financier aux centres sociaux et espaces vie sociale implantés en milieu rural, *« Les nouvelles intercommunalités vont quasiment toutes avoir des centres urbains, la question qui se pose donc est de savoir comment bien répartir l'argent sur les petites communes alentours. »*¹⁰⁵

- Une recherche constante de financements : Toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que les structures d'animation sociale doivent souvent se battre pour obtenir des moyens suffisants servant à mener des projets à bien ou même à maintenir l'existant. Les structures demandent chaque année des fonds aux collectivités, même si elles ont parfaitement conscience de la fragilité financière de ces dernières : *« Les communes ayant moins de moyens ont du mal à maintenir leur niveau de subventions. Les communes nous mettent des locaux à disposition, c'est déjà pour elles un effort conséquent. »*¹⁰⁶ ou encore *« Quand la région a baissé ses subventions on s'est mis un peu en quête d'autres financements ce qui n'est pas facile à faire. La collectivité a consenti à nous donner 3 000 € mais à titre provisoire, la première année, donc on a encore dû demander l'année suivante. Là on a dû négocier que l'aide qu'elle nous apporterait serait plus pour le périscolaire. »*¹⁰⁷

Cette situation oblige les structures à aller chercher d'autres supports de financement, notamment par le biais du sponsoring ou du mécénat de la part d'entreprises locales. Les sommes récoltées sont cependant peu élevées et le plus souvent fluctuantes : *« On demande du sponsoring. Sur la commune il y a une entreprise qui exploite une carrière, pendant 3 ans ils nous ont aidés mais aujourd'hui on n'a plus de réponses. On a eu aussi une*

¹⁰³ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

¹⁰⁴ Idem.

¹⁰⁵ Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec la Mutualité Sociale Agricole.

¹⁰⁶ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

¹⁰⁷ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable d'EVS.

*entreprise de bricolage qui nous a donné 500 euros l'année dernière mais pas cette année. »*¹⁰⁸

La multiplicité de partenaires financiers peut engendrer un risque de schizophrénie pour les structures. En effet, les partenaires de l'animation sociale du Lot n'ont que très peu de contact et de vision sur les actions qu'ils soutiennent chacun de leurs côtés. Les structures peuvent donc se retrouver parfois à être financées sur des actions qui se recoupent mal ou qui sont contradictoires. De fait, s'ils sont primordiaux pour la pérennité financière des structures, ils les contraignent à penser leurs activités dans des temporalités et à des échelles territoriales diverses ce qui complique la cohérence du projet social. L'objectif dans la mise en place de ce Schéma est de remédier à cette situation en mettant autour d'une même table l'ensemble des partenaires de l'animation sociale du territoire afin de connaître les contributions de chacun et les actions qu'ils priorisent. Ces réunions d'échanges permettront de créer des objectifs cohérents d'animation sociale à l'échelle du Lot.

Les structures gérées par des collectivités locales sont moins concernées par cette continuelle quête de nouveaux financements, elles se placent plus dans une logique de négociation auprès des élus : *« Notre difficulté est de négocier le budget avec les élus. On fait des propositions, ils nous disent si c'est bon ou s'il faut mettre moins d'argent (jamais plus). En collectivité on est plus coincé pour aller chercher des subventions. Les associations peuvent faire pas mal appel aux fondations, etc. À part la Caf, le Conseil Général, la MSA et la Fondation de France on est assez limité en appel à projet. Après il y a la participation des usagers mais en tant que centre social ce n'est pas là-dessus qu'on est le plus gagnant. »*¹⁰⁹

Figure 32 : Points essentiels à retenir des entretiens

1. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des lieux ouverts à tous. En milieu urbain, les structures rencontrent plus de difficultés pour favoriser une mixité sociale.
2. La participation citoyenne est importante pour les structures mais chacun possède sa propre méthode, définition, mesure et instance participative.
3. Peu de projets sont montés de A à Z par les habitants.
4. Les associations ne fonctionnant que sur du bénévolat sont les plus avancées en termes de participation citoyenne.
5. Les liens entre les structures de l'AVS sont informels. Quelques conventions multipartenariales de projet sont signées mais aucune convention cadre n'existe. Il y a donc un manque de vision départementale de l'AVS.
6. Des difficultés pour toucher les personnes isolées en situation de grande précarité.
7. Une recherche de financement ou une négociation de budget afin de maintenir l'existant avant tout.

¹⁰⁸ Idem.

¹⁰⁹ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social.

b) Un partenariat financier évolutif et à géométrie variable

Une situation économique fragile pour les structures d'AVS françaises

Dans un contexte de gel des dotations de l'État, « *les structures ont tendance à grignoter chaque année un peu plus sur leur réserves financières* »¹¹⁰ mettant en péril la durée de leurs fonds de roulement, lorsqu'elles en possèdent un. En 2013, sur les 10 centres sociaux recensés dans le Lot, seulement la moitié possède un fonds de roulement. Deux d'entre eux ont vu leur fonds de roulement¹¹¹ augmenter entre 2009 et 2012 et deux l'ont vu baisser. Entre 2012 et 2013, aucune des 5 structures n'a vu son fonds de roulement progresser, la tendance est au maintien voir à une baisse. Malheureusement, ceux qui ont connu une baisse depuis 2009 ont une durée de fonds de roulement inférieure à 3 mois alors que ceux qui l'ont vu se rallonger ont une capacité d'autonomie de plus de 3 mois.

Des partenaires financiers diversifiés

Le budget de fonctionnement annuel moyen pour un centre social lotois est de 319 260 € en 2012.

D'après une analyse des données Senacs de 2012, 4 financeurs se répartissent le plus gros des coûts de fonctionnement :

- 33 % par les collectivités locales au titre de leurs politiques d'action sociale
- 30 % par la Caf au titre de la politique familiale et de la participation citoyenne
- 12% par le Conseil Départemental au titre de la prévention et de l'accompagnement social
- 12 % par les usagers à travers leurs adhésions et la consommation de services ou d'activités

Le reste se répartie comme suit :

- 4,3 % par l'État à travers le financement des emplois aidés ou des actions ponctuelles de formation
- 0,4 % par la Région Midi-Pyrénées
- 8,3 % se répartissent entre la Mutualité Sociale Agricole, l'Agence Régionale de la Santé, les sponsors, le mécénat...

¹¹⁰ MENU.S, « Les centres sociaux à la dérive », *La lettre du cadre territorial*, n°416, février 2011.

¹¹¹ Le fonds de roulement est une réserve financière qui permet d'équilibrer le budget de fonctionnement annuel d'une structure.

L'évolution des financements par acteurs

Côté Caf, il n'y a pas de désengagement financier, il est même prévu une progression des prestations de services (animation locale des EVS et animation collective familles des centres sociaux) avec une prise en charge des dépenses des structures passant de 40 % en 2014 à 60 % en 2017.

Contrairement à la tendance nationale marquée par le désengagement progressif des départements, le Conseil Départemental du Lot participe encore beaucoup au financement d'actions d'insertion et de prévention médico-sociale.

L'État quant à lui, resserre ses budgets et dotations envers les collectivités. Ceci a un impact indirect sur les finances des structures, notamment pour celles gérées par des collectivités locales. L'État intervient sur le financement des contrats aidés et des postes Fonjep¹¹², très présents dans les structures de l'animation sociale. L'évolution du financement de l'État est donc fonction du nombre d'emplois aidés présents dans les structures.

Sur le long terme, le mode de gestion associatif pourrait être menacé par un retrait progressif des crédits liés à la cohésion sociale. Ceci pose la question de la pérennité financière des structures associatives de l'animation sociale. Dans ce contexte budgétaire contraint, ces dernières sont en perpétuelle recherche de nouveaux partenaires financiers et de nouvelles sources de financement. Ceci peut passer par l'augmentation du montant des adhésions, par du sponsoring ou du mécénat ou encore par la réponse à des appels à projets. Le bémol en ce qui concerne ces nouvelles sources de financement est leur niveau de fluctuation dans le temps et donc l'absence de vision possible à long terme pour les structures.

Un partenariat à géométrie variable

Dans les espaces ruraux isolés qui cumulent des difficultés comme : l'enclavement, le vieillissement de la population, l'isolation des personnes âgées, une population à faibles revenus ou encore un manque d'emplois et de services de proximité, il peut y avoir un tissu associatif très dynamique résultant d'une forte implication de la population locale. Cet engagement local participe à la création de solidarités qui au quotidien contribuent à limiter les handicaps du territoire. Les associations les plus dynamiques sont bien repérées par les habitants et les institutions, elles développent donc des partenariats très larges afin de posséder davantage de moyens humains, techniques et financiers pour la réalisation de leurs projets. Ce comportement légitime peut toutefois entraîner une forte dépendance vis-à-vis notamment des partenaires financiers.

¹¹² Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Dans le Lot, les principaux partenaires institutionnels des structures de l'animation sociale sont la Caf, les collectivités locales (notamment pour les centres sociaux gérés par une commune ou une CC), le Conseil Départemental du Lot, la Région Midi-Pyrénées, l'État et la MSA. D'autres partenaires peuvent également intervenir dans les recettes de fonctionnement des structures : mécènes, sponsors, dons divers, Europe. En raison du caractère exceptionnel de leur participation (fluctuante ou minime), ces partenaires n'ont pas été pris en compte dans l'analyse budgétaire présentée ci-après.

Avant d'analyser le budget des structures de l'AVS du Lot, il convient de faire le point sur qui finance quoi ?

- Les collectivités locales (communes, Communautés de Communes) occupent une grande place dans les recettes de fonctionnement des structures au titre de leurs politiques sociales locales. Mais leur concours apparaît surtout à travers des contributions à titre gratuit, c'est-à-dire la mise à disposition de matériels, de personnels et surtout de locaux à titre gracieux.

- Le département de par sa compétence en termes d'action sociale, est aussi un acteur financier très présent dans le Lot. Il apparaît surtout sur le financement d'actions individuelles et collectives de prévention. Plus ponctuellement, le département alloue une aide pour le transport des ALSH¹¹³ en milieu rural.

Les communes, les intercommunalités et le Conseil Départemental sont très clairement identifiés comme les « *principaux opérateurs des politiques sociales* ». ¹¹⁴

- Contrairement aux départements, les régions ne possèdent pas de compétences dans le domaine de l'action sociale. La Région Midi-Pyrénées peut donc attribuer des subventions sur des actions ponctuelles mais qui ne relèvent pas de l'animation sociale. On retrouve souvent des subventions régionales sur des actions en lien avec la culture (ex : organisation d'un festival de musique sur l'EVS du Pilou). Jusqu'en 2014 la Région délivrait des aides, sous forme d'enveloppes dégressives, au titre des emplois associatifs. En 2014, cette aide a disparu.

- L'État est également un partenaire financier notable. Comme spécifié précédemment, il intervient sur les contrats aidés et le financement de postes Fonjep. Toutes les dotations de la DDCSPP¹¹⁵ du Lot apparaissent dans le volet État.

- En ce qui concerne les organismes de sécurité sociale, la Caf occupe bien sûr une grande place. À travers ses prestations de service (PS), elle occupe souvent le premier

¹¹³ Accueil de Loisir Sans Hébergement.

¹¹⁴ PAGES.A, VACHEE.C, DANSAC.C, LOREDO.J-P, « L'intervention sociale en milieu rural : le point de vue des professionnels », *Dossier d'étude (CNAF)*, n°171, avril 2014.

¹¹⁵ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

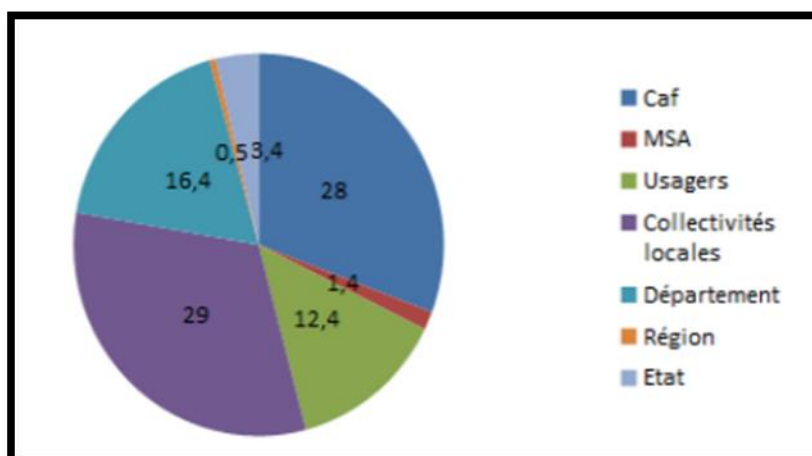
poste des recettes de fonctionnement des structures. Elle est également fortement sollicitée sur des temps de conseil en cas de difficultés ou de besoins particuliers des structures. Cet échange se cristallise à travers le travail en interne des conseillers techniques territoriaux.

La MSA participe au financement des espaces de vie sociale du Lot ainsi qu'au financement de 5 centres sociaux implantés en milieu rural. Elle attribue principalement ses aides autour de la prévention des fragilités sociales, de la création de liens intergénérationnels et des actions de santé (branche d'assurance maladie). La MSA finance également les CEJ (Contrat Enfance-Jeunesse) en fonction du taux agricole du territoire. Cela vient en complément des prestations de la CAF.

Il convient maintenant de faire le point sur le poids qu'occupent ces partenaires financiers dans le budget de fonctionnement des structures. Les résultats présentés ci-après proviennent des recettes de fonctionnement des structures telles qu'elles ont été déclarées par les responsables. Il peut donc y avoir des oublis, des erreurs, des imprécisions dus à des modes de calcul comptable différents en fonction des structures.

Les principaux partenaires des Centres sociaux du Lot et l'évolution de leurs engagements financiers

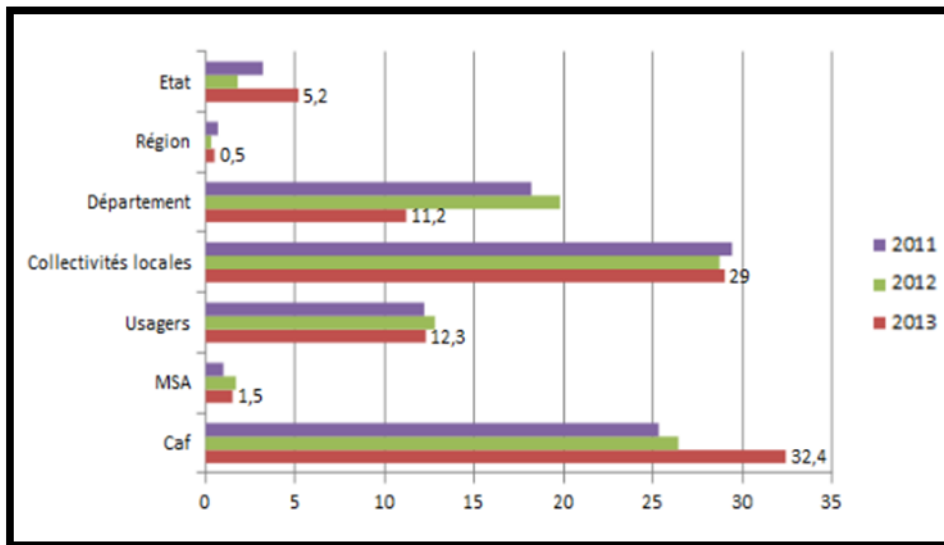
Figure 33 : La part des partenaires dans les recettes de fonctionnement des centres sociaux du Lot (en %)



Source : SIAS AFC¹¹⁶ 2013 Réalisation : Mandy Michelon

¹¹⁶ SIAS AFC = Système d'Information de l'Action Sociale (Aide Financière Collective). Applicatif national dans lequel les techniciens conseils des Caf saisissent les données permettant de calculer un droit (PS) à destination des gestionnaires d'équipements.

Figure 34 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 3 ans (en %)



Source : SIAS AFC Réalisation : Mandy Michelon

D'après les deux figures précédentes, la Caf et les Collectivités locales (Communes et CC) apparaissent comme les deux premiers partenaires financiers des centres sociaux du Lot.

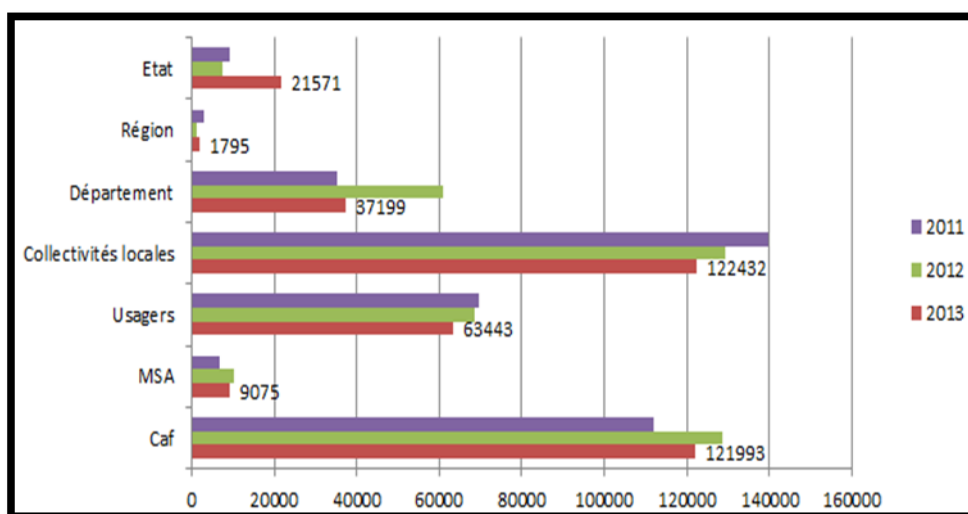
On note une forte progression des prestations de la Caf sur la période 2011-2013¹¹⁷, elle tendra à s'accroître jusqu'en 2017 puisque la Prestation de Services Caf est en cours de revalorisation depuis 2014. Cette prestation, servant à recouvrir une partie des dépenses de fonctionnement des structures, verra son taux évoluer (dans la limite d'un plafond) de 40 % à 60 % du prix de revient¹¹⁸ entre 2014 et 2017.

Les autres partenaires financiers des centres sociaux sont fluctuants, c'est surtout le cas pour l'État et le Département qui présentent tous deux d'importantes variations de dotations sur cette courte période. Pour l'État cela peut s'expliquer par le nombre de contrats aidés qui varie chaque année au sein des structures. Pour le Département, cette variation peut s'expliquer par le fait que certains centres sociaux ayant des actions de prévention se sont mis à dissocier les dotations départementales liées à la prévention de leur budget propre au centre social. Effectivement, la prévention est un domaine qui n'est pas pris en compte dans les missions d'un centre social. Cela induit un grand écart entre 2012 et 2013 car la dotation départementale pour la prévention est élevée (en moyenne 165 000 €/an pour les structures faisant de la prévention dans le Lot). La Région et la MSA occupent une plus faible part des aides pour les raisons citées dans la partie précédente (« qui finance quoi ? »).

¹¹⁷ Certaines structures n'ont toujours pas envoyé leur budget réel de 2014, l'analyse se fera donc de 2011 à 2013.

¹¹⁸ Le prix de revient est déterminé sur les bases suivantes : 100 % des charges de pilotage + une partie des charges de logistique.

Figure 35 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 3 ans (en €)



Source : SIAS AFC Réalisation : Mandy Michelon

En ce qui concerne les valeurs en euros (cf. Figure 35), on note un désengagement progressif des collectivités locales. Ceci peut être dû à la baisse des budgets publics, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État. Cela peut également être le fait de taxes comme la Dotation de Péréquation que les communes riches versent aux communes plus pauvres. Cette taxe augmente chaque année un peu plus ce qui contribue à de très fortes baisses du budget de certaines communes ou Communautés de Communes (ex : Biars sur Cère) et donc indirectement une baisse des subventions dédiées aux centres sociaux. « L'année dernière la CC avait 50 000 € à reverser. Cette année 350 000 €. Après on a une DGF qui a baissé, c'est 100 000 € en moins l'année dernière, pareil pour cette année. En 2 ans on a perdu plus de 600 000 €, c'est-à-dire 10 % du budget de la CC. »¹¹⁹

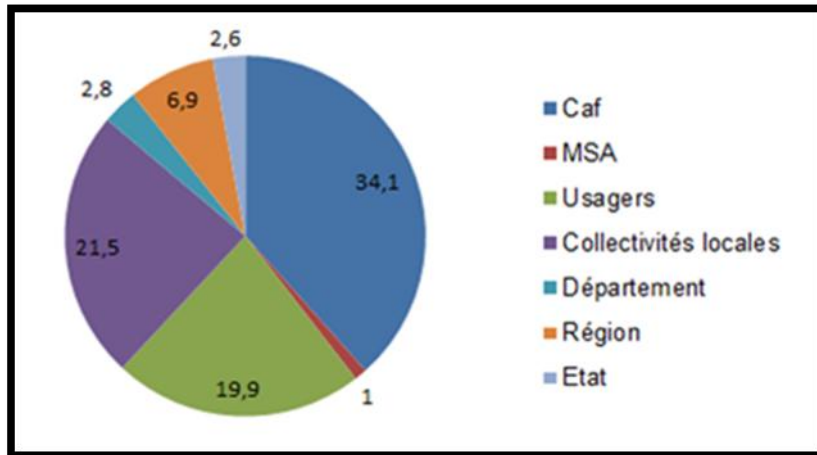
Les adhérents et les usagers ont tendance à donner moins au fil des ans malgré une plus grande fréquentation des centres sociaux. Cela peut être le résultat de choix personnels des structures : ne pas faire payer systématiquement une adhésion ou proposer une adhésion symbolique (ex : 2€/an) ou encore proposer des ateliers/actions entièrement gratuits.

On observe aussi sur le graphique une baisse du montant des prestations de la Caf entre 2012 et 2013. En réalité la Caf verse chaque année un peu plus. Cette variation résulte davantage du mode de gestion comptable des structures. Certaines fonctionnent sur une comptabilité en partie double quand d'autres fonctionnent sur une logique d'encaissement/décaissement.

¹¹⁹ Propos recueillis lors d'un entretien auprès d'un responsable de Centre Social (géré par une Communauté de Communes).

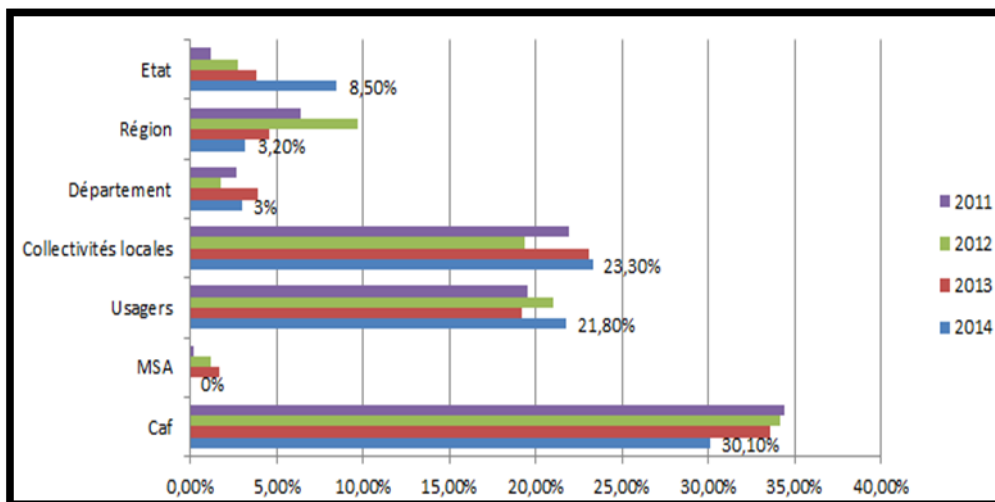
Les principaux partenaires des Espaces de Vie Sociale du Lot et l'évolution de leurs engagements financiers

Figure 36 : La part des partenaires dans les recettes de fonctionnement des EVS du Lot (en %)



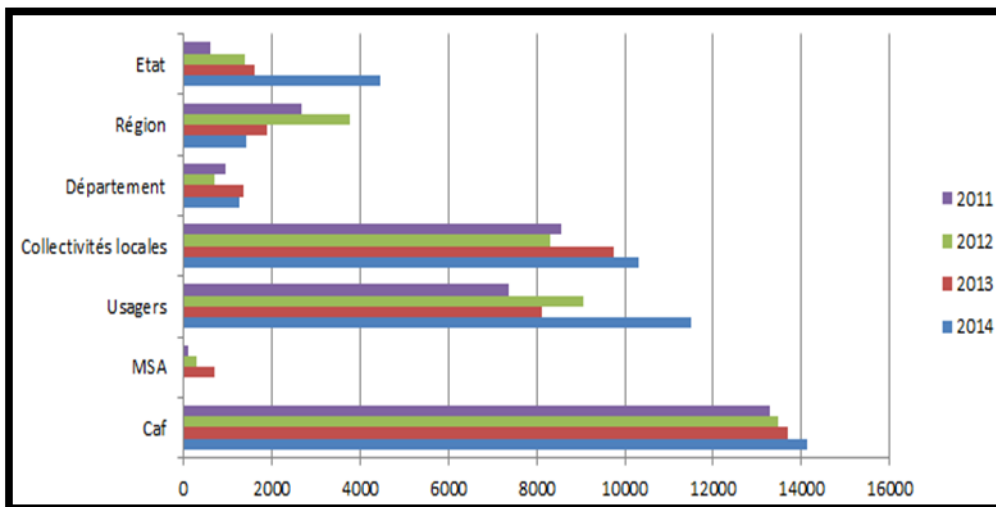
Source : SIAS AFC 2013 Réalisation : Mandy Michelon

Figure 37 : L'évolution de l'engagement des partenaires des EVS sur 4 ans



Source : SIAS AFC Réalisation : Mandy Michelon

Figure 38 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 4 ans (en €)



Source : SIAS AFC Réalisation : Mandy Michelin

D'après les trois graphiques précédents, on observe que contrairement aux centres sociaux, la participation de la Caf en valeur réelle (€) est en constante progression mais que sa part dans les budgets s'est amoindrie entre 2013 et 2014. Cette baisse signifie en fait une plus forte participation des autres partenaires financiers au fil du temps. Ainsi on observe une hausse de la participation des collectivités locales, des usagers mais surtout de l'État. La contribution de ce dernier a plus que doublé en raison du changement de comptable d'un espace de vie sociale en particulier, et également en raison de l'embauche de nouvelles personnes en contrat aidé en 2014. Ainsi, le changement de situation d'un seul EVS peut amplement faire basculer les résultats (ces derniers reposant sur la moyenne de 5 structures seulement).

Cependant, la Caf reste toujours le partenaire financier principal pour les espaces de vie sociale du Lot.

Les Collectivités locales arrivent en deuxième position, pour les mêmes raisons que les centres sociaux (mise à disposition à titre gratuit de matériels, locaux, personnels...).

Le Département finance beaucoup plus les centres sociaux que les espaces de vie sociale car ces derniers sont des structures plus petites donc plus difficilement identifiées. De plus, les espaces de vie sociale ont une moins forte implication dans les actions de prévention sociale.

Les usagers occupent une part importante des recettes de par leurs adhésions ou l'achat de produits comme par exemple des tickets de spectacles. En raison de financements publics beaucoup plus limités, les espaces de vie sociale sont beaucoup plus dépendants que les centres sociaux à la bonne fréquentation de leurs structures. On constate une très forte augmentation de la participation des usagers entre 2013 et 2014 en raison d'une structure en particulier qui a mis en place un atelier de cours de musique coûteux mais qui fonctionne très bien.

c) Les premiers pas de la seconde phase de travail du SDAVS

La seconde phase de travail du SDAVS repose sur l'élaboration de perspectives d'évolution souhaitables. La démarche a été validée lors de la première réunion de lancement en Comité de Pilotage. Durant cette réunion, les partenaires présents se sont montrés très enthousiastes concernant les objectifs du Schéma. Tout l'enjeu par la suite sera de faire perdurer cette dynamique positive en remobilisant régulièrement les participants du Comité de Pilotage. Certains comme la Mission Locale ou l'Education Nationale se sont proposés de nous fournir leurs propres données en interne (ex : niveau scolaire, décrochage scolaire des jeunes, population jeune demandeuse d'emploi...). Dans une optique de partage et de co-construction, un travail de mobilisation des données des partenaires est à prévoir afin de les superposer avec celles de la Caf du Lot.

L'objectif de cette seconde phase de travail est de « centraliser » les acteurs de l'animation de la vie sociale. Effectivement, dans un contexte de dispersion et de manque de contacts entre les structures d'AVS, le Schéma est indispensable pour donner du liant. Les partenaires ont également peu d'échanges sur ce qu'ils financent, leurs missions respectives et leurs objectifs en termes d'animation sociale. Pourtant, de nombreux partenariats existent entre ces acteurs ce qui les amène à échanger fréquemment sur des problématiques communes. La Caf du Lot s'inscrit donc dans un réseau d'acteurs, organisé autour de partenariats, que le Schéma contribuera à renforcer.

À titre d'exemples :

- La Caf possède des partenariats avec les collectivités locales en ce qui concerne les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs cofinancé (à hauteur de 55 % pour les Caf) entre la Caf et une collectivité locale sur une durée de 4 ans. Ce contrat permet d'asseoir une politique locale en termes d'accueil des moins de 18 ans (actions, moyens à mettre en œuvre...).

Ainsi, à travers le financement que les Caf versent aux collectivités s'engageant dans un CEJ, elles contribuent à aider les centres sociaux et les espaces de vie sociale possédant un lieu d'accueil (ex : ALSH, crèche, ludothèque) ou s'occupant d'activités périscolaires.

Comme nous l'avons vu dans la partie sur les partenaires financiers des structures de l'AVS, la MSA peut aussi contracter avec la Caf et la collectivité locale dans la mesure où elle apporte un financement en rapport avec le taux d'agriculteurs du territoire.

- La Caf du Lot est également partenaire du Grand Cahors en étant signataire du Contrat de Ville. « *Par le type d'aides qu'elles gèrent, les Caf sont naturellement au cœur de la mise en œuvre de politiques consacrées à réduire localement les inégalités. Indirectement,*

*par l'information statistique que cette gestion génère, elles sont également un partenaire indispensable dans l'observation sociale des quartiers en difficulté. L'Insee fait ainsi appel à leurs données pour élaborer des tableaux de bord des quartiers relevant de la politique de la ville. »*¹²⁰

- La Caf du Lot peut aussi être un partenaire du Conseil Départemental dans bien des domaines comme la petite enfance (PMI) ou encore l'accompagnement des familles monoparentales en favorisant par exemple l'insertion professionnelle des parents ou en soutenant les actions favorisant l'aide à la parentalité.¹²¹

La Caf et le Département du Lot sont également amenés à travailler main dans la main en ce qui concerne le RSA. La Caf instruit les dossiers et le département oriente et accompagne socialement les bénéficiaires.

Le Conseil Départemental est donc un acteur important pour la Caf de par sa compétence dans le domaine de l'action sociale et de par leur échelle d'intervention similaire (département). C'est pourquoi, afin de renforcer ce partenariat « naturel », le Conseil Départemental sera présent dans tous les groupes de travail pour l'élaboration de Fiches Actions.

La Caf du Lot souhaite à ce propos, recentrer les acteurs afin de tendre vers des objectifs opérationnels communs. Cette phase se traduira donc par la co-construction de Fiches Actions pour arriver à dépasser le modèle de fonctionnement interne de chaque acteur. La Caf du Lot n'a pas vocation à imposer son propre modèle de travail, ses idées, ses objectifs. Elle souhaite une meilleure cohérence des actions par le dialogue, la coopération et la concertation entre acteurs. Le mode d'organisation des Comités Techniques tend à favoriser tout cela.¹²²

Actuellement n'a eu lieu qu'un seul Comité Technique, pour le groupe de travail n°1 sur la participation citoyenne.¹²³ Tous les participants¹²⁴ ont approuvé et développé les résultats de la première phase de travail en apportant le récit de leurs expériences quotidiennes. Un premier échange a eu lieu concernant la participation citoyenne. Chaque participant a ainsi eu l'occasion de partager sa méthode. Nous avons pu remarquer que chaque structure possède son propre procédé, appuyé ou non par des instances participatives. La pluralité de ces dernières a pu être révélée. Les quatre structures d'AVS

¹²⁰ Réseau Perspicaf, « Introduction à la politique de la ville », *Dossier d'étude allocations familiales*, n°1, 1999.

¹²¹ HUTIN.C, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'exercice par les caisses d'allocations familiales de leurs missions*, Documents d'information de l'Assemblée nationale, août 2014.

¹²² Cf. I/3/c du présent mémoire.

¹²³ Le Comité Technique pour le groupe de travail n°1 a eu lieu le 19 juin. Le deuxième groupe de travail est prévu pour le 7 juillet.

¹²⁴ Cf. Annexe 6 : Composition des groupes de travail des Comités Techniques.

présentes ont chacune leur méthodologie et/ou instance : Comité de Veille, Comité Thématique, Comité de quartier.¹²⁵

Le public impliqué dans la participation à la vie de la structure n'est pas le même. Quand la plupart du temps les structures repèrent un noyau dur de participants proches du militantisme et impliqués dans d'autres associations, certaines arrivent à mobiliser de « simples habitants du quartier » sur de la création, gestion, participation à des activités qui les intéressent.

Ce tour de table nous a permis de mettre le doigt sur des points importants qui constitueront les axes de travail pour le prochain Comité Technique :

- **Participation et mixité des publics** : comment recréer du lien social avec les institutions, l'école, le quartier...? Comment faire venir les différents publics ? Comment renforcer les rencontres entre des personnes issues de différents milieux, de différentes cultures... ?

- **Implication et communication vis-à-vis des élus** : comment sensibiliser les élus à la démarche de participation citoyenne ? Comment communiquer ? Comment les rendre acteurs de la démarche ?

- **Accueil et implication des publics** : comment fidéliser les nouveaux participants ? Comment créer/ maintenir/ renforcer l'implication des publics ?

L'objectif de la prochaine réunion sera de formaliser les ressorts de la participation citoyenne (qui ? quand ? pourquoi ? comment ?) et de définir des actions en lien avec les axes de travail majeurs. Par exemple : Déterminer des degrés de participation afin d'avoir une grille de lecture commune sur cette pratique dans les structures du Lot. Donner des idées pour qu'elles développent la participation citoyenne. Donner aussi des exemples concrets qui ont réussi sur d'autres territoires. Fournir des fiches outils de participation innovante (ex : théâtre participatif, word café, forum ouvert)....

Les principaux intéressés, les habitants, ne devront pas être exclus de la démarche. Il sera prévu de les impliquer, de recueillir leurs avis en ce qui concerne l'activité des structures, de les informer de la mise en œuvre du Schéma, voir même de leur proposer de s'y impliquer.

Les Fiches Actions qui seront produites tout au long des différents Comités Techniques et groupes de travail aboutiront à la construction d'un scénario souhaitable basé sur la mise en réseau des acteurs, le travail en collaboration, la cohérence des actions, la participation citoyenne et le rééquilibrage territorial de l'animation de la vie sociale. L'enjeu de ce Schéma est l'aboutissement à un véritable projet de territoire, c'est pourquoi une convention-cadre de l'animation de la vie sociale lotoise sera signée par les partenaires.

¹²⁵ Cf. Annexe 7 : Compte rendu du premier Comité Technique.

Conclusion

Dans le cadre de ce mémoire, je me suis attachée à rendre compte de la situation lotoise en termes d'animation de la vie sociale : son rôle, son organisation, ses acteurs. Je suis partie du postulat que l'AVS contribuait directement à travers les missions de ses structures, à favoriser le mouvement d'innovation sociale. Pour ce faire, je me suis appuyée sur des travaux de recherche définissant le mouvement des innovations sociales. À travers cela, j'ai pu établir des ponts avec les valeurs que portent les centres sociaux et les espaces de vie sociale. J'ai pu également toucher du doigt tout l'enjeu qu'il y a aujourd'hui à donner du crédit et donc de la force, aux initiatives locales. Favoriser l'implication et la créativité des habitants afin qu'ils répondent par eux-mêmes, et de la manière la plus autonome possible, aux besoins sociaux locaux, est une réponse pertinente à un processus de décentralisation et de crise budgétaire publique. Ce mouvement, inscrit dans un tel contexte, amène à développer des projets invoquant une diversité toujours plus grande d'acteurs. Ceci pose la question d'une recentralisation de ces acteurs dans le but de rendre les projets d'AVS cohérents.

Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale s'inscrit tout à fait dans cet élan de mise en synergie des forces vives locales. L'écriture et la mise en œuvre d'un tel document doit donc être la plus ouverte et la plus concertée possible. J'ai donc tenté tout au long de ce stage de recueillir à la fois des données froides et des données provenant directement des acteurs clés du territoire.

À l'issue de ce travail devant assurer à terme la cohérence des actions et des acteurs du secteur de l'animation de la vie sociale, les interrogations posées en introduction et développées tout au long du mémoire ont trouvé des éléments de réponses plus ou moins complètes.

Cela s'explique d'une part par le fait de n'avoir pu rendre compte ici que de la première phase de travail portant sur l'état des lieux de l'AVS. [La seconde phase sera plus opérationnelle (Fiches Actions, perspectives d'évolution souhaitables) et aura une résonance sur les résultats de la première]. D'autre part par le fait que mes analyses de données quantitatives reposent sur des bases internes, c'est-à-dire ne prenant souvent en compte que les allocataires de la Caf. Une partie de la population est donc couramment exclue (les personnes âgées, ceux n'appartenant pas au régime général de sécurité sociale, par exemple les agriculteurs...). Le temps imparti peut aussi avoir limité ma rencontre avec certains types d'acteurs pouvant avoir un rôle très important dans l'animation de la vie sociale (ex : CCAS, CIAS, associations diverses, bureaux d'études privés). Ainsi il m'a été impossible, et cela aurait quoi qu'il en soit été très ambitieux, d'avoir une vision territoriale réellement complète.

Concernant la démarche méthodologique je peux exprimer quelques remarques avec le recul, la première phase d'état des lieux étant à présent terminée. La méthode d'enquête par entretiens semi-directifs auprès des principaux acteurs sociaux identifiés, m'a permis de prendre connaissance et de pénétrer le milieu de l'animation de la vie sociale. Ma démarche pour expliquer les objectifs et les enjeux du Schéma à chacun, m'a permis d'intéresser les acteurs à sa mise en œuvre. Cette démarche a été grandement récompensée car l'ensemble des personnes rencontrées a répondu présent pour la participation aux groupes de travail techniques.

La suite de ma mission, portant sur la co-construction de Fiches Actions avec les acteurs et partenaires de l'AVS, s'étalera donc sur la période estivale. Dans ces conditions il sera plus difficile d'avoir des contacts fréquents avec les acteurs de l'AVS, notamment pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale. De ce fait, l'organisation des Comités Techniques semble devoir se prolonger en raison des contraintes professionnelles des structures qui n'ont que peu de temps à dégager pendant les vacances scolaires (temps fort pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale). Ainsi, la Caf du Lot me donne l'opportunité de poursuivre ma mission jusqu'en février 2016 afin de mener à bien la réalisation complète du SDAVS mais aussi afin d'accompagner le début de la vie du Schéma. Cela tend à justifier tout le caractère opérationnel de ce document stratégique.

Comme nous l'aurons compris, l'objectif du SDAVS est de rassembler les acteurs de l'animation de la vie sociale, de créer un réseau avec des pistes de travail et des orientations communes, mais un questionnement reste encore en suspens à ce sujet. En effet, les politiques internes propres à chaque partenaire sont-elles réellement articulables entre elles, sont-elles ajustables, pour arriver à des objectifs communs et des actions transposables selon les spécificités des territoires ? Tout l'enjeu dans la réponse à ces questions est d'aboutir à la signature d'une convention-cadre multi-partenariale pertinente, ne faisant surtout pas figure de coquille vide.

Au niveau professionnel, ce stage m'aura permis de mesurer la diversité des actions et des problématiques que peuvent toucher les organismes de Sécurité Sociale telles que les Caisses d'Allocations Familiales ; l'articulation d'un système organisationnel entre les Caf et la Cnaf d'un côté et entre la Cnaf et l'État de l'autre ; leur statut particulier (assurer un service public tout en étant un organisme privé) et la diversité des métiers possibles surtout lorsque les Caf possèdent des équipements en gestion directe. Tous ces éléments, auxquels on ne mesure pas forcément l'ampleur lorsqu'on n'y est pas réellement à l'intérieur, ont beaucoup attisé ma curiosité.

Le métier de Conseiller Technique, au plus près des problématiques de terrain, des structures et de leur accompagnement dans des projets, m'a semblé tout à fait intéressant et proche du type de profession que je souhaiterai occuper. Les Schémas d'Animation de la Vie Sociale que j'ai eu l'occasion de lire en ligne ont d'ailleurs été réalisés par les Conseillers Techniques des Caf...

Bibliographie

Ouvrages généraux

BELLEMARE.G, KLEIN.J-L, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, 2011

CHAMBON.J-L, DAVID.A, DEVEVEY.JM, *Les innovations sociales*, Que sais-je ?, PUF, 1982

CLOUTIER.J, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Les cahiers du Crises, 2003

DE VIGUERIE.P, *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'Aménagement du territoire*, Les éditions des journaux officiels, décembre 2013.

GAGLIO.G, *Sociologie de l'Innovation*, Que sais-je ?, PUF, 2011

HIGELE.J-P, LHUILLIE.V, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Presses Universitaires de Nancy, 2014

Mairie-Conseils (et Caisse des Dépôts), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*, octobre 2011

PAGES.A, *La pauvreté en milieu rural*, Presses Universitaires du Mirail, 2011

STROBEL.P, *Penser les politiques sociales. Contre les inégalités : le principe de solidarité*, éditions de l'aube, 2008

TAYLOR, James B. (1970), « Introducing social innovation », *Journal of Applied Behavioral Science*, vol.6, n°1, p. 69-77.

TCHERNONOG.V, VERCANER.J-P, *Les associations entre crises et mutations: un état des difficultés*, Deloitte, 2012

VIEILLE.T, *Le Centre Social et la Lutte contre la reproduction de la pauvreté*, Les Presses du Midi, Toulon, 2008

Publications, rapports, articles universitaires, articles de presse

AUTES.M, « Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », *Recherches et Prévisions*, n°81, 2005

BOUTAUD.A, *Quelle solidarité au 21ème siècle ? Perspectives pour l'Etat providence dans une économie sans croissance*, avril 2013

BIOTEAU.E, PRUGNEAU.J, « Le Centre Social, outil communautaire d'innovation sociale dans les territoires ruraux », *12^{ème} Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire*, Nancy, juin 2012

CEROUX.B, « Centre sociaux et structures de voisinage dans l'animation de la vie sociale des CAF », *L'Essentiel (publication électronique de la CNAF)*, n°134, avril 2013

CPCA, « Le financement (public) des associations : une nouvelle donne, de nouveaux besoins », *Etudes et documents*, n°6, juillet 2008

DATAR, « Péréquation et Aménagement du Territoire », *Territoires 2020*, n°10, 2004.

DDT, *Rapport sur les logements vacants du Lot*, juillet 2013

HUTIN.C, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'exercice par les caisses d'allocations familiales de leurs missions*, Documents d'information de l'Assemblée nationale, août 2014

INSEE, *Analyse Midi-Pyrénées*, n°6, novembre 2014

INSEE, « Population du Lot : les nouveaux arrivants portent la croissance », *6 pages*, n°122-46, 2009

LEVESQUE.B, « Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale: quelques éléments de problématique », *Interações*, vol.9, n°2, 2008

PAUGAM.S, *Isolement et délitement des liens sociaux : enquête dans l'agglomération de Strasbourg*, mars 2015

PAUGAM.S, «Un sentiment de délitement de la société », *L'observateur*, novembre 2013

MENU.S, « Les centres sociaux à la dérive », *La lettre du cadre territorial*, n°416, février 2011

ORIV, *Comprendre les obstacles à la participation citoyenne : contribution à une autre reconnaissance du citoyen*, mars 2005

Mémoires, Thèses

LEGARDIEN.P, *Le Centre social CAF-Mairie de la Reynerie : le Développement Social Local à l'heure d'une nouvelle phase de contractualisation*, Mémoire de Master 1 Aménagement et Projets de Territoires, UTM, 2013

LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011

Documents de la structure CAF

Caf de Charente-Maritime, *Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale*, 2014

CNAF, Circulaire n°2012 relative à l'animation de la vie sociale, juin 2012

CNAF, « Etude évaluative de la politique de l'animation de la vie sociale des Caf », *Cahier Technique de la Consultation*, n°330/10, juillet 2010.

CNAF, « L'innovation sociale pour quoi faire ? », *Informations Sociales*, n°9, 1976

CORTESERO.R, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », *Dossier d'étude (CNAF)*, n°160, février 2013

PAGES.A, VACHEE.C, DANSAC.C, LOREDO.J-P, « L'intervention sociale en milieu rural : le point de vue des professionnels », *Dossier d'étude (CNAF)*, n°171, avril 2014

Réseau Perspicaf, « Introduction à la politique de la ville », *Dossier d'étude allocations familiales*, n°1, 1999

Sites internet

www.caf.fr

www.centres-sociaux.fr

www.observatoire-emploi-mp.fr

www.legifrance.gouv.fr

www.service-public.fr

www.terrain-construction.com

www.vie-publique.fr

Annexes

Liste des Sigles

Table des illustrations

Annexe 1	Liste des personnes rencontrées au cours de l'étude
Annexe 2	Grille d'entretien pour les élus en zone blanche
Annexe 3	Échelle de la participation de Sherry Arnstein
Annexe 4	Grille d'entretien pour le PNR des Causses-du-Quercy
Annexe 5	Grille d'entretien pour les Centres Sociaux
Annexe 6	Composition des groupes de travail des Comités Techniques
Annexe 7	Compte rendu du premier Comité Technique

Liste des sigles

AVS	Animation de la Vie Sociale
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CRISES	Centre de Recherche sur les Innovations Sociales
CS	Centre Social
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDT	Direction Départementale des Territoires
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
EVS	Espace de Vie Sociale
FCSF	Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PNR	Parc Naturel Régional
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDAVS	Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
SENACS	Système d'Échange National des Centres Sociaux
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

Table des illustrations

Figure 1 : Processus d'évaluation d'un conseiller technique de la Caf du Lot (p.14)

Figure 2 : Évolution des prises en charge des mineurs en protection de l'enfance entre 2003 et 2012 (p.16)

Figure 3 : Évolution du FNAS entre 2013 et 2017 (en milliards d'euros) (p.25)

Figure 4 : L'implantation des structures de l'animation de la vie sociale sur le Lot en 2015 (p.27)

Figure 5 : Le découpage communautaire du Lot au 1^{er} janvier 2015 (p.37)

Figure 6 : Des évolutions démographiques inégales (p.38)

Figure 7 : L'autoroute et les routes départementales dans le Lot (p.39)

Figure 8 : Le réseau des transports collectifs du Lot (p.40)

Figure 9 : L'évolution de la population du Lot par tranches d'âges entre 2006 et 2011 (p.41)

Figure 10 : L'évolution de la population par catégories socioprofessionnelles entre 2006 et 2011 (p.41)

Figure 11 : L'évolution de la composition des familles lotoises entre 2006 et 2011 (p.42)

Figure 12 : Les zones d'emploi de la région Midi-Pyrénées (p.43)

Figure 13 : Le bassin d'emploi de Figeac (p.44)

Figure 14 : Le bassin d'emploi de Cahors (p.45)

Figure 15 : Le bassin d'emploi de Souillac (p.46)

Figure 16 : L'évolution moyenne annuelle du logement dans le Lot (p.47)

Figure 17 : Les périmètres de rayonnement des Espaces de Vie Sociale du Lot (p.51)

Figure 18 : Les périmètres de rayonnement des Centres Sociaux du Lot (p.52)

Figure 19 : Les périmètres de rayonnement des structures de l'animation sociale du Lot (p.53)

Figure 20 : Les périmètres de rayonnement et les zones blanches du Lot (p.54)

Figure 21 : La répartition des bas revenus par structure familiales lotoise (p.58)

Figure 22 : La répartition des allocataires à bas revenus en 2014 (p.59)

Figure 23 : Le taux de pauvreté selon l'âge dans le Lot (p.60)

Figure 24 : Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2012 (p.62)

Figure 25 : L'évolution du nombre de bénéficiaires au RSA socle dans le Lot (p.63)

Figure 26 : La répartition par bassin de vie des allocataires dépendants des prestations Caf en 2014 (p.64)

Figure 27 : Structure familiale du Lot en 2014 en % (p.65)

Figure 28 : Évolution sur 5 ans du nombre de familles monoparentales allocataires de la Caf en % (p.66)

Figure 29 : La répartition des familles monoparentales par bassin de vie en 2015 (p.67)

Figure 30 : Tableau récapitulatif des principaux éléments issus des entretiens avec les élus (p.71)

Figure 31 : Le périmètre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (p.72)

Figure 32 : Points essentiels à retenir des entretiens (p.84)

Figure 33 : La part des partenaires dans les recettes de fonctionnement des centres sociaux du Lot en % (p.88)

Figure 34 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 3 ans en % (p.89)

Figure 35 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 3 ans en € (p.90)

Figure 36 : La part des partenaires dans les recettes de fonctionnement des EVS du Lot en % (p.91)

Figure 37 : L'évolution de l'engagement des partenaires des EVS sur 4 ans (p.91)

Figure 38 : L'évolution de l'engagement des partenaires des centres sociaux sur 4 ans en € (p.92)

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées au cours de l'étude

Services/Structures	Participants	Date
Centres sociaux		
Centre social d'Assier (Reissa)	Cécile Mas (ex-Directrice) Guillaume Freynet (Directeur)	31/03/15 02/04/15
Centre social de Cazillac (Rionet)	Maryse Albert (Responsable) + Hélène Blanchard (Référente famille)	03/04/15
Centre social de Biars-sur-Cère (Cère et Dordogne)	Céline Poignet (Directrice)	03/04/15
Centre social de Figeac	Olivier Bonnaud (ex-Directeur)	09/04/15
Centre social de Lacapelle-Marival (Association Ségala Limargue) + Centre social de Latronquièrre (Association Segala-Limargue)	Jean-Yves Landas (Directeur)	09/04/15
Centre social de Pradines	Rosalia Marsicano (Directrice)	10/04/15
Centre Technico Social Cadurcien (CTSC)	Mengitsiu (Directeur)	15/04/15
Centres sociaux de Cahors (Terre Rouge/Vieux Cahors)	Cécile Cumer (Directrice)	30/04/15
Espaces de vie sociale		
EVS de Lissac-et-Mouret (Repaire des 2 vallées)	Audrey Paul (Responsable)	02/04/15
EVS de Cajarc (Les colin-Maillard)	Vincent Paramelle (Directeur)	02/04/15

EVS d'Anglars-Juillac (Le Bilboquet)	Annick Reilhé (Directrice)	07/04/15
EVS de Saint-Céré (Arts Scène et Compagnie)	Stéphanie Lassire (Directrice)	09/04/15
EVS de Predeignes (Le pilou)	Pascal Bahu (ancien Président)	28/04/15
Acteurs en lien avec l'animation de la vie sociale		
CAF Toulouse	Béatrice Gangneux (Conseillère technique)	10/03/2015
MSA	Pascale Vayssié-Hocquet (Conseillère technique)	07/04/2015
Université Rurale Quercy Rouergue (qui porte le Dispositif Local d'Accompagnement)	Bénédicte Raisson (Chargée de mission DLA 46)	10/04/2015
PNR des Causses du Quercy	Nils Brunet (Directeur adjoint en charge du développement, de l'aménagement et de la culture)	29/05/2015
Conseil Départemental du Lot Responsables de circonscriptions de l'action sociale (CG 46)	Virginie Faure-Brac (Responsable de la Circonscription d'Action Sociale de Puy l'Evêque)	05/06/2015
Élus des zones blanches		
CC Quercy Blanc	Jean-Pierre Almeras (4 ^e Vice-Président, Commission enfance, jeunesse et affaires scolaires)	27/05/2015
Mairie de Souillac	Marie-Claude Jallais (Responsable des affaires sociales et de la famille)	04/06/2015
Mairie du Vigan	Sylvette Bélonie (2 ^e adjointe sur le Vigan, présidente du CCAS, délégué communautaire à la CC Quercy Bouriane)	10/06/2015
CC du Pays de Lalbenque	Nelly Ginestet (3 ^e Vice-Présidente, Commission petite enfance, enfance, jeunesse)	22/06/2015

ANNEXE 2 : Grille d'entretien pour les élus en zone blanche

Présentation de ma mission : la rédaction du SDAVS (état des lieux de l'animation de la vie sociale dans le Lot, répartition territoriale des structures et impulsion d'une interconnexion/réseau des centres sociaux à l'échelle du Lot).

Présentation de mes objectifs :

- *connaître les actions de l'animation de la vie sociale des zones blanches, qui sont les relais ? quelles sont les actions ? pour qui ?*
- *méthode de repérage des besoins (participation citoyenne ?...)*
- *interroger les besoins, attentes, problèmes des élus*

Nom, prénom :

Poste et mission :

Thème 1 : Les caractéristiques territoriales et le rapport qu'ont les élus avec l'animation sociale

Selon vous quelles sont les problématiques sociales du territoire sur lequel vous exercez ?

Vous ne faites pas partie des périmètres d'actions de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale, quels sont vos relais sociaux de substitution ? (vos propres actions, les associations, les institutions, personne ?...)

Avez-vous l'impression d'être sur un territoire « sous-doté » en relais sociaux, structures d'animation sociale ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de structures selon vous ? (Quels sont les freins ? représentation négative, financement).

Pensez-vous qu'il serait souhaitable d'implanter un espace de vie sociale ou un centre social sur votre commune ou CC ? Si non pourquoi, si oui où ?

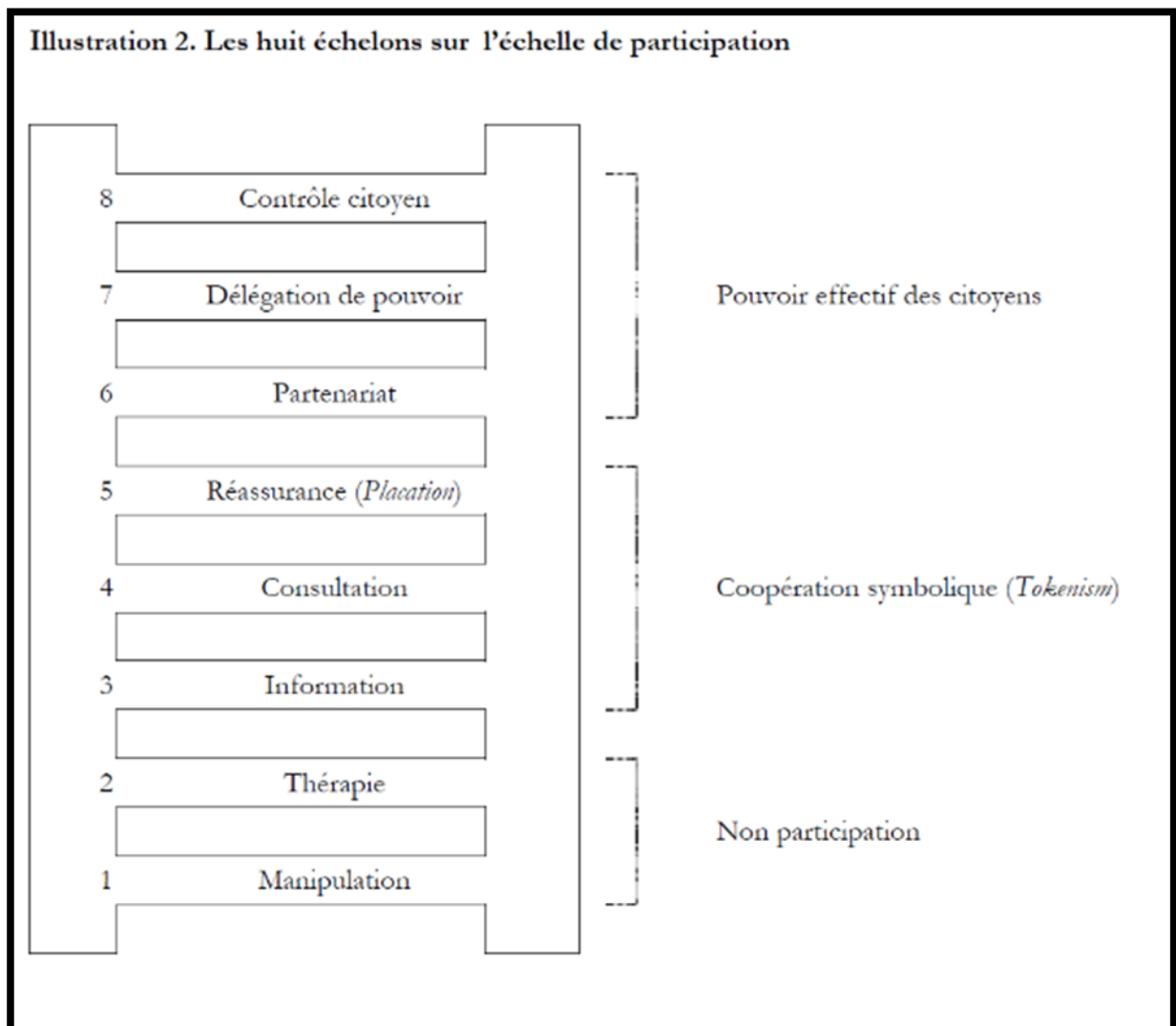
Thème 2 : La participation citoyenne

Comment repérez-vous les besoins des habitants ? Faites-vous de la participation citoyenne ?

Si oui, les habitants sont-ils force de propositions, sont-ils acteurs ?

Quelles sont vos stratégies pour développer l'innovation sociale ou la création de solidarités ?

ANNEXE 3 : Échelle de la participation de Sherry Arnstein



Source : LOREDO.J-P, *L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural : la résonance territoriale des mondes associatifs*, Thèse de doctorat en études rurales, UTM, 2011

ANNEXE 4 : Grille d'entretien pour le PNR des Causses du Quercy

Présentation de ma mission : la rédaction du SDAVS (état des lieux de l'animation de la vie sociale dans le Lot, perspectives d'évolution souhaitables et impulsion d'une interconnexion/réseau à l'échelle du Lot).

Présentation de mes objectifs :

- *connaître l'action du PNR en termes d'animation sociale locale*
- *comment le PNR implique les habitants ? (méthode, efficacité)*
- *connaître les liens entre les CS, EVS et le PNR (partenariat)*

Nom, prénom :

Poste et mission :

Thème 1 : Le Parc et ses problématiques socio-territoriales

- Quelle est la dynamique territoriale sur le Parc (démographie, emplois) ?
- Selon vous quelles sont les problématiques sociales rencontrées dans le périmètre du parc ?
- Vos actions répondent-elles à ces problématiques, ou ressentez-vous un manque d'action sur un domaine ? Si oui, lequel ?

Thème 2 : Le lien avec les structures d'animation sociale du Lot et les actions indépendantes du PNR

- Avez-vous des contacts avec les centres sociaux du Lot ? Quelle est la nature de ces partenariats et le thème des actions que vous faites en commun ? (relations informelles, conventions de projet...)
- Pensez-vous que ces contacts doivent se développer ?
- Que faites-vous indépendamment des centres sociaux en termes d'animation sociale locale ?
- Qui financent ces actions ?

Thème 3 : Démocratie participative

- Faites-vous de la démocratie participative ? Comment vous faites pour impliquer les habitants au développement du PNR et à ses actions ?
- Quels outils de participation utilisez-vous ? (réunion, café citoyen, atelier thématique, balade commentée par les habitants, forum ouvert, soirée débat...)
- Y-a-t-il des facteurs bloquant à la participation ?

Thème 4 : Stratégie d'action sociale dans les zones blanches

- Vous faites de l'accompagnement aux collectivités, aidez-vous les élus dans leurs stratégies d'action sociale ? Si oui est-ce eux qui font appel à vous ou allez-vous vers eux? Que se passe-t-il sur les territoires où il n'y a aucun relais social (centre social, espace de vie social) ?
- Pensez-vous qu'il serait souhaitable d'implanter d'autres espaces de vie sociale ou centres sociaux sur le périmètre du PNR ? Si non pourquoi, si oui où ?

ANNEXE 5 : Grille d'entretien pour les Centres Sociaux

Présentation de ma mission : la rédaction du SDAVS (état des lieux de l'animation sociale dans le Lot, perspectives d'évolution souhaitables et impulsion d'une interconnexion/réseau à l'échelle du Lot).

Présentation de mes objectifs :

- *connaître l'action des structures sociales du Lot, s'il existe des interactions entre elles (réseaux d'acteurs)*
- *comment les responsables de structures perçoivent leurs missions ?*
- *interroger les besoins, attentes, problèmes*
- *actualiser les données SENACS*

Nom, prénom :

Structure, date de création, périmètre d'intervention (les personnes rencontrées pourront tracer le périmètre sur une carte du Lot)

Poste et mission :

Thème 1 : La structure en chiffre, réactualisation des données Senacs

- **Données générales 2014** *Pour évaluer le dynamisme de la structure (attractive ou en perte de vitesse)*
 - Combien y-a-t-il d'usagers adhérents au centre ? Ce chiffre évolue-t-il ? (demander comment ils sont arrivés à ce chiffre, la distinction entre adhérents et usagers)
 - Sur ces personnes, combien viennent ponctuellement, régulièrement ?
 - Ces chiffres évoluent-ils positivement ou négativement ? Pourquoi ?
 - Combien y-a-t-il d'associations au sein de la structure ?
 - Avez-vous une stratégie pour rendre ces associations autonomes ?
- **Finances**
 - Le montant des produits du centre social est-il en baisse, en augmentation, stable ?
 - Le résultat annuel en 2014 est-il équilibré, déficitaire, excédentaire ?
 - Quelle est la durée de votre fonds de roulement ? Est-il en baisse ? Pourquoi ?
 - Qui sont vos principaux partenaires financiers, à quelle hauteur vous aide-t-ils ?
- **Emplois**
 - Combien de salariés ont travaillé pour la structure en 2014 ?

- Des formations du personnel sont-elles prévues ?
- Les actions de la structure ont-elles permis de créer de l'emploi ? Si oui, de quel type et dans quelle proportion ?

Thème 2 : Repérage des besoins

- Selon vous quelles sont les problématiques sociales du territoire sur lequel vous exercez ? Vos actions répondent-elles à ces problématiques, ou ressentez-vous un manque d'action sur un domaine ? Si oui, lequel ?
- Comment concevez-vous le projet famille ? Rencontrez-vous des besoins en termes de formation des référents famille ?
- Comment faites-vous pour évaluer l'impact de vos actions ? (référentiel d'évaluation, tableau avec des indicateurs, les résultats obtenus...)
- Quelles sont vos méthodes pour détecter les besoins des habitants ?

Thème 3 : La participation citoyenne

- Faites-vous de la démocratie participative ? De quelle manière ? Avec qui ? (seulement les adhérents, les habitants ?) Comité d'usagers, conseil de maison, qui en est à l'origine ?
- Avez-vous des liens avec les comités de quartier de la politique de la ville ?
- Quels outils de participation utilisez-vous ? (réunion, café citoyen, atelier thématique, balade commentée par les habitants, forum ouvert, soirée débat...)
- Y-a-t-il des facteurs bloquant ?
- Les usagers peuvent-ils choisir des projets et les mettre en œuvre par la suite ? Si oui, comment cela se passe ?
- Quel est le taux (%) de représentativité des habitants dans les COPIL, débats, réunions (ou plus simplement le nombre d'habitants qui y participent en moyenne...) ?
- Quel est le niveau d'engagement des participants (fort, faible), sont-ils vraiment force de proposition ?
- La parole habitante a-t-elle une influence sur les décisions finales de la structure (nombre de projets proposés par les habitants effectivement étudiés ou réalisés) ?

- En 2014, combien de rencontres le centre a-t-il initié avec les élus de la collectivité et les habitants ? (thème des rencontres)

Thème 4 : Le partenariat

- Qui sont vos partenaires ? (privés, institutionnels, professionnels) Leur nombre et leur engagement financier évolue-t-il ?
- Avez-vous des contacts avec les autres CS ou EVS du Lot ? De quelle nature ? Est-ce à développer ? Pourquoi ?
- Avez-vous contracté une convention cadre/projet pluripartenaire ?
- Si oui, avec quels partenaires et sur quels types de projets ? (thématique)
- Dans le cadre de la réorganisation de l'intercommunalité, quels changements attendez-vous (partenariat, financement) ?

Thème 5 : La structure sur le territoire et ses perspectives d'évolutions

- Trouvez-vous que votre structure est accessible ? (bus, vélos, voiture, signalisation, personnes à mobilité réduite)
- Les habitants connaissent-ils bien vos actions (communication) ?
- Attirez-vous des personnes très éloignées géographiquement ? D'où principalement (N, S, O, E)? Pourquoi ?
- La structure est-elle en interaction avec d'autres équipements ou services ?
- Vos actions/projets prennent-ils en compte les orientations de documents locaux traitant de la cohésion sociale (CNAF, SCOT, Charte de Pays...)
- Quelles sont vos perspectives d'évolution ? En avez-vous les moyens aujourd'hui (financiers, humains, matériels) ?
- Qu'attendez-vous du SDAVS

ANNEXE 6 : Composition des groupes de travail des Comités Techniques

Groupe 1 Participation citoyenne :

Romuald Mareux (Conseiller Technique Caf)

Centre social d'Assier : « Reissa »

Centre social et de prévention de Pradines : « L'escale »

Centre Technico Social Cadurcien

Espace de vie sociale de Saint-Céré : « Arts Scènes et Cie »

Espace de vie sociale de Predeignes : « Le Pilou »

Dispositif Local d'Accompagnement du Lot

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Conseil Départemental

Groupe 2 Besoins et attentes :

Gisèle Lavayssière (Conseillère Technique Caf)

Centre social de Latronquière et de Lacapelle Marival : « Association Ségala Limargue »

Centre Technico Social Cadurcien

Espace de vie sociale d'Anglars-Juillac : « Le Bilboquet »

Espace de vie sociale de Lissac et Mouret : « Repaire des 2 Vallées »

Union Départementale des Associations Familiales

Dispositif Local d'Accompagnement du Lot

Conseil Départemental

Groupe 3 Équilibre territorial et cohérence de l'action :

Jean-Pierre Loredo (Conseiller Technique Caf)

Centre social de Cazillac : « Le Rionet »

Centre social de Biars sur Cère : « Cère-et-Dordogne »

Centre social et de prévention de Figeac

Espace de vie sociale de Cajarc : « Les Colin-Maillard »

Mutualité Sociale Agricole

Conseil Départemental (Responsables de circonscriptions de l'action sociale)

ANNEXE 7 : Compte rendu du premier Comité Technique



Compte rendu de réunion 19/06/2015

Réunion : Comité technique Animation de la vie sociale – Groupe Participation citoyenne

Rédacteur :

Fonction :

Ordre du jour :

- Propos introductifs sur le Schéma Départemental de l'AVS (organisation, objectifs, enjeux)
- Méthodologie et modalité de travail
- Présentation de l'état des lieux de l'AVS
- Zoom sur la participation citoyenne dans le Lot
- Echanges autour du thème de la participation

Liste des participants :

- Anne Godard (Responsable du Centre Social d'Assier → Reissa) reissa@free.fr
- Rosalia Marsicano (Responsable du Centre Social de Pradines) csppradines@orange.fr
- Marine Raujol (Référente Famille du Centre Technico Social Cardurcien) ctsc46@aol.fr
- Stéphanie Lassire (Responsable de l'Espace de Vie Sociale de Saint-Céré → Arts Scènes et Cie) artscenes46@yahoo.fr
- Mireille Richard (Chef du Service Social territorial au Conseil Départemental 46) mireille.richard@lot.fr
- Bénédicte Raison (Chargée de mission Dispositif Local d'Accompagnement 46) dla46@wanadoo.fr
- Nils Brunet (Directeur adjoint du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) nbrunet@parc-causses-du-quercy.org

Points saillants :

Discussions autour du diagnostic quantitatif :

Pour compléter les informations relatives aux nouveaux projets de création de structure, l'association REISSA informe d'une étude en cours, réalisée par les Francas pour l'implantation d'une structure d'animation de la vie sociale sur l'ancienne Communauté de Communes Lot et Célé.

Les participants s'accordent sur le fait que les centres sociaux ruraux favorisent plus la mixité sociale que les centres sociaux urbains. Le Département confirme qu'il existe dans les zones urbaines un effet de guichet, notamment sur Cahors.

Le PNR note des différences de comportements des habitants en fonction des territoires à catégorie socioprofessionnelle équivalente.

Le Département souligne l'existence de situations sociales très dégradées dans le milieu rural profond

Le Centre social de Pradines fait des efforts pour casser l'image d'un Centre social qui ne reçoit que des personnes en situation de précarité. Il cherche à s'adresser au plus grand nombre. Le nom de « L'escale » a été choisi par les habitants.

Des initiatives citoyennes sont en cours de mise en place. Des habitants réfléchissent à la création d'une association des adhérents du centre social.

De manière générale, des efforts sont faits pour que les structures d'animation de la vie sociale fédèrent le tissu associatif local et évitent des effets de concurrences entre ces dernières.

Le PNR signale une différence de perception et de temporalité qui peut exister entre les élus et les habitants. Il arrive régulièrement que les habitants/ associations identifient et traitent un besoins et que les élus s'associent progressivement à ces actions.

L'association Arts'Scènes et Cie rappelle que peu d'habitants possèdent une vision précise des missions des espaces de vie sociale.

Échanges autour de la restitution des entretiens :

Les participants soulignent de plus en plus de personnes en grande précarité. Se pose la question de l'accompagnement individuel, qui ne se retrouve pas dans le rôle du centre social. Néanmoins, l'accompagnement individuel peut être réalisé à ce niveau car des personnes refusent de voir un travailleur social. Le Département précise que le rôle des travailleurs sociaux est remis en question par un manque de lisibilité des acteurs du social, notamment en milieu urbain. Le fait que des personnes en difficulté ne lui soient pas orientées pose problème car les travailleurs sociaux sont les plus aptes à réaliser un tel accompagnement. La multiplicité des intervenants et des discours peut porter à discréditer l'action des travailleurs sociaux du département sur les territoires.

Échanges sur la question de la participation citoyenne :

L'association REISSA dispose d'un comité de veille. Les bénévoles s'impliquent à différents niveaux, soit sur les actions ponctuelles, soit de manière plus continue. Elle remarque que plus il y a d'initiatives des bénévoles, plus il y a de nouvelles personnes motivées pour intervenir. La fonction accueil est identifiée comme capitale pour fidéliser les usagers. Grâce à un travail de fond, des propositions de nouvelles activités sont faites par les habitants.

Le socle des acteurs bénévoles de REISSA est constitué pour beaucoup de personnes très engagées, habituées à la participation, proches du militantisme.

L'association Arts'Scènes et Cie évoque des similitudes avec REISSA, notamment concernant le noyau dur de bénévoles militants. Elle effectue du porte à porte pour rentrer en contact avec les habitants et travaille beaucoup à la sensibilisation des élus. Des enfants qui ont bénéficié des services et vécu l'expérience collective proposés par l'association s'impliquent à leur majorité dans la gestion de celle-ci.

Des comités thématiques étaient organisés, mais un manque de temps a conduit à espacer voir arrêter ces rencontres avec les habitants impliqués.

Le Centre Technico Social Cadurcien relève une bonne dynamique de participation aux réunions et aux actions. Contrairement aux deux structures précédentes, les participants ne sont pas des militants mais plutôt des habitants qui trouvent de l'intérêt à créer ou à s'impliquer dans des projets.

Le Centre social de Pradines met en place des comités de quartier pour donner la parole aux habitants. Ce sont des lieux de recueil de doléances mais aussi des lieux où les habitants font des propositions pour améliorer leur cadre de vie et leur bien-être.

Le DLA pointe l'importance d'un travail en continu pour renforcer la participation citoyenne ainsi que la nécessité que les habitants impliqués puissent voir le résultat de leur action. Cela constitue un facteur de motivation pour de nouveau envisager de participer aux actions.

Le Département informe d'une réorganisation des territoires d'intervention du service social afin de favoriser une plus grande proximité sur les territoires.

Perspectives suite à la réunion du 19/06 :

Les axes de travail majeurs à l'issue de la réunion:

- **Participation et mixité des publics** : comment recréer du lien social (avec les institutions, l'école, le quartier...)? Comment faire venir les différents publics ? Comment renforcer les rencontres entre des personnes issus de différents milieux, de différentes cultures... ?
- **Implication et communication vis-à-vis des élus** : comment sensibiliser les élus à la démarche de participation citoyenne ? Comment communiquer ? Comment les rendre acteurs de la démarche ?
- **Accueil et implication des publics** : comment fidéliser les nouveaux participants ? Comment créer/ maintenir/ renforcer l'implication des publics ?

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Formaliser les ressorts de la participation citoyenne (qui ? quand ? pourquoi ? comment ?)
- Définir des actions en lien avec les axes de travail majeurs

Proposition de date (et de lieu) pour la prochaine réunion :

Fait à
Le

Rédacteur

Tables des matières

Remerciements.....	3
Introduction	5
I/ Éléments de cadrage sur les missions de l’animation sociale et les vecteurs de l’innovation sociale locale	9
1) Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, point d’appui de l’animation de la vie sociale en France	9
a) Le rôle de la Caf à travers l’attribution des agréments officiels	10
b) L’évaluation des projets sociaux, une démarche obligatoire mais adaptable	13
c) Les problématiques sociales actuelles qui interrogent l’action des structures de l’animation sociale en France	15
2) Considération générale sur l’innovation sociale comme facteur de développement humain et territorial	17
a) La difficile définition du mouvement d’innovation sociale	18
b) Les moteurs de l’innovation sociale et ses effets sur le territoire	20
c) Les centres sociaux et espaces de vie sociale, vecteurs d’innovations sociales locales ?.....	22
3) Focus sur les données statistiques des structures de l’animation sociale du Lot et les modalités de mise en œuvre du Schéma.....	25
a) Une implantation très rurale et mal répartie sur l’ensemble du Lot	26
b) Le fonctionnement des centres sociaux : les salariés, les adhérents, les actions proposées et leur vitalité démocratique.....	28
c) Les objectifs et la mise en œuvre du Schéma Départemental de l’Animation de la Vie Sociale.....	30
II/ Le Schéma Départemental de l’Animation de la Vie Sociale, un document porteur d’enjeux dans le département du Lot	36
1) Le contexte territorial dans lequel s’inscrit le SDAVS	36
a) Le Lot, un département qui attire	38
b) Des profils économiques différenciés	43
c) Un développement du nombre de logements combiné à une vacance en progression	47
2) L’animation de la vie sociale lotoise, entre territoires dynamiques et territoires cumulant les difficultés	49
a) Un déséquilibre territorial révélant des zones dynamiques et des zones blanches.....	50

b) Des indicateurs de précarité pour cibler les besoins et les territoires en difficulté	57
c) Les postures et stratégies des élus et du PNR des Causses du Quercy pour répondre aux besoins des habitants	68
3) Les responsables des structures de l'AVS et leurs partenaires financiers : des acteurs indispensables dans la mise en action du Schéma	74
a) Analyse des entretiens menés auprès des structures de l'animation de la vie sociale	75
b) Un partenariat financier évolutif et à géométrie variable.....	85
c) Les premiers pas de la seconde phase de travail du SDAVS	93
 Conclusion	 96
 Bibliographie	 98
Ouvrages généraux	98
Publications, rapports, articles universitaires, articles de presse	98
Mémoires, Thèses	99
Documents de la structure CAF	100
Sites internet	100
Annexes.....	101
Liste des sigles	102
Table des illustrations	103
ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées au cours de l'étude	105
ANNEXE 2 : Grille d'entretien pour les élus en zone blanche	107
ANNEXE 3 : Échelle de la participation de Sherry Arnstein.....	108
ANNEXE 4 : Grille d'entretien pour le PNR des Causses du Quercy	109
ANNEXE 5 : Grille d'entretien pour les Centres Sociaux	111
ANNEXE 6 : Composition des groupes de travail des Comités Techniques.....	114
ANNEXE 7 : Compte rendu du premier Comité Technique	115
Mots clés	121
Résumé	121

Mots clés

Centres sociaux – Espaces de vie sociale – Innovation sociale – Animation de la vie sociale – Diagnostic partagé – Réseau multi partenarial – Concertation

Résumé

La création/maintien des liens sociaux et des solidarités passent beaucoup par le développement d’initiatives locales. Les structures de l’animation de la vie sociale telles que les centres sociaux ou les espaces de vie sociale participent de cette dynamique, plus que jamais déterminante, pour favoriser le vivre ensemble et l’expression citoyenne.

Les projets d’animation de la vie sociale engagent de multiples acteurs, qu’ils soient financiers, institutionnels, professionnels ou citoyens. Dans le département du Lot, un manque de dialogue/de réseau entre les partenaires et entre les structures de l’animation sociale se fait ressentir. Ceci pose la question d’une recentralisation de ces acteurs afin de tendre vers une cohérence des projets et un rééquilibrage territorial des structures de l’animation de la vie sociale du Lot. Ces enjeux s’inscrivent dans une optique de suppression des inégalités socio-territoriales chère aux politiques d’Aménagement du Territoire.

Le Schéma Départemental de l’Animation de la Vie Sociale, document stratégique que la Caisse Nationale d’Allocations Familiales encourage à mettre en place, s’inscrit tout à fait dans cet élan de mise en synergie des forces vives locales à travers l’élaboration d’un état des lieux partagé et de perspectives d’évolutions souhaitables.